

SAC-060503

UNIVERSITÉ DE MONCTON

192^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le vendredi 3 mai 2006

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Marie-France Albert, doyenne	Moncton	Denise Merkle, professeure	Moncton
Samira Belyazid, professeure	Edmundston	Émérentienne Richardson, professeure	Moncton
Andrew Boghen, doyen	Moncton	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Régina Robichaud, directrice	Moncton
Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER)	U de M	Sylvie Robichaud-Ekstrand, directrice	Moncton
Charles Bourque, doyen	Moncton	Luc Roy, étudiant	Moncton
Paul-É. Bourque, directeur	Moncton	Richard Thériault, étudiant	Shippagan
Lise Caron, doyenne	Edmundston	Marc-André Villard, professeur	Moncton
Liette Clément, professeure	Shippagan		
Jacques Paul Couturier, doyen	Edmundston		
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Paul Deguire, professeur	Moncton		
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M		
Pierrette Fortin, professeure	Edmundston		
Normand Gionet, doyen	Moncton		
Cheick Tidiane Konaté, étudiant	Moncton		
Salem Lakhal, professeur	Moncton		
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton		
Ronald C. LeBlanc, professeur	Moncton		
Guy Lefrançois, bibliothécaire	Edmundston		
David Lonergan, professeur	Moncton		
Anne Lowe, doyenne	Moncton		
Jeanne Maddix, bibliothécaire en chef	Moncton		
France Marquis, professeure	Edmundston		
Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton		

INVITÉS ET INVITÉES

Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Paul-Émile Benoit, directeur Service des communications	Moncton
Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Lise Dubois, vice-doyenne	Moncton
Nassir El-Jabi, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH)	U de M
Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Claudette Melanson, professeure à la retraite	Moncton
Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice Campus de Shippagan	Shippagan
Jean-Guy Vienneau, président d'assemblée	Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Paul Chiasson, Sylvie Desjardins, Guillot Diotte, Yahia Djaoued, Marielle Gervais, Claudette Melanson et Jacques Saindon

ABSENCES : Nasser Baccouche, Patrick Maltais et Abdelaziz Nait Ajjou

1.	OUVERTURE	4
2.	ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-060310	5
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)	5
7.1	(6.1) Sondage Maclean's	5
8.	CORRESPONDANCE	5
9.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-060407	5
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	6
10.1	Programmes de premier cycle en informatique	6
10.2	Programmes de premier et deuxième cycles en mathématiques et de premier cycle en statistique	11
10.3	Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé)	22
10.4	Baccalauréat en administration	22
11.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	23
11.1	Modifications au Baccalauréat en administration	23
11.2	Nouvelles conditions d'admission	24
11.3	Abolition du sigle SCAL	37
11.4	Résolutions transmises à titre d'information	37
12.	MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS	38
13.	DÉCLARATION FORMELLE DE REDONDANCE	39
14.	NOMINATIONS	48
14.1	Bureau de direction du Sénat académique	48
14.2	Comité conjoint de la planification	48
14.3	Comité d'appel du Sénat académique	48
14.4	Comité d'attestation d'études	48
14.5	Comité de sélection des grades honorifiques	49
14.6	Comité des programmes	49
14.7	Conseil de la langue française	49
15.	STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE RÉSEAU DE SCIENCE INFIRMIÈRE	49
16.	CALENDRIERS UNIVERSITAIRES 2008-2013	51
17.	SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-060422	53
18.	ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE	54
19.	AFFAIRES NOUVELLES	54
19.1	Procès-verbaux du Sénat académique	54
20.	PROCHAINE RÉUNION	55
21.	CLÔTURE	56

DOCUMENTS	57
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A(1)
DOCUMENT B : Procès-verbal CCJ-060407	B(1-100)
DOCUMENT C : Rapport du Comité des programmes	C(1-33)
DOCUMENT D : Déclaration formelle de redondance	D(1-50)
DOCUMENT E : Nominations	E(1-9)
DOCUMENT F : Structure et fonctionnement de l'École réseau de science infirmière	F(1-9)
DOCUMENT G : Calendriers universitaires 2008-2013	G(1-10)

- * Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE

Le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue à la 192^e séance du Sénat académique.

2. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

R : 01-SAC-060503

Paul-Émile Bourque, appuyé par Normand Gionet, propose :

*« Que **Jean-Guy Vienneau** soit nommé président d'assemblée pour la présente réunion du Sénat académique. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

Le président d'assemblée remercie les membres pour leur confiance. Il nomme les personnes qui se sont excusées et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Jeanne Maddix, bibliothécaire en chef, Luc Roy, étudiant au Campus de Moncton, Cheick Tidiane Konaté, étudiant au Campus de Moncton pour un deuxième mandat et Richard Thériault, étudiant au Campus de Shippagan pour un deuxième mandat. Il fixe l'heure de clôture à 16 h 30 et nomme Lise Dubois et Suzanne LeBlanc comme scrutatrices.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Les rubriques suivantes sont ajoutées au projet d'ordre du jour :

- ▶ 10.4 Baccalauréat en administration
- ▶ 19.1 Procès-verbaux du Sénat académique

À la rubrique 14.4, il faut ajouter J. Saindon.

Deguire : J'ai une question sur un des points à l'ordre du jour. Au point 10.2, j'aurai un document à faire circuler aux membres. Est-ce que nous devons attendre pour le distribuer ou est-ce que l'on doit procéder autrement?

Président d'assemblée: J'ai l'impression que l'on pourrait le distribuer avant le déjeuner de façon à ce que les gens puissent en prendre connaissance.

Deguire : Excellent.

R : 02-SAC-060503

Lise Caron, appuyée par Andrew Boghen, propose :

« Que le Sénat académique adopte l'ordre du jour tel que modifié. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-060310

R : 03-SAC-060503

Isabelle McKee-Allain, appuyée par Cheick Tidiane Konaté, propose :

« Que le Sénat académique adopte le procès-verbal SAC-060310 tel que présenté. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)

7.1 (6.1) Sondage Maclean's

Recteur et vice-chancelier : Tel qu'il a été convenu dans la proposition adoptée par le Sénat académique, nous avons référé ce dossier au Bureau de direction du Sénat académique. Essentiellement, le BDS souhaite pouvoir revenir au Sénat académique comme prévu, possiblement au Sénat académique du mois d'août, mais certainement au plus tard au mois d'octobre avec un certain nombre d'éléments additionnels à partir du Comité plénier que nous avons eu sur la question et un certain nombre d'interrogations. Je pense que c'était le souhait du Sénat académique de regarder un certain nombre d'éléments concernant le sondage Maclean's, particulièrement par rapport au rendement de l'Université et viser à s'améliorer sur un certain nombre de questions dont nous avons discuté au niveau de la rétention et d'autres questions. Le Bureau de direction du Sénat académique a prévu une réunion spéciale pour essayer de déterminer une démarche et un échéancier afin que l'on puisse revenir au Sénat académique le plus rapidement possible pour poursuivre la discussion et nous aurons une réunion vers la mi-juin pour préparer cette documentation. Par ailleurs, peut-être que vous l'avez vu dans les journaux récemment, un certain nombre d'universités commence à questionner certaines composantes du sondage. Au niveau du nouveau volet du sondage Maclean's, développé il y a deux ans, il y a, à ma connaissance, au moins une demi-douzaine d'universités, probablement plus, qui ont refusé ou qui ont avisé la revue Maclean's qu'elles ne participeraient pas au sondage auprès de leurs diplômés. En ce qui nous concerne dans les provinces de l'Atlantique, je n'ai pas eu connaissance qu'il y ait eu une université qui ait décidé de se retirer de ce sondage. Pour ce qui nous concerne, on a procédé, comme d'habitude, à un envoi à nos diplômés. L'envoi de 2000 questionnaires s'est fait la semaine dernière. C'est une question que l'on voudra aussi inclure dans le débat au moment de vous revenir au Sénat académique.

8. CORRESPONDANCE

SG : Le Sénat académique a reçu une lettre, en date du 6 mars 2006, du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche concernant l'abolition du programme Baccalauréat en sciences et technologie des aliments ainsi qu'une copie conforme d'une lettre de madame Chadia Moghrabi, présidente de l'ABPPUM, adressée au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Elles seront discutées au point 13 de l'ordre du jour.

Président d'assemblée : M. Deguire, j'avais dit que l'on attendrait ce midi pour que vous puissiez distribuer votre document d'information pour le point 10.2, mais je pense que ce serait important de le faire maintenant si vous n'avez pas d'objection.

9. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-060407

Voir le Document B, p. 1-100

R : 04-SAC-060503

Charles Bourque, appuyé par Lise Caron, propose :

« Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-060407. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

10.1 Programme de premier cycle en informatique

VRER : Je résumerai brièvement le document que vous avez reçu ainsi que les 11 recommandations qui ont été retenues par le Comité conjoint de la planification. Le programme en informatique a été évalué par monsieur Philippe Gabrini de l'Université du Québec à Montréal. Il est venu ici au printemps 2005. Il a présenté un rapport préliminaire au mois d'avril 2005 et un rapport final au mois d'août. Toutes les instances concernées ont eu l'occasion de réagir à cette évaluation. Les programmes évalués sont les suivants : le baccalauréat en informatique appliquée (régime régulier et régime coopératif), le baccalauréat ès sciences, majeure en informatique, la mineure en informatique et le certificat en informatique. De façon générale, l'évaluateur dresse un bilan positif de la plupart des programmes. Il parle d'un département fonctionnel; d'un corps professoral stable et dynamique; d'un taux de fréquentation réduit dans ces programmes, mais il fait référence à la situation qui existe ailleurs en Amérique du Nord. Il y a encore suffisamment d'étudiantes et d'étudiants pour assurer un fonctionnement normal à ce département. Je résume brièvement ce que l'évaluateur a dit au niveau des différents programmes. Premièrement, au niveau du baccalauréat en informatique appliquée, il dit qu'il y a un besoin de faire un certain nombre de modifications qui ne sont pas nécessairement majeures, par exemple, réduire la banque de cours optionnels de 50 %, éliminer certains cours, revoir la question des laboratoires et des examens. Deuxièmement, pour le baccalauréat en informatique appliquée (régime coopératif), ce sont plus ou moins les mêmes commentaires qui reviennent. Troisièmement, le baccalauréat ès sciences, majeure en informatique, il note un taux de fréquentation faible et espère que les précisions et les aménagements apportés au baccalauréat appliqué auront des retombées sur la question de la majeure. Il n'y a pas de problème avec le programme de mineure, certainement pas une fois que l'on aura apporté des ajustements à la majeure. Pour le certificat en informatique, celui-ci est problématique. L'évaluateur parle du peu de recrues et il dit qu'il ne voit aucun besoin du marché; il suggère que ce programme soit aboli. Au niveau des cours, l'évaluateur parle d'une application plus rigoureuse de la définition des cours qui apparaissent dans le répertoire. Il indique que l'on pourrait avoir une meilleure synergie et coordination entre les mêmes cours dispensés sur différents campus, voire à l'intérieur du même campus. J'espère que l'implantation de l'UARD en informatique améliorera cette situation. Dans les cours, il parle des modifications à faire dans la liste des cours. Il recommande d'enlever certains cours. Au niveau de la qualité de l'enseignement, l'évaluateur soulève des difficultés qui sont susceptibles de nuire à la qualité de l'enseignement. Il parle d'une utilisation répétitive du même langage de programmation. Il parle d'un manque de coordination des cours sur les trois campus. Il parle de l'utilisation répétitive des mêmes examens à chaque année et de la difficulté à trouver des stages pour le régime coop. Au niveau du corps professoral, l'évaluateur dit que celui-ci est stable, qu'il est disponible pour les étudiantes et étudiants et que la plupart d'entre eux, c'est-à-dire les membres du corps professoral, sont actifs dans les projets. Il dit que le nombre de postes au département peut facilement accommoder le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits. En rapport avec les ressources, il dresse un aperçu positif notant que les laboratoires sont bien équipés, les services électroniques à la bibliothèque sont adéquats, et que, à l'instar de la Faculté d'ingénierie, un programme de bloc-notes serait intéressant. Au niveau de la population étudiante, il y a une baisse substantielle dans le taux de fréquentation. Si vous allez voir le tableau, à la page 72 de votre document vert, vous allez vous apercevoir que le taux de fréquentation est passé de 131 en 2001 à 45 en 2005. Il est certain qu'un projet proactif de recrutement s'impose. L'évaluateur termine son évaluation du programme en faisant une projection de développement futur, et sur ce, il avance deux points : la réactivation du programme de maîtrise déposée il y a quelques années, et la possibilité d'examiner jusqu'à quel point une demande d'accréditation du programme de baccalauréat auprès de l'association canadienne d'informatique serait de mise et si ce l'est, que les changements apportés aux différents programmes soient en fonction de cette accréditation.

R : 05-SAC-060503

Neil Boucher, appuyé par Charles Bourque, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes d'informatique, c'est-à-dire :

10.1 Programme de premier cycle en informatique (suite)

R : 05-SAC-060503 (suite)

LES PROGRAMMES

RECOMMANDATION 1

Que les programmes en informatique (Baccalauréat spécialisé régulier et coopératif, Baccalauréat avec majeure et la mineure) soient maintenus et enrichis à la lumière des recommandations de l'évaluateur externe.

RECOMMANDATION 2

Que le programme de certificat en informatique soit aboli.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté et l'UARD d'informatique mettent en place un processus de coordination qui assurera l'uniformité des contenus pour les cours d'informatique de même sigle offerts dans l'ensemble de l'Université.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté et l'UARD d'informatique entreprennent une révision des programmes à la lumière des recommandations de l'évaluateur externe en ce qui a trait à :

- ▶ *La diminution ou la disparition des cours avancés offerts au niveau du baccalauréat;*
- ▶ *La réduction du nombre de cours de la liste des cours à option en informatique (tout en assurant d'éliminer le cours INFO1003 de cette liste);*
- ▶ *La révision de la liste des cours à option des disciplines connexes (de sorte à éliminer les cours ADSI et à créer une liste de cours à option pour lesquels les étudiantes et les étudiants en informatique ont les préalables);*
- ▶ *L'harmonisation des heures accordées aux laboratoires et aux cours théoriques en informatique;*
- ▶ *La révision des pratiques relatives aux examens, aux multiples initiations aux langages de programmation;*
- ▶ *La mise en place de critères de corrections pour les travaux pratiques exigés des étudiantes et des étudiants;*
- ▶ *Toute autre suggestion susceptible d'améliorer les programmes d'informatique.*

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté et l'UARD, dans le cadre de la révision du programme de Baccalauréat en informatique appliquée, examinent la possibilité d'insérer, dans la quatrième année de ce programme, un projet de fin d'études qui permettrait aux étudiantes et étudiants d'approfondir un domaine de l'informatique, tout en ne dépassant pas le nombre actuel de crédits affectés au programme.

RECOMMANDATION 6

Que le Département d'informatique entreprenne des discussions avec le Bureau de l'enseignement coopératif afin d'améliorer les possibilités de placement en stage des étudiantes et des étudiants inscrits au programme coopératif.

10.1 Programme de premier cycle en informatique (suite)

R : 05-SAC-060503 (suite)

LE RECRUTEMENT

RECOMMANDATION 7

Que la Faculté, le Département et les campus d'Edmundston et de Shippagan, en collaboration avec les responsables du recrutement, mettent sur pied un programme promotionnel stratégique afin d'augmenter le nombre d'inscriptions dans les programmes d'informatique.

LES RESSOURCES

RECOMMANDATION 8

Que le Département d'informatique, en collaboration avec les personnes concernées de la bibliothèque du Campus de Moncton, effectue un élagage des ouvrages désuets en informatique. Que le même exercice soit effectué aux campus d'Edmundston et de Shippagan, s'il y a lieu.

RECOMMANDATION 9

Que l'Université, la Faculté et le Département se concertent afin d'augmenter le financement dévolu à l'achat de documentation et de monographies à jour en informatique. Que des démarches similaires soient entreprises aux campus d'Edmundston et de Shippagan, s'il y a lieu.

DÉVELOPPEMENT À VENIR

RECOMMANDATION 10

Que le Département d'informatique, à l'instar de ce qui se fait à la Faculté d'ingénierie, étudie la possibilité d'instaurer un projet bloc-notes pour les programmes en informatique, ainsi que le suggère l'évaluateur externe.

RECOMMANDATION 11

Que la Faculté, le Département et l'UARD, dans le cadre de la révision des programmes en informatique, examinent la possibilité de procéder à une demande d'accréditation des programmes de baccalauréat en informatique auprès de l'Association canadienne d'informatique (ACI). »

Bouchard : Je n'ai malheureusement pas eu le temps de lire entièrement le document, il faut dire que le Sénat académique du mois de mai est toujours un peu spécial parce qu'il arrive en même temps que la fin de la session. On note qu'il y a plusieurs programmes qui concernent l'informatique au sein de notre Université. Bien sûr, les sciences ont un programme avec le Département d'informatique, mais on en retrouve à la Faculté d'administration, au Campus de Shippagan aussi puis ce que je trouve, c'est qu'il n'y a aucune recommandation qui dit que le Département d'informatique devrait regarder avec les autres unités des possibilités de collaboration ou d'échange de cours. J'ai l'impression qu'ils ne sont pas sur la même planète. Il semblerait qu'il y aurait peut-être des possibilités de collaboration entre les départements et des options, peut-être même au niveau de cours obligatoires, qui rencontreraient les besoins des étudiantes et étudiants. Ensuite, si l'on regarde le tableau, à la page 72, où l'on parle de 131 et 45, c'est une baisse énorme et ils ont parlé du marché du travail, il y a une crise en informatique; j'ai entendu à la radio que l'on avait fait, à un moment donné, trop de finissantes et finissants en informatique et que les gens ne se trouvaient pas d'emploi. Je pense que l'on a une partie de l'explication. Ce qui me fait poser des questions, c'est que le nombre d'étudiantes et d'étudiants diminue,

10.1 Programme de premier cycle en informatique (suite)

le nombre de diplômées et diplômés varie, mais quand même, cette variation n'est pas aussi intense. Est-ce qu'il y a d'autres problèmes à l'intérieur de ce département? Est-ce qu'il y a des gens qui quittent avant la fin? Est-ce qu'il y a des problèmes de rétention? Il n'y a personne qui dit rien sur cela. En fin de compte, ça ne m'empêchera pas de voter en faveur, mais j'aurais aimé avoir plus de renseignements. Le dernier point, je vois une recommandation qui revient constamment pour les programmes de spécialisation, c'est-à-dire que dans le dernier semestre de la quatrième année, il y a un projet qui occupe une bonne part des 15 crédits. J'étais un peu surpris de retrouver cela pour un programme d'informatique.

R. C. LeBlanc : Je voulais faire un commentaire sur la recommandation 7. Je n'ai peut-être pas l'impression que l'on va voir cette recommandation souvent et ce n'est pas la première fois que se pose ce dilemme. Nous, on sait que le bassin de population, quant au recrutement, est en baisse. Lorsque l'on fait cette recommandation pour tous les programmes, où va-t-on chercher ces étudiantes et étudiants? Chacun de nous va cogner à la porte pour l'enlever d'un autre programme à moins que l'on arrive à augmenter le taux d'admission à l'Université.

VRER : Par rapport au commentaire de monsieur Bouchard pour le programme de fin d'études, je crois que celui-ci est un peu différent puisqu'il avait été proposé dans les sciences sociales fondamentales. Il nous parlait de 18 crédits mis de côté, soit un cours de trois crédits axé sur un projet lui-même de 15 crédits. Celui-ci n'était pas vu du tout de cette façon. C'est à l'intérieur du crédit existant bien sûr, ça peut même être à l'intérieur d'un cours existant. C'est quelque chose qui est de mise et c'est pourquoi que c'est là. Pour ce qui est du commentaire de monsieur LeBlanc, je suis un peu déçu que l'on voit ça comme une compétition interne. En ce qui a trait à l'internationalisation, c'est vrai ce que vous dites, les différents départements n'ont pas accès à l'internationalisation, mais toutefois ils ont accès aux instances qui font le recrutement à l'internationalisation. Donc, quand on parle d'effort et de stratégie, si l'on parle de l'internationalisation, c'est peut-être plus de se concerter avec les instances sur place pour faire valoir ces programmes à l'externe.

Lakhal : J'ai trois remarques à faire. La première concerne le choix des évaluateurs. Je pense que, dès le début, il faut faire très attention de choisir un évaluateur qui a de l'expérience avec les petites universités. Par exemple, cette session, j'ai été contacté par l'Université de l'Abitibi. Ils ne sont pas allés chercher, par exemple, quelqu'un de Montréal. Ils sont allés voir une université de même taille. Je pense que je suis du même avis que le doyen Bourque, car il a apprécié le fait que l'évaluateur a tenu compte de la taille de notre université. Il faut donc, dès le début, choisir l'évaluateur qui a de l'expérience dans les petites universités situées dans les régions. La deuxième remarque concerne le certificat en informatique. Si je retourne au rapport de l'évaluateur, à la page 13, il se pose des questions et dit que c'est peut-être parce qu'il n'y avait pas un responsable et, à la page 14, il se questionne sur la possibilité de faire revivre ce certificat. La recommandation qui est proposée pour le moment, c'est de l'abolir carrément. Il s'est basé sur quoi? Est-ce que l'on s'est basé sur le nombre d'inscriptions? Je pense que c'est triste de se baser uniquement sur le nombre d'inscriptions. Il y a d'autres éléments qu'il faut regarder aussi. En mathématiques, on va revenir avec une même proposition. Il n'y a pas seulement le nombre d'inscriptions qu'il faut regarder, il faut faire une analyse. Quel est le coût de ce programme? Quels sont les avantages que l'on va avoir? En absence de cette analyse, je pense que l'on risque de prendre des décisions qui ne sont pas dans l'intérêt de l'Université. La troisième remarque concerne l'accréditation. Toujours dans les programmes, les évaluateurs recommandent l'accréditation. Nous avons vu que, à la dernière réunion du Sénat académique concernant la chimie, l'on a recommandé de faire accréditer ce programme afin de donner la chance à nos étudiantes et étudiants de trouver un emploi au Québec. C'est la même chose ici. L'accréditation n'est pas gratuite. C'est une bonne chose parce qu'elle va donner des standards. Il faut qu'il y ait une politique à l'Université en ce qui concerne le financement de ces accréditations. Dans d'autres universités, ils délèguent aux unités d'aller chercher une subvention, d'aller chercher de l'argent pour avoir l'accréditation, par exemple, de s'adresser aux anciens diplômées et diplômés ou de s'adresser à des entreprises. Est-ce que l'on va autoriser cela? Ceci permettrait d'améliorer la qualité et viser l'excellence.

10.1 Programme de premier cycle en informatique (suite)

Recteur et vice-chancelier : Trois commentaires. D'abord, en ce qui concerne l'analyse dont le sénateur Bouchard a fait des rapports entre les disciplines évaluées et les disciplines complémentaires ou connexes d'autres secteurs académiques à l'Université, c'est une question importante. Quand je présidais le Comité des programmes, on s'est, de temps à autre, posé ce genre de questions. Je me souviens, au Comité conjoint de la planification, de deux exemples, soit la gestion des opérations et la gestion de l'information au Campus de Shippagan. Dans les deux cas, je me souviens que l'on a essayé de voir s'il y avait des contenus de nouveaux cours proposés qui étaient des contenus de cours que l'on pouvait retrouver dans les cours déjà existants à l'Université, notamment au Département d'informatique. Je n'étais pas en mesure de faire cette évaluation, mais la conclusion collective a été qu'effectivement, c'était différent. C'est une situation où je souhaite que ce ne soit pas une répétition de cours qui sont déjà enseignés au Département d'informatique dans les programmes d'informatique que l'on retrouve dans ces programmes dont je viens de faire mention. Je pense que la question qu'il faut soulever est beaucoup plus large que cela parce que, selon notre politique d'évaluation des programmes, les évaluateurs regardent à la discipline propre; ils ne regardent pas nécessairement d'autres disciplines pour voir s'il y a des regroupements ou des approches innovatrices au niveau de l'offre de programme. Je me souviens en particulier d'un programme où il y avait eu des recommandations qui allaient un peu dans ce sens, mais au moins ces deux programmes appartenaient à la même faculté. Il s'agissait du programme d'information-communication avec le Département de science politique. On a pas souvent vu cela et il y a des évaluateurs externes qui sont arrivés et ils nous ont fait des suggestions et des propositions en ce sens. Un étudiant que je connais, qui fait une maîtrise en informatique à l'Université de Montréal, me disait que son domaine était justement l'informatique appliquée à la composition musicale. Je pense qu'il y a un potentiel énorme et je crois que c'est une observation qu'il faudrait regarder. Je n'ai pas tout à fait la même vision d'institution que mon collègue, le sénateur Lakhal. Je dois quand même dire, avec tout le respect que je lui dois, que je vois l'Université dans une dynamique beaucoup plus large que sa dynamique interne. Je vois une dynamique avec le milieu externe; ce que l'on fait, en ce qui me concerne, il faut le mesurer aussi par rapport à sa pertinence sociale et par rapport à sa faisabilité. Si non, l'Université ne pourra pas continuer à se développer, à se dynamiser et à garder sa vitalité pour toutes les raisons que l'on puisse imaginer. Par exemple, dans le cas du certificat dont on fait référence ici, il ne faut pas oublier que, s'il y a un endroit où il faut regarder la faisabilité de ce que l'on fait, c'est au niveau des certificats. Généralement, un certificat est offert par l'Éducation permanente. À l'Éducation permanente, le principe fondamental, jusqu'à avis contraire, c'est un principe d'autofinancement pour les programmes qu'elle offre. Dans le cas du certificat, si l'on n'a pas d'admissions, c'est un problème sérieux au niveau de la rentabilité et cela nous interpelle par rapport à certaines habilités. Je crois que l'on a besoin de se poser la question d'offrir des choses qui ne répondent plus au besoin des populations que l'on doit desservir. Donc, je comprends la recommandation du vice-recteur.

C. Bourque : J'aimerais faire deux remarques. Premièrement, c'est peut-être une réponse par rapport à la chute des inscriptions et le fait que l'on ne voit pas la chute dans le nombre de diplômées et diplômés. Cela me paraît tout à fait normal. Si l'on regarde les inscriptions qui sont dans le tableau, on voit une augmentation des inscriptions totales sur quatre années et quand les inscriptions commencent à diminuer, ça prend un certain nombre d'années avant que la diminution des diplômées et diplômés paraisse dans les statistiques. Je pense que c'est un élément qui explique une grande partie du chiffre que l'on a. La deuxième remarque concerne la recommandation 7. Je dirais que la recommandation la plus importante, c'est justement celle qui vise à augmenter les efforts en recrutement. Est-ce que, avec les efforts accrus de recrutement, l'on doit aller chercher des étudiantes et étudiants d'autres disciplines? Peut-être. Est-ce que l'on va aller chercher des étudiantes et étudiants qui ne viennent pas à l'Université, mais qui vont ailleurs dans d'autres universités ou qui vont ailleurs dans d'autres carrières? Je dirais probablement. Avec des diminutions d'inscriptions aussi importantes, c'est très important d'avoir un programme de recrutement qui est agressif et qui peut convaincre les jeunes du secondaire de l'importance de l'informatique et, à mon avis, l'informatique est ici pour un bon bout de temps et l'on n'est pas à la veille de voir l'informatique disparaître de nos vies, donc c'est très important d'aller chercher le maximum d'inscriptions que l'on peut. Je vois très favorablement la recommandation 7 et je vois également un lien avec la recommandation 11, car si l'on fait accréditer nos programmes, ça va être un outil de marketing pour augmenter les chances de recrutement. Je dirais que dans plusieurs cas, c'est le cas de

10.1 Programme de premier cycle en informatique (suite)

la chimie et je pense que c'est le cas également en informatique, on peut obtenir une accréditation à des coûts minimales, voire nuls, en ajustant le choix de composition de programmes.

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

10.2 Programmes de premier et deuxième cycles en mathématiques et de premier cycle en statistique

VRER : Les programmes ont été évalués par madame Christiane Rousseau de l'Université de Montréal et monsieur Louis-Paul Rivest de l'Université Laval. Les programmes qui ont été évalués sont le Baccalauréat ès sciences, majeure en mathématiques (programme régulier et programme coop), la Mineure en mathématiques et la Maîtrise ès sciences en mathématiques. Les programmes de statistique évalués sont la Mineure en statistique appliquée et la Mineure en recherche opérationnelle. Toutes les instances concernées ont joué leur rôle dans ce processus conformément à la politique d'évaluation. En ce qui concerne les programmes de premier cycle, les évaluateurs suggèrent qu'un programme de spécialisation soit ajouté étant donné qu'il y a une banque de cours assez bien étoffée au département. Je vais revenir sur cela. On aura certainement l'occasion de se poser une question que j'ai déjà posée concernant les évaluations d'autres programmes. Est-ce que c'est un avantage d'inscrire, de créer un nouveau programme à l'intérieur d'un département où il y a déjà une fréquentation réduite dans la majeure? Est-ce qu'il est opportun d'y consacrer d'autres ressources? Est-ce que les ressources devraient plutôt aller du côté des programmes existants pour augmenter leur taux de fréquentation? Ce sont des questions suscitées suite à ce rapport et j'y reviendrai dans mes recommandations. Il est à noter que beaucoup d'inscriptions à la Majeure en mathématiques proviennent des étudiantes et étudiants du programme intégré, c'est-à-dire du programme B. Sc. - B. Éd., première concentration en mathématiques. Les évaluateurs suggèrent qu'il y ait un effort plus concerté pour orienter les étudiantes et étudiants vers le régime coopératif du programme. En ce qui a trait aux cours du premier cycle, il demande des aménagements dans certains cours ponctuels qu'ils ont listés et cela inclus, bien sûr, la clientèle mixte qui se présente pour des cours de mathématiques. En ce qui a trait au programme de maîtrise, les évaluateurs le voit comme ayant eu et je cite : « un effet dynamisant sur le Département ». Encore là, il y a une raison de s'interroger sur certains points. Est-ce que les taux de fréquentation et les taux de diplomation attestent pour autant? J'y reviendrai dans les recommandations. Concernant le corps professoral, les évaluateurs ont une opinion positive de celui-ci. Les évaluateurs parlent d'un milieu stimulant des formateurs. Ils parlent d'un département bien équilibré au niveau des disciplines. Ils parlent d'un département où la charge professorale se compare très avantageusement à celle des autres universités canadiennes, mais toutefois, selon eux, ce n'est peut-être pas la même chose dans les campus du Nord où la charge de travail est plus temporaire. Les évaluateurs ont suggéré que l'on regarde la possibilité d'ajouter une ressource additionnelle; ils ont également remarqué l'importance de la contribution des professeures et professeurs dans le domaine scientifique et suggéré que les professeures et professeurs pourraient mettre à profit ces expertises et ces contributions dans des activités promotionnelles de recrutement. En ce qui concerne les étudiantes et étudiants, je vous réfère au tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés qui se trouve à la page 118. Il est évident que les inscriptions sont plus basses que l'on pourrait le souhaiter, exception faite bien sûr du programme intégré du B. Sc. - B. Éd. À la lumière de cette synthèse que j'ai aussi présentée au Comité conjoint de la planification, ce Comité a retenu les recommandations suivantes que vous trouverez au début de la page 119. Vous allez vous apercevoir que la recommandation 3 dans votre document et la recommandation 3 qui vient de vous être circulée est, en pratique, la même sauf pour un ajout à la fin. Ce qui a premièrement paru au Comité conjoint de la planification, c'est ce que vous avez dans votre document en ajoutant la recommandation 3. Toutefois, suivant cela, il est devenu évident que, au Comité conjoint de la planification, il y avait eu une discussion et il y avait eu consensus à cette recommandation pour dire ce que vous avez reçu maintenant. Somme toute, parce que le programme de deuxième cycle en maîtrise n'a jamais pu, jusqu'à maintenant, rencontrer les exigences du nombre d'inscriptions qui avait été spécifié en 1998 au Sénat académique et au Comité conjoint de la planification, il est recommandé que les inscriptions soient suspendues à la maîtrise à compter de l'année 2006-2007. Toutefois, et c'est là où la nuance a été ajoutée, la recommandation prévoit également que, à l'intérieur de 24 mois, le Département doit déposer une nouvelle façon de prestation du programme, une façon

10.2 Programmes de premier et deuxième cycles en mathématiques et de premier cycle en statistique (suite)

qui pourrait être de nouvelles initiatives internes à l'Université de Moncton auprès des disciplines connexes, ou comme le suggère les évaluateurs, de nouvelles initiatives faites de façon interuniversitaire conjointement avec d'autres universités. On recommande que ces méthodes de prestation soient déposées à l'intérieur de 24 mois suite à la suspension des admissions.

R : 06-SAC-060503

Neil Boucher, appuyé par Émérentienne Richardson, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de premier et deuxième cycles en mathématiques et de premier cycle en statistique, c'est-à-dire :

RECOMMANDATION 1

Que les programmes suivants de premier cycle en mathématiques soient maintenus : B.Sc. (majeure en mathématiques) – (programmes régulier et coopératif; Mineure en mathématiques). Il est également recommandé de maintenir le programme de Mineure en statistique appliquée. Que la Faculté des sciences et l'UARD de mathématiques et statistique entreprennent les démarches nécessaires afin d'enrichir et de solidifier ces programmes.

RECOMMANDATION 2

Que le programme de Mineure en recherche opérationnelle soit aboli à compter du 1^{er} mai 2006.

RECOMMANDATION 3 (recommandation rejetée après le vote sur la résolution R : 06-SAC-060503)

Que les admissions au programme de Maîtrise ès sciences (mathématiques) soient suspendues à compter de l'année 2006-2007 vu que le programme n'a jamais pu respecter la condition assujettie à l'approbation du programme par le CCJ et le Sénat académique en ce qui a trait au nombre d'inscriptions; en conséquence, dans un intervalle de 24 mois, le Département devra déposer un nouveau programme qui pourrait prévoir une collaboration interne avec des disciplines connexes ou une collaboration inter-universitaire telle que proposée par les évaluateurs.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté des sciences, le Département de mathématiques et de statistique et les autorités concernées des campus d'Edmundston et de Shippagan, en collaboration avec les services de recrutement de l'Université, mettent sur pied des stratégies actives de recrutement touchant les programmes de mathématiques, y inclus le programme du B.Sc.-B.Éd. (concentration en mathématiques), dans les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté des sciences et l'UARD de mathématiques et statistique examinent la possibilité de modifier les cours MATH1063 et MATH1163 afin qu'ils répondent mieux aux diverses clientèles de ces cours, ainsi que le suggère l'équipe d'évaluation externe.

10.2 Programmes de premier et deuxième cycles en mathématiques et de premier cycle en statistique (suite)

R : 06-SAC-060503 (suite)

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des sciences et l'UARD de mathématiques et statistique examinent le contenu des cours de mathématiques et s'assurent que la valeur des crédits des cours de mathématiques et de statistique soit en relation directe avec la quantité de travail exigé, ainsi que le recommande l'équipe d'évaluation externe.

RECOMMANDATION 7

Que la Faculté des sciences et l'UARD de mathématiques et statistiques examinent les contenus des cours (de service) d'initiation à la statistique afin qu'ils répondent mieux aux diverses clientèles de ces cours, ainsi que le suggère l'équipe d'évaluation externe.

RECOMMANDATION 8

Que la Faculté des sciences fasse les démarches auprès de la Bibliothèque afin qu'elle se procure les outils de référence nécessaires à la prestation des programmes.

RECOMMANDATION 9

Que la Faculté des sciences, le Département de mathématiques et de statistique et le Bureau de l'enseignement coopératif collaborent ensemble afin d'augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits au programme coopératif. »

Deguire : Évidemment, je suis d'accord avec certaines recommandations. J'essaie de vous expliquer pourquoi. Premièrement, je vais vous demander de consulter l'annexe du document que je vous ai remis, ensuite je vais vous montrer certaines informations pertinentes dans le document principal, je reviendrai au document que j'ai fait circuler ensuite. Premièrement, il y a des chiffres qui sont très récents et il y a des chiffres qui datent de cette semaine et qui viennent du décanat, donc c'est la situation au Département. Dans les six dernières années, les inscriptions aux différents programmes du Département de mathématiques et statistique ont augmenté de 75 %. Je mets cela dans un contexte. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants en mathématiques à l'Université de Moncton était normalement faible pour toute sorte de raisons historiques et j'y reviendrai un peu plus tard. Lorsque l'on a fait le premier rapport d'évaluation en 1993, c'est moi qui avais fait le rapport et il montrait que l'on avait à peu près entre un sixième et un septième du nombre d'étudiantes et d'étudiants que l'on aurait si l'on avait la proportion que l'on devait avoir en proportion de la population acadienne. À l'époque c'était 1 %. On devrait avoir normalement beaucoup plus d'étudiantes et d'étudiants en mathématiques. Il y a différentes raisons qui expliquent pourquoi on n'a pas les étudiantes et étudiants et je vais y revenir. Le nombre d'inscriptions dans les programmes de la Faculté est de 351 étudiantes ou étudiants présentement. Ça veut dire 58,5 par discipline. Il y en a 55 en mathématiques. On est assez proche de la moyenne de la Faculté. Le nombre total des nouvelles inscriptions pour les deux dernières années (2004-2006) dans les programmes de maîtrise de la Faculté est de 33. Il y a cinq programmes de maîtrise, cela veut dire 6,6 par programme de maîtrise, nous en avons 6 en mathématiques, encore une fois, c'est assez proche de la moyenne. Il n'y a pas de différence entre les programmes en mathématiques ou la maîtrise en mathématiques et le reste de la Faculté. Une autre notion qui est importante, c'est que les mathématiques sont en synergie avec un très grand nombre d'autres domaines à l'Université. Même s'il n'y avait pas de programmes en mathématiques, la plupart de nos cours se donneraient quand même. En terme de crédits-étudiants, on est un des programmes les plus performants, même si le vice-recteur mentionne que l'on n'est pas très performant dans son texte, on donne plus que le double de crédits-étudiants par professeure ou professeur que le reste de l'Université. On va revenir tantôt sur un des tableaux qui le démontre. S'il y a un département qui ne coûte pas

10.2 Programmes de premier et deuxième cycles en mathématiques et de premier cycle en statistique (suite)

cher à l'Université de Moncton, c'est le Département de mathématiques. Finalement, notre programme de maîtrise ne coûte que 15 crédits par année au maximum. C'est toujours autour de 14 crédits par année. C'est le coût du programme de maîtrise. J'aimerais revenir maintenant à l'intérieur du document principal et examiner certaines informations. Premièrement à la page 13, ça montre le nombre d'inscriptions au programme de premier cycle en mathématiques. Vous pouvez voir que depuis 1999, il y a eu une hausse régulière. On est encore très loin des moyennes canadiennes, mais il y a une hausse régulière. Pourquoi sommes-nous si loin des moyennes canadiennes? C'est tout simplement parce que l'on n'a pas les programmes qu'il faut. En mathématiques, c'est comme en physique ou en chimie ou en informatique, si vous allez voir les statistiques, les gens sont inscrits dans les baccalauréats spécialisés, ils ne s'inscrivent pas dans les majeures. Ce n'est pas les programmes de majeure qui attirent le monde, ce sont des baccalauréats spécialisés dans les sciences. L'Université de Moncton n'a jamais eu un baccalauréat spécialisé en mathématiques de telle sorte qu'il n'y a jamais eu le nombre d'inscriptions qu'il devrait y avoir. C'est la principale raison. Non seulement ça, ce qui est encore pire, c'est qu'au niveau des orienteurs dans les écoles, ils prennent les gens puis leur disent : toi tu es bon en mathématiques, tu devrais aller en chimie; toi tu es bon en mathématiques, tu devrais aller en physique; des choses comme ça. Lorsque l'on fait la liste des programmes à l'Université, de façon générale, on leur parle en premier des programmes avec spécialisation ou des programmes spécialisés. Ensuite, on leur parle des majeures en sciences, des majeures en arts de telle sorte que plusieurs étudiantes et étudiants arrivent à l'Université de Moncton et n'ont jamais entendu parler qu'il y avait un programme de mathématiques à l'Université de Moncton. Que l'on ait des programmes qu'il nous faut, ça nous aiderait peut-être à avoir davantage d'étudiantes et d'étudiants qui s'inscrivent à la maîtrise. J'aimerais que vous regardiez maintenant le tableau à la page 17. On va remarquer la courbe du nombre de crédits-étudiants en mathématiques puis en statistique, cela correspond essentiellement à la courbe dans les autres départements et dans les autres facultés aussi. Il y a eu une baisse énorme entre 1992 et 1999 et cette baisse est due à deux facteurs. Premièrement, il y a eu une diminution importante du nombre d'étudiantes et d'étudiants dans toutes les disciplines. Ce facteur a touché particulièrement les mathématiques. Il y a eu une restructuration des programmes. La structure des programmes à cette époque était différente, ce qui fait que plusieurs programmes de quatre ans étaient autour de 140 crédits et ils sont maintenant à 126 crédits. Qu'est-ce qui s'est passé? La plupart des programmes qui avaient des cours de mathématiques ont préféré couper dans ces cours plutôt que de couper dans leur propre programme. Il y a un nombre de cours de mathématiques qui ont disparu ponctuellement dans un certain nombre de programmes, par exemple en génie et en administration, il y avait deux cours de mathématiques et il n'en reste qu'un. Donc, il y a eu un effet important sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants en mathématiques, mais ceci dit, les choses se sont stabilisées depuis 1999. La population de l'Université a augmenté à peu près de 25 %, puis si l'on regarde le nombre de crédits donnés par les professeures et professeurs de mathématiques, c'est passé du 6 000 à 7 500. Donc, ça suit la norme. Ce chiffre de 7 500 crédits-étudiants reflète 7,5 % du nombre de crédits-étudiants donné à l'Université avec moins de 4 % des professeures et professeurs. Ça, c'est supposément un Département non performant. J'aimerais que l'on aille maintenant au prochain tableau, à la page 37, du rapport d'évaluation, il s'agit de la taille des classes. Il illustre les remarques qui seront faites dans les textes avec lesquels le vice-recteur n'est pas d'accord à propos de la charge de travail en mathématiques. On donne un très grand nombre de cours de services en mathématiques et c'est souvent des grandes classes; c'est souvent des cours qui sont donnés à des étudiantes et étudiants qui ne sont pas nécessairement intéressés aux mathématiques. Ceci demande un travail d'encadrement extrêmement important avec un nombre égal d'étudiantes et d'étudiants. On aurait peut-être plus de travail à cause de l'encadrement nécessaire pour ces étudiantes et étudiants. Avec le double des étudiantes et étudiants, imaginez la charge de travail. C'est ce que veut dire une charge de travail plus lourde. Cela n'a pas rapport au nombre de crédits. On sait déjà que tout le monde a 18 crédits. Ce n'est pas nécessaire de le préciser. Le vice-recteur nous dit qu'en quatrième année, il y a très peu d'étudiantes et d'étudiants dans les groupes de mathématiques. L'option mathématiques, c'était quelque chose de particulier. Si vous regardez la colonne 1 à 9, dans la première colonne de droite, vous observez que, dans les autres disciplines de l'Université, il y a 26 % des cours qui ont moins de 10 étudiantes ou étudiants. En mathématiques, c'est 8 %. Le problème n'est pas en mathématiques, il est dans les autres départements. Si vous regardez les autres départements, dans la catégorie 40 à 49, il y a

10.2 Programmes de premier et deuxième cycles en mathématiques et de premier cycle en statistique (suite)

toujours un pourcentage plus élevé et à partir de 50 à 59, c'est plus élevé en mathématiques et significativement plus élevé. La moyenne d'étudiantes et d'étudiants dans les cours de mathématiques et de statistique se compare à une seule autre discipline à l'Université, c'est la psychologie, et c'est le double de la moyenne de l'Université. À la page 101, il y a une recommandation de l'équipe d'évaluation qui se lit : « que le nombre de professeurs et professeuses au département soit porté de 10 à 11 ». Même s'il était porté à 15, on serait encore un Département rentable. Donc, ce n'est pas quelque chose d'excessif de passer de 10 à 11. C'est loin d'être excessif, ça peut tout simplement nous permettre de faire notre travail un petit peu mieux qu'on le fait maintenant. On propose quelque chose aussi, c'est très important et j'attire votre attention là-dessus et j'aurais aimé voir cela dans les recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. À la recommandation 2, on dit « Des contrats de professeur-enseignant d'une durée de trois ans soient offerts à un ou deux professeurs temporaires du département, leur permettant ainsi de demander des fonds de recherche CRSNG », on a des professeurs et professeuses temporaires au Département qui sont là depuis cinq ou six ans. On a un besoin de professeurs ou professeurs temporaires année après année, puis ces gens sont ici et l'on nuit à leur carrière. Ils sont payés dix mois par année, donnent 18 crédits; ils essaient de faire de la recherche l'été et ils y parviennent, ils sont très efficaces, mais ils doivent être brûlés après cinq ou six ans. On propose que des contrats de trois ans soient donnés à ces professeurs et professeuses. Les besoins sont là, ils seront là dans trois ans, et ils seront là dans six ans. Ça leur permet simplement de s'assurer de se bâtir un dossier de recherche efficace, d'avoir une charge de travail normale et raisonnable puis éventuellement de devenir compétitif lorsqu'il y a des postes qui s'ouvrent soit à Moncton ou ailleurs. À la page 103, toujours dans les recommandations des évaluateurs, on propose la création du Baccalauréat spécialisé en mathématiques. Ce que j'aimerais vous dire ici, c'est que ce sont des baccalauréats spécialisés qui attirent les étudiantes et les étudiants. C'est un fait dans les recherches scientifiques. Donc, c'est une des raisons qui expliquent qu'il n'y ait pas beaucoup de monde dans les départements de mathématiques. Donc, c'est une recommandation que j'aurais soutenue. Ceci dit, on peut peut-être s'organiser pour vivre sans cette recommandation. À la lumière de la reconfiguration, un des programmes qui devrait bénéficier le plus de la reconfiguration, c'est celui des mathématiques à cause de la synergie énorme qu'il y a entre les mathématiques et les autres disciplines. C'est extrêmement facile de mettre sur pied des programmes multidisciplinaires. Ce n'est plus de regarder certaines universités comme McGill ou Toronto, par exemple, qui ont des baccalauréats multidisciplinaires autant que vous en voulez et qui ne demandent pas de ressources additionnelles. C'est simplement de la flexibilité au niveau des programmes. Des programmes comme ça augmenteraient le nombre d'étudiantes et d'étudiants au Département de mathématiques. Ceci aurait un effet positif sur des programmes de premier cycle. Ceci aurait aussi un effet positif sur les programmes de maîtrise. Si l'on augmente de façon significative, le nombre d'étudiantes et d'étudiants que l'on a dans nos programmes de premier cycle, forcément la maîtrise va en bénéficier. À la page 105, la recommandation des évaluateurs est que le programme de deuxième cycle soit maintenu. La recommandation ici, c'est que les inscriptions soient suspendues et que l'on revoit le programme. Je considère que, dans les circonstances, la recommandation faite aujourd'hui est prématurée. Laissons la chance au Département de développer son programme de maîtrise, développons des programmes de premier cycle qui vont attirer des étudiantes et étudiants, puis regardons les choses aller dans le contexte des autres programmes. Les autres disciplines fondamentales n'ont pas plus d'étudiantes et d'étudiants dans leur programme de maîtrise. Donc, simplement dire qu'il nous faut dix inscriptions par année et cinq diplômées ou diplômés par année et parce que l'on ne l'a pas, il faut suspendre les inscriptions. À mon avis, c'est aberrant, parce qu'il faudrait fermer toutes les maîtrises de la Faculté et plusieurs autres programmes à l'extérieur de la Faculté aussi. Pourquoi les mathématiques précisément? À la page 114, deuxième paragraphe, on parle du fait que la majeure en mathématiques plus la mineure en statistique sont, ensemble, équivalents à un baccalauréat spécialisé. C'est vrai pour celles et ceux qui veulent une orientation statistique, ce n'est pas vrai pour celles et ceux qui veulent une orientation mathématiques. Celles et ceux qui veulent une orientation mathématiques n'ont pas de programme spécialisé ou l'équivalent à l'Université de Moncton. Tout ce que je dis ici, c'est que la recommandation 3 est une recommandation prématurée et que l'on devrait laisser la chance au Département de développer ses programmes et de profiter de la reconfiguration. C'est quelque chose qui devrait être méditée par le Département de mathématiques et si les choses ne fonctionnent pas, il sera temps de revenir et de dire « vous l'avez essayé,

10.2 Programmes de premier et deuxième cycles en mathématiques et de premier cycle en statistique (suite)

on vous a donné une chance et ça n'a pas fonctionné ». Pour maintenant, je considère que la proposition est prématurée et je recommanderais que vous votiez contre cette proposition. Le programme de maîtrise est aussi performant que la plupart des autres programmes de maîtrise dans les matières fondamentales à l'Université de Moncton et c'est un programme qui vient de commencer. Donnez-lui la chance. Il y a une autre proposition pour laquelle j'aimerais attirer votre attention et je vais arrêter ici. C'est la recommandation 5 qui dit « Que la Faculté des sciences et l'UARD des mathématiques et statistique examinent la possibilité de modifier les cours MATH1063 et MATH1163 afin qu'ils répondent mieux aux diverses clientèles de ces cours, ainsi que le suggère l'équipe d'évaluation externe ». J'aimerais que l'on précise dans cette recommandation ce que suggère le comité d'évaluation externe. Il ne suggère pas simplement de modifier ces deux cours, mais de créer une deuxième voie comme il y avait jusqu'en 1995 ou 1996. Je ne me souviens pas exactement à quel moment ceci a changé, mais il y avait deux voies. Il y avait une voie pour les gens en génie, en mathématiques et en physique et une voie pour les autres. C'est cela la solution, ce n'est pas simplement de modifier le cours. Le cours actuel est trop faible pour les gens en physique et en mathématiques et il est trop fort pour les gens en biologie, en kinésiologie et pour les autres départements. Donc, c'est une voie qui ne satisfait personne. Qu'est-ce que l'on fait? On veut satisfaire les gens en mathématiques et en physique en augmentant le niveau un petit peu. On débarque tout le monde à côté; cela n'a aucun sens. La seule solution, c'est que l'on revienne à deux voies et la recommandation 5 devrait illustrer ça. Je sais qu'une des personnes qui a commenté sur cette recommandation est le doyen Rochichaud en disant que ceci pourrait créer des problèmes de ressources au Campus de Shippagan. C'est possible. Cela dit, il y avait les deux voies, soit la voie MATH1004 et MATH2004 et la voie MATH2073 et MATH2083. Le Campus de Shippagan offrait les deux voies sans problème.

VRER : Premier point. J'aimerais que ce soit clair et que ce soit compris que je n'ai jamais dit que les professeures et professeurs ou le Département de mathématiques et de statistique étaient non performants. J'ai dit qu'à l'intérieur de ce Département, il y avait un programme qui était non performant et c'est le programme de deuxième cycle en mathématiques. Quand on réalise qu'il n'y a jamais eu plus qu'une personne par année qui a complété ce programme et qu'il n'y a jamais eu plus de trois personnes qui ont complété le programme dans cinq ans d'existence, oui, je tiens encore à dire que c'est un programme non performant et je comprends difficilement, avec ces statistiques, comment les évaluateurs ont pu conclure que cela était un programme dynamisant pour le Département. Deuxième point, monsieur Deguire pose la question suivante : puisqu'il y a d'autres maîtrises qui ne connaissent pas un meilleur succès au niveau des inscriptions et de la diplomation, pourquoi on se penche aujourd'hui sur la question des mathématiques? Je me penche sur la question des mathématiques pour la raison suivante : c'est que je ne suis pas en train de faire autre chose que ce que le Sénat académique a recommandé. Le 27 août 1997, quand le Sénat académique a donné son aval au programme de deuxième cycle en mathématiques, cet aval était conditionnel. La condition était la suivante et je vous cite le procès-verbal : « l'approbation de la maîtrise est conditionnelle à une révision trois ans après l'implantation démontrant que les inscriptions se maintiennent au niveau prévu dans le document C ». Le programme a commencé en 2001. L'évaluation après trois ans n'a jamais été faite. Je le fais maintenant et les conditions demandées dans le document C étaient qu'il fallait au moins dix étudiantes ou étudiants inscrits par année et cinq diplômées ou diplômés par année; ceci n'a jamais été atteint, je dirais même que l'on n'est même pas venu proche de l'atteindre. Il est évident que, d'après les statistiques, ces conditions n'ont pas été rencontrées. Je vous demande de prendre un temps de réflexion nécessaire pour voir s'il n'est pas encore possible pour le programme de pouvoir atteindre les objectifs et la viabilité.

R. C. LeBlanc : Je voulais faire un commentaire assez général parce que je ne sais pas où le faire, mais je vais le faire ici parce que ça implique les mathématiques. Premièrement, on parle beaucoup de l'Université pour servir le milieu et l'on parle du marché du travail et de choses comme cela. J'étais en train de lire un article dans *La Presse* ou le *Globe and Mail* qui parlait d'un besoin d'une population instruite pour l'économie dans laquelle nous sommes et où la numératie était importante. Je fais les évaluations des étudiantes et des étudiants et je viens juste de finir de corriger mes tests du mois d'avril et des choses terriblement simples au niveau de la numératie ne sont pas connues, il y a quelques exceptions. S'ils sont dans le DSS, c'est A+; ils ne sont pas capables d'avoir moins que ça

10.2 Programmes de premier et deuxième cycles en mathématiques et de premier cycle en statistique (suite)

dans mon cours. Pour la grande majorité, simplement de comprendre un graphique le plus simple possible, ce n'est pas dans leur capacité. J'ai à peu près 20 % des tests où les deux dernières questions ont été laissées en blanc; ils n'ont même pas essayé d'y répondre. Il y a quelque chose qui se passe. J'étais d'accord avec ce que le sénateur Deguire a dit : au Département d'économie, c'est vrai que l'on n'a pas énormément d'étudiantes et d'étudiants, donc on ne peut pas commander des cours. Tout ce que je sais, c'est que, dans le cadre de la formation en économie, il y a une habilité très étroite avec les mathématiques et la clientèle que nous recevons, on est obligé de les renforcer nous-mêmes en mathématiques. La clientèle qui n'est pas en économie peut s'esquiver de faire des mathématiques sérieuses.

Lakhal : Ma remarque concerne le programme de deuxième cycle en mathématiques. Si je retourne au document des évaluateurs, à la page 105, ils ne proposent pas ni de suspendre les inscriptions, ni de fermer ce programme. Il y a un problème parce que l'on a dit que des gens, disons des spécialistes, nous recommandent des choses et par la suite on tient compte de leurs remarques, on laisse de côté ou l'on fait le contraire dans certains cas. Peut-être que je comprends pourquoi ils proposent de maintenir le programme de deuxième cycle parce que dans leur tête, j'imagine qu'ils ont fait le calcul du coût avantage qui n'a pas été éclairci ici. Qu'est-ce que ça veut dire coût avantage? Nous avons un programme de deuxième cycle. Il y a des coûts. Il faut les évaluer. Combien coûte ce programme? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut nous dire combien coûte le programme? On ne le sait pas. Le rapport ne nous le dit pas. Quels sont les avantages? Ceci pourrait être d'avoir des étudiantes et étudiants à un programme deuxième cycle; ceci pourrait être d'augmenter les inscriptions à l'entrée parce que les étudiantes et étudiants voient tout le programme, c'est-à-dire que je vais aller dans une université où il y a toute une série de programmes, soit le premier cycle, le deuxième cycle et le troisième cycle. Vous pouvez me dire : on ne le sait pas. C'est vrai, on ne le sait pas. Est-ce que nous avons fait l'étude pour le savoir? Si l'évaluateur dit que la recherche des professeurs ou professeurs est convenable et qu'ils sont actifs en recherche et que le résultat est là, certains vont même aller chercher des subventions. Est-ce qu'il y a une relation entre un programme de deuxième cycle, les étudiantes et étudiants qui sont là et la performance des professeurs et professeurs dans la recherche et dans la recherche de subventions? D'après mon expérience, oui il y a une relation.

VRER : Je voulais tout simplement dire et je suis d'accord avec le sénateur Lakhal que l'évaluateur n'a pas recommandé la suspension des admissions.

Recteur et vice-chancelier : D'abord une précision sur la recommandation 5. Je pense que la recommandation 5, telle que formulée, peut permettre une réflexion autour de la question que vous avez soulevée et débattue. Je pense qu'il n'y a pas une nécessité de la préciser davantage. Par rapport à la recommandation 3 et le programme de maîtrise, j'étais content de voir que monsieur Deguire m'a mentionné dans sa lettre. Effectivement, j'étais vice-recteur à l'époque et je croyais et je crois toujours au fait qu'il faut permettre le développement des études dans les différentes disciplines et dans les moments opportuns lorsque l'on est capable de bâtir la discussion sur une vision quelconque. Donc en 1997 ou 1998, il y avait une raison. Imaginez que l'on pouvait considérer, moyennant un certain nombre de facteurs, voir la possibilité d'introduire un programme de maîtrise. Il y a eu beaucoup de débats à l'époque, tant au Comité conjoint de la planification qu'au Comité des programmes de même qu'au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs parce que, et ce n'est pas exceptionnel et ce n'est pas unique au Département de mathématiques et de statistique, l'on ne peut pas imaginer que, en ajoutant des programmes dans cette institution et dans les différentes disciplines, l'on soit toujours capable de le faire avec les ressources existantes. Je suis l'un de ceux qui a toujours plaidé en faveur de voir une perspective un peu plus multidisciplinaire et transversale à des disciplines, mais dans le domaine scientifique, vous l'avez dit vous-même sénateur Deguire, ce que les gens veulent, c'est la spécialisation. La demande ne semble pas être pour la maîtrise. Ce n'était certainement pas le cas à cette époque. On avait dit du Département que la proposition, quant à son contenu, était tout à fait pertinente, mais qu'elle serait conditionnelle à ce que l'on puisse démontrer que l'on allait pouvoir avoir l'ajout de ressources nécessaires pour le supplément d'obligation que l'on prenait dans ces programmes. À un moment donné, on a décidé de commencer à offrir la maîtrise et inscrire les étudiantes et étudiants. Je crois que c'était certainement le vœu du Sénat académique, et le vice-recteur l'a mentionné. Je

10.2 Programmes de premier et deuxième cycles en mathématiques et de premier cycle en statistique (suite)

pense que l'on a une obligation de revenir au Sénat académique. On va faire ceci moyennant une réévaluation et voir si effectivement on a rencontré les conditions. Carrément, ce n'est pas le cas. Je ne porte pas de blâme sur personne, mais le fait est que l'on n'a pas eu le niveau d'inscriptions attendu. Je crois que le Sénat académique a aussi l'obligation de déterminer quel type de choix on va faire à l'intérieur des ressources que l'on est capable de mettre à la disposition de notre institution. Il y a une limite à la capacité d'ajouter des ressources. Je pense que l'on fonctionne avec un niveau de ressources, sur le plan budgétaire, pour lesquelles il est très difficile d'imaginer que l'on est capable d'en faire plus. Dans le cas des mathématiques, il y a une question fondamentale qu'il faut se poser. Comment pouvons-nous mieux servir la population étudiante avec les ressources existantes? C'est une question qui, à mon point de vue, est très pertinente au Sénat académique. Quand on parle de la qualité, elle ne commence pas seulement à la maîtrise, elle commence dès la première année où l'on accueille les étudiantes et étudiants. Il faut s'assurer que les ressources disponibles sont mises du début jusqu'à la fin. Est-ce que l'on est capable de le faire? Je pense que l'on est tous d'accord pour dire que, quand on a des programmes de maîtrise, c'est certainement un facteur important pour stimuler la recherche. La recommandation soumise ici n'est pas une abolition du programme. Le Comité conjoint de la planification a été très sensible à cela. Il s'agit d'une suspension des admissions avec deux suggestions, dont l'une est fortement recommandée par les évaluateurs externes, c'est d'avoir des programmes de maîtrise en collaboration avec d'autres institutions universitaires. En 24 mois, quand je regarde le niveau des admissions qui est de quatre à cinq avec un niveau de diplomation d'un, on a à peu près 20 % des personnes inscrites qui reçoivent un diplôme par année. Donc, à la limite, si l'on suspend les nouvelles admissions pendant 24 mois, il va nous en rester au moins deux ou trois. Il y a encore une activité au niveau du programme de maîtrise. Alors, c'est une invitation au Sénat académique de demander au Département de revoir la façon de livrer son programme en tenant compte des préoccupations formulées en 1998. Je le vois comme un repositionnement très important à ce niveau. Et c'est vrai que l'évaluateur externe n'a pas répondu à ceci, mais on peut être d'accord, à un moment donné, avec ce qu'un évaluateur externe dit et à un autre moment donné, on peut être en désaccord. Vous-même, monsieur Lakhal, vous l'avez dit pour le Certificat en informatique. Vous étiez contre l'abolition, mais l'évaluateur externe recommandait l'abolition. Cette fois-ci, il ne recommande pas la suspension des inscriptions à la maîtrise et vous dites : pourquoi vous le recommandez, parce que l'évaluateur externe ne le recommande pas. Je pense qu'il faut aussi regarder cela dans le contexte général de l'évaluation, l'autoévaluation, l'évaluation du doyen et l'appréciation du vice-recteur.

E. Robichaud : Je voudrais peut-être revenir à la recommandation 5. Mon problème, c'est sa formulation. Malgré les commentaires du recteur et vice-chancelier, je pense qu'il faut faire bien attention avant de penser revenir à la voie du cheminement en mathématiques. J'ai regardé la recommandation de l'évaluateur et les commentaires de l'évaluateur. Il fait référence au Québec où il nous dit qu'il y a deux voies pour les cours de mathématiques. Qui sont les étudiantes et étudiants qui viennent au cours MATH1063 et MATH1163 et qui sont dans les sciences, dans le génie et dans les sciences de la santé? Les programmes du Québec et les profils des cégeps en sciences de la santé et en sciences de la nature utilisent essentiellement le même profil mathématique qui sont des équivalents à ce que l'on fait maintenant et, si je ne me trompe pas, il était reconnu dans le passé à MATH1004 et MATH1014. Il y a peut-être d'autres profils, mais ils ne touchent pas les domaines du génie, des sciences de la santé et des sciences de la nature. Peut-être qu'il y a un profil différent en administration. Certainement, les sciences humaines dans les cégeps ont un autre profil de mathématiques que celui des sciences de la nature et sciences de la santé, mais dans les programmes qui touchent les cours MATH1063 et MATH1163, les profils du Québec sont essentiellement, à ce que j'ai pu voir, les séries 103 et 203. C'est la même série pour tout le monde. Je ne suis pas certain que l'on doive revenir avec deux profils. J' imagine difficilement que l'on puisse offrir des séries additionnelles dans un département sans qu'il y ait de ressources associées à cela. Ça ne peut pas se faire sans ressources additionnelles. On ne peut pas créer des cours à partir de rien. J'aurais une préoccupation si l'on pensait revenir vers une série que l'on a décidé d'abolir, il y a maintenant plusieurs années. J'aurais aimé entendre la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation à ce

10.2 Programmes de premier et deuxième cycles en mathématiques et de premier cycle en statistique (suite)

sujet parce que ceci me surprend un peu. À la recommandation 4, on fait référence au B. Sc. - B. Éd. (concentration en mathématiques), on semble dire qu'il faut mettre une stratégie active de recrutement dans tous les programmes et l'on ressort celui-là en particulier. Pour moi, ce serait l'inverse. On devrait peut-être ressortir en particulier la majeure parce que c'est là que l'on a besoin de recrutement. Ce que j'ai pu voir dans le programme B. Sc. - B. Éd. (concentration en mathématiques), c'est qu'il y a un nombre élevé d'inscriptions. D'ailleurs, cette année, j'étais en train d'analyser nos demandes d'admission à Shippagan et j'ai regardé un peu les demandes d'admission à l'Université en général et, si je ne me trompe pas et peut-être que madame LeBlanc pourra me corriger, j'ai vu à peu près une vingtaine de demandes d'admission dans les programmes combinés B. Sc. - B. Éd. à l'Université de Moncton pour septembre 2006 et sur cette vingtaine, trois quarts étaient en mathématiques. Je suis beaucoup plus préoccupé par le nombre d'inscriptions en B. Sc. - B. Éd. (chimie) que B. Sc. - B. Éd. (biologie) et (physique).

C. Bourque : J'ai deux remarques. En commençant, j'aimerais parler des recommandations 5 et 7 qui ont un élément commun, c'est-à-dire un objectif pour desservir, dans des cours de mathématiques, les diverses clientèles. Je pense que dans une université de notre taille, c'est un défi. Je pense que le problème n'est pas unique à la Faculté des sciences ou au Département de mathématiques et de statistique de trouver des moyens pour desservir les clientèles mixtes ou des clientèles variées. Quand on a créé une seule voie en mathématiques, je me souviens du débat, il y a deux raisons qui me reviennent en particulier. La première, c'était de promouvoir la mobilité entre les programmes parce que l'on savait que, après la première année, il y aurait un très grand nombre d'étudiantes et d'étudiants qui changent de programme. Je pense que l'autre raison en était une de ressources où avec une voie, il se peut qu'il y ait des économies de ressources par rapport à deux, trois ou quatre cours de mathématiques. Après un certain temps, je pense que le temps est propice de revoir cette question et d'analyser notre expérience pour savoir si l'on devrait retourner à deux voies ou bien de maintenir une seule voie et peut-être de créer des groupes qui peuvent mieux servir des clientèles facultaires dans d'autres unités. Pour revenir à la recommandation 3, je voudrais donner des informations, pas pour vous convaincre de voter pour ou contre, mais tout simplement pour vous aider. Premièrement, la question du bassin, le sénateur Deguire mentionne dans son document que les inscriptions dans le Département ont augmenté de 75 % et c'est vrai, mais si l'on regarde les inscriptions dans la majeure qui représente le bassin de la maîtrise et que l'on regarde le tableau que l'on a à la page 118, elles ont diminué de 18 à 9 pendant les cinq dernières années, donc je ne sais pas si, la sixième et la septième années ou les années qui ont précédées, il y avait des nombres moindres, mais je dirais que mon analyse du bassin, c'est qu'il est à peu près constant ou peut-être en diminution. Je pense que ça vaut la peine d'être objectif dans l'analyse et de faire ce commentaire. L'autre remarque que je ferai, c'est par rapport à l'historique du développement de la maîtrise. La maîtrise a été proposée en 1997. Il y a eu, j'étais le directeur du Département de chimie à l'époque, tout un débat à l'interne quand le Département de mathématiques avait proposé un projet. On a demandé au Département de présenter un nouveau projet. Ils sont arrivés avec une prestation qui était moins dispendieuse et il a reçu l'aval du Conseil de la Faculté en 1997-1998. En même temps qu'il y a eu une diminution du nombre de postes en mathématiques de 11 à 10, ça s'est fait dans la même année et monsieur Deguire pourra me corriger, il y a eu une décision au Département de ne pas accepter d'inscriptions à la maîtrise en mathématiques jusqu'à ce que l'on ait le onzième poste, ce qui n'est pas venu. Il y a des raisons pour avoir un onzième poste, j'en conviens, et même, il va y en avoir un douzième, mais la réalité c'est que le Département a actuellement, depuis 1998, dix postes en mathématiques. Donc en 2000, on a décidé d'admettre des étudiantes et étudiants à la Maîtrise en mathématiques. On a eu des inscriptions. Je vous donne ces informations pour un peu vous placer dans l'historique de la discussion que l'on a eue en 1998 au Sénat académique. On peut supposer que la discussion qui a mené à cette circonstance dans le nombre minimal d'inscriptions à la maîtrise était basée surtout sur la question de rentabilité ou de viabilité de ce programme.

Lowe : Je voudrais faire deux commentaires. Un premier par rapport à la recommandation 5 et un deuxième par rapport à la recommandation 7. Concernant la recommandation 5, on parle du programme B. Sc. - B. Éd. Je suggère qu'on laisse la recommandation telle qu'elle est. On est tout de suite dans des réunions de processus d'évaluation des programmes combinés et je crois que le moment est propice de trouver des moyens ou des

10.2 Programmes de premier et deuxième cycles en mathématiques et de premier cycle en statistique (suite)

solutions créatrices afin de répondre aux besoins d'une clientèle. Je ne sais pas si c'est par des voies différentes ou si c'est par d'autres solutions, mais je pense que l'on peut trouver des solutions créatrices. Concernant la recommandation 7, je veux juste vous dire un peu l'historique de ce qui s'est passé au niveau du recrutement par rapport aux majeures en mathématiques et en éducation. Si vous regardez le tableau, dans les années 2001 à 2004, il y a eu très peu de diplômées ou diplômés en mathématiques. Les écoles, le Ministère et l'Association des enseignantes et enseignants francophones du Nouveau-Brunswick ont fait plusieurs efforts de recrutement pour répondre à ce besoin. À ce moment, on avait dans les écoles des personnes qui enseignaient les mathématiques et qui n'étaient pas outillées pour le faire. On a eu une grande préoccupation face à cela. Depuis quelques années, c'est vrai, on a plus de diplômées ou diplômés. L'année dernière, on en avait quatre. Cette année, je n'ai pas les statistiques devant moi, mais je sais que l'on en a sept ou huit. Peut-être que monsieur Deguire en sait plus que moi, mais on a encore des étudiantes et étudiants qui vont finir en mathématiques cette année et ça monte. Maintenant, est-ce que l'on doit arrêter le recrutement à ce niveau? Je ne suis pas certaine parce que, d'après ce que j'entends du Ministère et de l'Association, il y a encore un besoin très flagrant. Comme on le sait, la numératie était une priorité comme la littératie. Alors, les écoles, le Ministère et tout le reste mettent beaucoup d'importance là-dessus. Je n'irai pas à l'encontre, je n'arrêterai pas le recrutement.

Dako : Mon commentaire est par rapport à la recommandation 3. Lorsque l'on demande que le Département propose un nouveau programme, j'imagine que l'on parle du programme de maîtrise. Je ne suis pas convaincu que, en suspendant les inscriptions, l'on puisse permettre à ce Département de créer des collaborations. C'est comme si le bassin n'existait pas.

Konaté : Je veux attirer votre attention sur la recommandation 3. Il faut d'abord regarder la mission de l'Université. L'Université offre un service à la société et, étant donné l'avancé de la technologie, l'on doit remarquer que l'on a des gens qui sont spécialisés et formés notamment dans le domaine des mathématiques. Je pense que ce programme est un jeune programme et l'on sait tous que, dans le programme de maîtrise, ce qui est plus important, c'est la réputation. Donc, est-ce que ce programme a vraiment eu le temps de se faire une référence au niveau national et international pour essayer d'attirer plus d'étudiantes et d'étudiants? Je ne le pense pas.

Deguire : Premièrement, en réponse à madame Lowe, on s'attend à avoir une quinzaine de diplômées et diplômés cette année, la majorité en éducation évidemment. Ça nous rapprocherait de la moyenne nationale pour la première fois dans l'histoire de l'Université. On serait proche des normes nationales en termes de diplômées ou diplômés en mathématiques à l'Université de Moncton, aux trois quarts à peu près, c'est impressionnant et c'est surprenant. En réponse à monsieur Robichaud qui n'aime pas l'idée des deux voies et qui nous parle des cégeps au Québec, je vous ferai remarquer qu'au Québec, dès l'instant, vous arrive à l'Université des gens qui ont plusieurs points en mathématiques. À l'Université de Montréal, ils donnaient des cours de mathématiques en première année qui sont l'équivalent de la deuxième année ici. En géologie, en informatique et en mathématiques, il y avait des cours différents et il y en a encore d'autres que je peux donner. Dans les grandes universités, il y a une dizaine de voies. Dans les petites universités, il y en a au moins deux. Le tableau, aux pages 25 et 26 de votre document, est extrêmement clair. Si l'on prend les disciplines kinésiologie, baccalauréat multidisciplinaire, technique radiologique, majeure en biologie, étudiant libre, on voit 41 étudiantes ou étudiants avec un taux d'échec de 100 %. Si l'on va plus bas, on prend la concentration en mathématiques, la spécialisation en économie, les sciences de la santé, la concentration en physique, le génie industriel, le génie électrique, la spécialisation en chimie et la majeure en biochimie, le taux d'échec se situe entre 0 et 25 %. Dites-moi pas qu'il n'y a pas deux groupes différents et que les besoins sont les mêmes pour les gens qui passent le cours en général avec de très bonnes notes, soient des A et des A+ et le 100 % d'échec dans plusieurs disciplines. On va revenir au point 3. Monsieur Konaté a parlé de la réputation du programme, le nombre d'étudiantes et d'étudiants est à la hausse dans le Département et le nombre de diplômées et de diplômés va suivre. Il va suivre de façon automatique. On a une diplômée qui vient de Tunisie. On a un autre étudiant de Tunisie qui vient d'arriver, donc on commence à attirer des étudiantes et étudiants de l'extérieur et si l'on compare le

10.3 Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé)

VRER : Ce point est pour information seulement. Les sénateurs et sénatrices présents à la dernière réunion du Sénat académique se rappelleront que l'on a adopté ce programme à condition que le Comité conjoint de la planification accepte formellement dans le procès-verbal de la prochaine réunion le libellé que le Sénat académique avait retenu ici et comme de fait, le Comité conjoint de la planification s'est réuni depuis et il a accepté le libellé tel qu'il est présenté ici.

Bouchard : Le Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé) m'a amené à une réflexion sur le rôle du Comité conjoint de la planification. Des fois, je regarde cela et des fois je suis d'accord, des fois je ne suis pas d'accord, mais plus fondamentalement, je me demande si le Comité conjoint de la planification n'est pas un deuxième Comité des programmes. Il me semble que le Comité conjoint de la planification, c'est une réunion des gouverneurs et des sénateurs et qu'il devrait se concentrer sur l'aspect financier et l'aspect académique et j'ai l'impression que, à certain moment donné, il dérive et se met à se substituer au Comité des programmes, à rediscuter du contenu des programmes et je trouve que ce n'est pas son rôle. Je ne sais pas s'il y a d'autres sénateurs qui partagent ces interrogations, mais j'aimerais bien que le Comité conjoint de la planification ne refasse pas ce que le Comité des programmes et le Sénat académique font et qu'il se concentre vraiment sur son véritable rôle qui est de regarder l'aspect financier et l'aspect académique.

10.4 Baccalauréat en administration

VRER : Le Comité conjoint de la planification a reçu une proposition d'un nouveau programme, soit le Baccalauréat en administration des affaires, concentration comptabilité, régime coopératif. Ce programme découle de l'évaluation des programmes qui avait été faite en 2002 ou 2003. Les objectifs du nouveau programme sont de mettre en pratique, pendant des stages, les connaissances théoriques acquises dans la salle de classe, d'acquérir une expérience pertinente à la pratique de l'expertise et d'ouvrir des portes à différents examens. Le nouveau programme, tel que proposé, diffère du programme actuel de Baccalauréat en administration des affaires, concentration comptabilité. Si vous allez en bas de la page 29, vous avez le résumé du programme proposé et les changements qui s'imposent. Somme toute, la première année demeure inchangée du programme régulier, la deuxième année, on demande que trois cours soient suivis parmi une liste de cours que nous retrouvons à la page 30, il y a aussi l'ajout d'un stage non crédité. Pour ce qui a trait des troisième et quatrième années, il y a l'ajout de deux stages non crédités et le déplacement d'un cours obligatoire vers la liste des cours à option. Vous vous apercevrez que le programme se termine par un stage. Le programme lui-même propose une méthode de prestation semblable à celle utilisée dans le programme régulier. Il y a une incidence minimale sur les ressources humaines et physiques par l'introduction de ce nouveau programme qui fait que nous avons besoin de trois crédits de dégrèvement pour la personne qui s'occupera des stages dans le programme. On estime un recrutement de cinq étudiantes ou étudiants du programme régulier. Le programme, tel que proposé, en est un qui intéresse les employeurs potentiels et les organisations professionnelles. Il permettra à l'Université de se rapprocher de la communauté des affaires et aidera également au niveau de la rétention.

R : 08-SAC-060503

Neil Boucher, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du programme Baccalauréat en administration des affaires, concentration comptabilité (régime coopératif). »

R. C. LeBlanc : Il y a déjà 127 crédits dans le programme, si l'on ajoute des stages, est-ce que ça va se faire pendant l'année scolaire?

G. LeBlanc : S'il y a des stages qui sont effectués pendant l'été, ce sont des stages de 12 à 14 semaines. Ils ne comportent aucun crédit.

Konaté : J'aimerais donner un point d'information pour appuyer votre interprétation au niveau des programmes coop. En administration, il y a deux programmes coop, soit en gestion des opérations et en marketing. Le problème récurrent au niveau des programmes

10.4 Baccalauréat en administration (suite)

coop pour les étudiantes et étudiants, c'est de trouver des possibilités de stage. Ils doivent chercher des stages eux-mêmes. Étant donné les limites des ressources et le niveau des connaissances dans le domaine, cela risque de poser des problèmes.

Deguire : C'est tout simplement une petite information et une question en même temps. On m'informe que la personne qui est responsable des stages reçoit des crédits de dégrèvement ou des crédits d'enseignement, normalement ce devrait être trois crédits. Est-ce une politique normale ou habituelle de faire ce genre de choses? Ce sont des crédits que l'on ne voit pas nulle part. Qu'est-ce que c'est? Le doyen pourrait peut-être préciser.

G. LeBlanc : Je me suis déjà prononcé contre cette approche.

R. Robichaud : Dans notre programme de chimie, pour le stage coop, il y a quatre crédits de dégrèvement qui sont accordés à la personne responsable.

Lakhal : J'ajouterai qu'il y a peut-être d'autres programmes coop pour lesquels on a beaucoup d'étudiantes et d'étudiants dont la personne responsable des stages n'a aucun crédit.

Bouchard : J'aimerais reprendre la question de Ronald C. LeBlanc. Si je comprends bien, le dernier stage est prévu à la dernière session de la quatrième année. C'est donc dire que ces étudiantes et étudiants sont en stage, donc ne sont pas en cours. Le programme est de trois ans et demi de cours et non de quatre ans. On fait 127 crédits en trois ans et demi. Est-ce que je résonne comme il faut?

G. LeBlanc : Il est vrai que c'est innovateur dans le sens que l'étudiante ou l'étudiant va faire un stage en deuxième année et en troisième année et il va être en stage à l'hiver de la quatrième année. Dans le programme, si vous voyez aussi les charges de cours, elles sont de 18 crédits par session. L'étudiante ou l'étudiant devra avoir une bonne moyenne pour être dans ce programme.

Bouchard : Je pense que cela confirme ce que monsieur LeBlanc disait, c'est que ça fait quand même six cours par session. À mon avis, c'est beaucoup. Ce qui risque d'arriver, c'est que les professeurs ou professeuses soient soumis à des pressions pour diminuer les exigences des cours. J'aimerais ajouter un autre point pour reprendre une préoccupation de mon collègue Konaté sur les stages. Nous, on fait affaire avec le Bureau de l'enseignement coopératif aussi et je trouve que ce Bureau passe beaucoup de temps dans des formalités administratives. J'aimerais qu'il consacre plus de temps à la recherche de stage. Je pense que je ne dirai pas qu'il y a une dérive, c'est peut-être moins, en tout cas, je veux dire je l'ai déjà signalé au Bureau de l'enseignement coopératif, je l'ai signalé également à monsieur Ouellette qui est au bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et qui s'occupe des stages. Dans notre cas, on a apporté un certain nombre de correctifs avec lesquels je suis à l'aise, mais je pense quand même que la remarque de monsieur Konaté était peut-être justifiée.

Vote sur R08

Pour 29

Abstentions 2

ADOPTÉE

11. **RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

Voir le Document C, p. 1-33

11.1 Modifications au Baccalauréat en administration

VRER : Dans le rapport du Comité des programmes au Sénat académique, il y a quatre points à apporter. Au premier point, il s'agit d'une modification aux conditions d'admission du programme que vous venez juste d'accepter. Le Comité des programmes a reçu une demande de modifications à l'effet que la demande d'admission au programme que vous venez juste d'accepter se fasse à la fin de la première année, contrairement au libellé actuel qui dit qu'elle doit se faire au début de la deuxième année et que la nouvelle condition d'admission prévoit que l'étudiante ou l'étudiant qui ne réussit pas à maintenir une moyenne cumulative de 2,5 où qui échoue un stage devra abandonner le programme du régime coopératif et passer au programme régulier du Baccalauréat en administration des affaires.

11.1 Modifications au Baccalauréat en administration (suite)

R : 09-SAC-060503

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique accepte la modification des conditions d'admission du programme Baccalauréat en administration des affaires - concentration comptabilité - régime coopératif. »

Konaté : Le programme est exigeant. Il arrive que l'étudiante ou l'étudiant ait 2,4 et 2,3 de moyenne pour une session. Est-ce qu'il y aurait une certaine flexibilité pour donner une chance à l'étudiante ou l'étudiant de pouvoir se rattraper dans son programme?

VRER : Effectivement, cela a sûrement été accepté au niveau des instances facultaires. Si c'est 2,5, à mon opinion, ce ne devrait pas nécessairement être 2,4, mais je crois que monsieur LeBlanc est en meilleure position que moi de répondre étant donné son champ d'expertise.

G. LeBlanc : En réponse au sénateur Konaté, je ne peux pas parler pour le directeur du Département. Avec 2,5, je pense qu'il faudra le respecter. Les étudiantes et étudiants, dans la pratique, ne seront pas pénalisés parce qu'ils peuvent aller dans le programme régulier.

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

11.2 Nouvelles conditions d'admission à compter de 2008-2009

VRER : Le deuxième point du Rapport du Comité des programmes est la proposition de nouvelles conditions d'admission et je vais faire une mise en contexte. Après, si madame la registraire voit que des ajouts additionnels sont de mise, elle sera tout simplement la bienvenue. Les sénatrices et les sénateurs ne sont pas sans être au courant de la démarche du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick en ce qui a trait à l'école renouvelée. C'est une démarche qui a commencé presque trois ans passés et le Ministère a décidé d'examiner ce qui se passait dans les écoles afin de donner une formation fondamentale aux étudiantes et aux étudiants. Les objectifs de l'école renouvelée seraient de donner des débouchés sur l'identité culturelle et francophone, d'aider les étudiantes et étudiants à communiquer de façon efficace, de les aider à mieux poursuivre leur formation après le secondaire et de les responsabiliser en tant que citoyennes ou citoyens. Dans cette refonte, qui présente des objectifs au plan social et au plan académique, il y avait quand même une démarche pédagogique qui s'imposait et la démarche fait en sorte que les écoles passaient de quatre périodes de 75 minutes à cinq périodes de 60 minutes par jour. Alors, il y avait lieu de se pencher à savoir si ces changements proposés dans le système public allaient avoir des retombées sur les conditions d'admission de l'Université de Moncton et comme de fait, il y a un sous-comité de la RVD qui a été mis sur pied composé de Lise Dubois, Christian Kant, Suzanne LeBlanc, François Pelletier, Raymond Vienneau et Dinh Vo-Ngoc qui ont étudié la question et qui sont revenus au Sénat académique avec deux recommandations. La première étant que pour 2006-2007, 2007-2008, le statut quo dans les admissions pouvait être privilégié. On en était venu à la conclusion que les changements à l'intérieur du système ou à l'intérieur des écoles n'allaient pas avoir d'impact sur nos conditions d'admission. La deuxième recommandation était d'amorcer une étude plus large afin de revoir toute la question des admissions ou des conditions d'admission à l'Université de Moncton. Probablement parce que nos conditions d'admission à l'Université de Moncton sont en place depuis 15 ans. La question importante à se poser est de savoir si ces conditions d'admission sont encore pertinentes. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu d'aller regarder ailleurs? C'est ce qui a été fait. Lorsqu'il y a eu cette étude d'amorcer par le sous-comité de la RVD, il y a eu une consultation au niveau des doyennes et doyens, il y a eu une consultation au niveau des UARD et il y a eu des consultations bien sûr au niveau de la RVD. On a réalisé que peut-être que dans certains éléments, l'Université de Moncton ne privilégiait pas des démarches qui étaient communes dans d'autres institutions. Pour ce faire, il y a six institutions canadiennes qui ont été étudiées et comparées par rapport aux conditions d'admission à l'Université de Moncton et ces six universités, vous les retrouvez dans le tableau qui se trouve à la page 22 du document du Comité des programmes. Suite à cette consultation et suite à l'étude de ce

11.2 Nouvelles conditions d'admission à compter de 2008-2009 (suite)

sous-comité, des recommandations ont été présentées au Comité des programmes. Je n'entrerai pas dans tous les détails, mais tout simplement je dirais que notre condition générale d'admission n'a plus sa raison d'être parce qu'elle est déjà rencontrée à l'école et ce que l'on propose dans les conditions générales d'admission est beaucoup plus en ligne avec ce qui se fait ailleurs. Somme toute, les nouvelles conditions d'admission que nous proposons et que le Comité des programmes a acceptées sont plus souples. Ça introduit la notion d'une moyenne générale. Ça donne plus de flexibilité dans les conditions d'admission et ceci répond mieux aux besoins spécifiques de certains programmes dans chacun des décanats. Voici ce qui est proposé. Premièrement, les conditions d'admission de l'Université de Moncton prévoit que cinq cours de douzième année soient réussis au niveau régulier, dont l'un devrait absolument être le français de la douzième année. Deuxièmement, les nouvelles conditions d'admission exigent une moyenne générale de 65 % sur les cinq cours. Il faut que l'étudiante ou l'étudiant ait atteint, dans cette moyenne générale de 65 %, au moins 65 % pour son cours de français et pas plus bas que 60 % dans aucun des quatre autres cours. Ensuite, on retrouve les conditions particulières.

S. LeBlanc : Lorsque l'on s'est penché sur les conditions existantes, on se disait qu'il y avait peut être lieu de rajeunir ou de mieux actualiser nos conditions. On voulait d'abord examiner ce qui se faisait dans l'environnement externe. Évidemment, l'environnement externe était ce qui se faisait dans les autres universités dont le tableau 1 en est un échantillonnage. Également, ce qui se faisait dans les régimes scolaires des autres juridictions, parce que nos conditions actuelles sont calquées très fortement sur les exigences spécifiques du régime scolaire, ceci nous empêchait d'aller recruter des étudiantes et étudiants d'autres juridictions. L'autre élément qui nous sert d'inspiration, c'est que dans toute la démarche de l'analyse des données et les résultats du sondage Maclean's, on ne pouvait pas ignorer nos résultats à ce niveau. Notre population étudiante cible est en chute, alors il faut que l'on développe davantage à l'extérieur de la province. On voulait s'assurer que nos conditions d'admission puissent s'arrimer avec les efforts de recrutement. On voulait aussi tenir compte des régimes scolaires des différentes provinces. On voulait cette souplesse. Finalement, on voulait relever le seuil afin de multiplier les chances de succès des étudiantes et étudiants dans leurs études. À la lumière des différentes statistiques et en relevant des exigences d'admission, on nous disait que ceci allait avoir pour effet d'augmenter le taux de rétention et ultimement le taux d'obtention de diplôme. Également, dans le cadre d'une discussion, on ne voulait pas multiplier le nombre de conditions à des nombres qui étaient difficiles à gérer. Par contre, on voulait avoir une série de conditions qui répondaient mieux aux exigences spécifiques de certains programmes. Avec nos recommandations, on a répondu au chapitre de la souplesse en adoptant la pratique qui est commune dans beaucoup d'universités, dont les six que l'on vous a données à titre d'exemple. Elles fonctionnent toutes avec une exigence de cours de douzième année. Au chapitre de la réussite et de la notion de moyenne générale sur les cours exigés à l'admission, on la fixe à 65 %. Toutes les autres universités que l'on a regardées avaient des notions de moyenne générale. Ceci n'élimine pas notre exigence actuelle de 60 % par cours et 65 % minimum en français, mais il faut que l'étudiante ou l'étudiant s'organise pour avoir une note suffisamment bonne dans certains cours dont la moyenne générale sur les cours est de 65 %. Ils ne peuvent pas juste raser le minimum de 60 % et 65 % en français qui, dans le fond, lorsqu'ils faisaient juste ça, correspondait à une moyenne qui était à peu près 61 %. À la lumière de ces trois recommandations, est-ce que l'on se positionne en dehors de la concurrence par rapport aux autres universités? Est-ce que l'on continue à respecter notre question d'assiduité? Alors sur la question de la concurrence, sur les six universités du tableau 1, vous verrez que l'on se compare à 65 % de moyenne; il y a seulement Mount St. Vincent et St. Mary's qui exigent 65 % de moyenne générale pour tous leurs programmes. UNB exige 65 % de moyenne pour le Baccalauréat ès arts, mais ils exigent 75 % de moyenne générale pour le B.A.A. et les baccalauréats ès sciences. L'Université d'Ottawa exige 68 % dans les programmes des arts et des sciences sociales. La St. Francis Xavier University exige 75 % de moyenne, mais celles ou ceux qui ont une moyenne minimum de 70 % peuvent être considérés à compter du 15 juin, s'il y a une disponibilité d'espace. Alors vous voyez que, d'après ces données, l'on est certainement à l'intérieur des normes des autres universités. En l'an 2000, le pourcentage de nos recrues qui avait moins de 65 % sur les 5 à 7 cours était de 10,5 %; en 2005, ce pourcentage est rendu à 5,7 % alors, il a diminué d'à peu près la moitié. Si l'on compte le nombre d'étudiantes et d'étudiants concernés, cet ordre de grandeur représente à peu près 70 étudiantes ou étudiants de moins. Ce n'est pas majeur, par contre, si l'on a monté la barre et si l'on réussit à mieux encadrer ce groupe d'étudiantes et d'étudiants et qu'ils

11.2 Nouvelles conditions d'admission à compter de 2008-2009 (suite)

réussissent à obtenir les exigences de promotion qu'on leur donne, il va peut-être y avoir moins d'étudiantes et d'étudiants à l'entrée, mais s'il y en a moins qui sont obligés d'abandonner parce qu'ils sont exclus de leur programme, cela va augmenter le taux de rétention et l'on veut bien souhaiter que cela va augmenter le taux d'obtention de diplôme.

VRER : Mon bureau est présentement en train de coordonner une rencontre avec madame Rachel Bard, sous-ministre au ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation pour que l'on discute des inconvénients, dépendant de la décision du Sénat académique aujourd'hui, et comment est-ce que l'on peut collaborer.

S. LeBlanc : Sur ce, j'aimerais ajouter que l'exercice n'a pas été fait en vase clos. J'ai rencontré les personnes qui ont introduit le nouveau régime de l'école renouvelée et je leur ai fourni la proposition que l'on vous présente aujourd'hui. Je l'ai fourni à deux personnes et je leur ai dit évidemment qu'il y avait un embargo, parce que nos instances décisionnelles à l'Université n'avaient pas encore étudié la proposition, mais je voulais qu'ils voient où l'on s'en allait et je voulais m'assurer que l'on ne se trompait pas dans notre interprétation du programme qui était maintenant offert dans les écoles. Dans le document, vous voyez aussi que l'on a mis ensemble une liste de cours qui s'offrent au niveau de la douzième année ou qui vont s'offrir d'ici 2007-2008 parce qu'il faut s'entendre que c'est seulement pour l'automne 2008 que l'on introduirait ces conditions. Il y a eu un échange entre moi et ces gens.

Président d'assemblée : Est-ce que le Sénat académique est d'accord que l'on traite les trois propositions avec des amendements dans un bloc? Est-ce qu'il y a des commentaires ou des observations?

Deguire : Concernant la condition E qui va s'appliquer aux gens qui sont en sciences, le plus grand problème dans ces cours (MATH1063 et MATH1163), c'est en partie la diversité des disciplines que l'on a vu dans le tableau. C'est aussi la différence de formation. En général, celles et ceux qui ont fait le cours de mathématiques avancées réussissent bien dans le cours MATH1063 et les autres réussissent mal. La différence est vraiment très nette. Alors d'avoir cette condition pour l'admission dans nos cours de mathématiques de première année, c'est une excellente nouvelle et je vais certainement voter pour.

E. Robichaud : Au Comité des programmes, on a fait l'étude de ceci et il y avait des préoccupations et s'il y en a eu au Comité des programmes, il y en a peut-être au Sénat académique également, je pense que c'est important de le mentionner. Une situation me préoccupe, c'est l'augmentation de la moyenne d'entrée. On parle d'une moyenne générale de 65 %. Je sais que 65 % peut paraître comme n'étant pas énormément élevé. On fait référence aussi à la question du sondage Maclean's. J'espère que les résultats du sondage Maclean's ne sont pas en train de dicter ce que l'on devrait faire dans nos conditions d'admission. On avait discuté, lors du dernier débat autour du sondage Maclean's, de la question de la moyenne dans les écoles francophones versus une moyenne dans les écoles anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick. La moyenne des écoles anglophones était déjà 5 % supérieure. Que la moyenne dans les universités anglophones soit plus élevée, il ne faut pas s'en surprendre. Est-ce que l'on doit essayer de s'approcher de la moyenne des universités anglophones alors que nous, la moyenne de passage aux écoles est plus basse? Est-ce que c'est vraiment juste un déplacement de la note que l'on donne pour la même performance? Je ne suis pas certain que l'on doive nécessairement augmenter cette moyenne. Quand on dit que l'impact n'est peut être pas si important, on parle de 10 % une année, 5 % une autre. Je ne sais pas si le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines pensait que 10 % de diminution dans le nombre d'étudiantes et d'étudiants aurait un petit impact. Je trouve que c'est un impact qui risque d'être important. Un autre point qui me préoccupe, c'est la condition E, à la page 10 du Rapport du Comité des programmes. Je ne suis pas encore convaincu, malgré les discussions que l'on a eues, que ça va être tout à fait accessible pour tout le monde dans la province. Je suis préoccupé de l'accessibilité aux mathématiques avancées dans les petites écoles. On parle de cours de mathématiques avancées par Internet. J'ai une fille en huitième année qui suit un cours par Internet et elle pourrait vous en dire long sur la qualité de la formation qu'elle reçoit de ce cours. Si c'est ça la qualité des cours qui seront offerts dans les petites et grandes écoles; dans les plus grandes régions, on va avoir des cours face à face, mais

11.2 Nouvelles conditions d'admission à compter de 2008-2009 (suite)

il faudra peut-être avoir un programme d'encadrement afin de s'assurer que les régions rurales aient accès à la même qualité de formation que les régions urbaines. C'est cet aspect qui me préoccupe. Je comprends la position de monsieur Deguire et la difficulté des questions dans les cours de MATH1063 et MATH1163. Je pense que l'on a une recommandation d'examiner ceci, mais de passer tout de suite à l'étape de mettre les mathématiques avancées comme condition, je suis préoccupé.

Couturier : Je voulais à mon tour faire quelques commentaires concernant ce qui est proposé ce matin. Je voudrais souligner la qualité du travail qui a été fait par le sous-comité des vice-doyennes et vice-doyens. Ils ont proposé la réflexion d'un document qui est bien étoffé. Il contient des statistiques fort pertinentes et je tiens à le souligner. Comme mon collègue Edgar Robichaud, j'ai un certain nombre de réserves par rapport à ce qui nous est proposé. Par contre, au Comité des programmes, j'ai choisi d'appuyer la proposition parce qu'elle contient, à mon avis, un certain nombre d'éléments qui sont intéressants, qui sont des améliorations et aussi parce que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche s'est engagé à s'assurer qu'il y ait un processus adéquat avec nos partenaires. Je voudrais commenter un certain nombre d'éléments que je vois comme étant des avantages et comme mon collègue, le sénateur Robichaud, je dois vous dire que, avant d'entrer dans mon énumération, j'ai une grande préoccupation à l'égard de l'accessibilité. Je pense que c'est un élément qui est distinct comme établissement universitaire. Donc, l'accessibilité des études universitaires, c'est une priorité pour moi et également la mobilité des étudiantes et étudiants. Je pense qu'il faut éviter de multiplier les conditions d'admission et de faire en sorte qu'une étudiante ou un étudiant voit ces occasions de mobilité. Ce qu'il y a quand même d'avantageux dans ce qui nous est proposé, c'est que la condition A nous permet de répondre à des besoins d'étudiantes et d'étudiants qui sont à la recherche d'une formation en arts et en humanité. La composante scientifique est moins importante. Quotidiennement, je suis confronté à des dossiers d'étudiantes et d'étudiants, de bons dossiers d'étudiantes et d'étudiants qui ont un très bon potentiel de réussite à l'Université, mais qu'ils n'ont pas, rendu en onzième année ou en douzième année, la fibre scientifique en mathématiques. Je vais en faire l'aveu. Je pense que d'avoir la condition A, telle que reformulée, favorise justement l'accessibilité aux études universitaires. Plus globalement, cet élément nous permet peut-être de mieux répondre aux demandes d'admissions qui nous proviennent de l'extérieur. Notre grille d'admission est très calquée sur l'école secondaire néobrunswickoise telle qu'elle existait avant l'école renouvelée. J'avais des réserves pour ce qui était du nombre de conditions d'admission. On vous dira que, actuellement, l'on en avait trois. Ce que l'on nous proposait, de prime abord, c'était cinq propositions. Par contre, le résultat des conversations que j'ai eues avec les conseillers en orientation des écoles secondaires a été d'entendre qu'ils ont gardé les choses simples. De ce point de vue, moins de conditions d'admission ne répondent qu'à 3 % de nos inscriptions actuellement. Je pense qu'il fallait trouver une façon de gérer cette situation différemment. De même, il y avait une condition d'admission qui comportait un élément d'ambiguïté, et je parle ici de ce qui était proposé à l'égard de la psychologie notamment. À mon point de vue, elle devait être retirée. Je suis très à l'aise avec ce que le Comité des programmes a adopté. Ceci veut dire quatre conditions d'admission qui sont formulées clairement. Ma deuxième réserve, c'est celle évoquée par Edgar Robichaud, donc je n'y reviendrai pas longuement. J'ai la même réserve à l'égard de l'ancienne condition E, celle qui contient les mathématiques, le deuxième cours de mathématiques en dixième année. Je crains que l'on se retrouve avec deux catégories d'étudiantes et d'étudiants : 1) Des étudiantes et étudiants qui auront fait les mathématiques avancées en face à face avec une professeure ou un professeur et 2) Des étudiantes et étudiants qui l'auront fait à distance. J'ai vérifié auprès d'un professeur du secondaire qui offre le cours de mathématiques par Internet et ce que l'on me dit, c'est que dans ce cours de mathématiques par Internet, on ne trouve que 80 % de la matière qui est vue normalement en classe. Il va malgré tout y avoir un décalage. Ça m'amène à mon dernier élément qui est celui de l'arrimage. Je trouve que c'est un élément fondamental. Tout à l'heure, la registraire a parlé de consultations qui avaient eu lieu au niveau des directions générales. Le vice-recteur, tout à l'heure, a évoqué la sous-ministre au ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation. Je pense que plus globalement, comme université et dans la poursuite de notre mandat, il faut se concerter avec notre grand partenaire, soit le monde de l'éducation. Ce qui nous est proposé ici, si c'est adopté, va poser des problèmes supplémentaires au système public. Je pense, côté des mathématiques en particulier, où l'on ne peut pas s'assurer de livrer le cours de mathématiques avancées pour répondre aux besoins de tous. Ce n'est qu'un détail et je pense qu'il y a lieu d'y réfléchir et il y aurait peut-être lieu

11.2 Nouvelles conditions d'admission à compter de 2008-2009 (suite)

d'engager une rencontre collective avec notre partenaire du monde de l'éducation pour s'assurer que cette arrimage se réalise. Un autre argument, à mon point de vue, qui milite pour un arrimage fort, c'est celui des étudiantes et étudiants qui ne répondront pas à nos conditions d'admission et qui ont un bon potentiel de réussite. Actuellement, des étudiantes et étudiants qui ne répondent pas aux conditions d'admission, on les dirige vers le collège communautaire. L'application de ces conditions va nous amener, à mon point de vue, des contraintes supplémentaires où l'on sera obligé d'offrir plus de cours compensateurs, où l'on sera obligé de travailler de pair avec nos partenaires de l'école publique et du collège communautaire pour continuer à maintenir cet idéal d'accessibilité et pour continuer aussi à s'assurer que tous les partenaires du monde de l'éducation travaillent de concert à offrir toutes les chances aux jeunes acadiennes et aux jeunes acadiens. Ce sont mes réserves, mais je pense qu'il y a une bonne volonté qui a été exprimée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et je suppose qu'il va réitérer que l'on travaille de concert avec nos partenaires du monde scolaire et ceux du collège communautaire parce qu'il y a quand même des changements qui peuvent porter à conséquence et l'on ne peut se contenter de dire voici nos conditions d'admission, nous sommes une université, nous sommes libres d'avoir toutes les conditions d'admission que nous voulons; si l'on fonctionne comme ça, on risque de manquer à notre mission.

C. Bourque : Je vais être assez bref en indiquant tout d'abord mon support pour l'ensemble des recommandations. Je voudrais également féliciter la RVD. Le Conseil de la Faculté des sciences a étudié l'ensemble des propositions et les a appuyées. J'ai la documentation devant moi. Elle donne son appui général pour l'ensemble des propositions. J'aurais une question à poser à la registraire par rapport à l'impact possible de l'augmentation de la moyenne générale à 65 %. Je constate que, à la page 5, l'on mentionne 5,7 % des étudiantes et étudiants avec une moyenne inférieure à 65 %. Ma question est la suivante : est-ce que c'est un pourcentage plus élevé qui ne rencontre pas l'ensemble des deux conditions? Il me semble que 65 % de moyenne générale et 65 % en français, l'on peut imaginer que parmi les étudiantes et étudiants qui ont des moyennes de 67 à 70 % et qui n'ont pas 65 % en français parce que ce sont des conditions d'admission qui sont additives, est-ce que le pourcentage est supérieur à 5,7 %? En terminant, je voudrais tout simplement réitérer le point du sénateur Couturier soit l'importance de travailler avec le ministère de l'Éducation et surtout de s'assurer que les étudiantes et étudiants, dans les 18 polyvalentes de la province, puissent accéder à l'Université.

S. LeBlanc : Par rapport à la question du 5,7 %, c'est le taux des étudiantes et étudiants qui ont été admis. Il n'y a pas de ces étudiantes et étudiants qui ont été refusés. Ce sont toutes des admissions. Je comparais au pourcentage de celles et ceux qui avait 65 % de moyenne en l'an 2000, il est diminué de moitié et avec ce nombre, on peut présumer que la plupart avait 65 % en français parce qu'ils ont été admis. Il n'y a pas de chiffres qui indiquent les gens qui ont été refusés. Par rapport à la question à savoir si cela représente un gros effet sur l'effectif étudiant total, ça, c'est le pourcentage des étudiantes et étudiants recrutées. Ce que l'on constate depuis que je compte les chiffres, depuis que l'on a des augmentations, soit depuis 2000, c'est qu'à chaque année où l'on a eu une augmentation, le gros de l'augmentation provenait d'un meilleur taux de rétention d'étudiantes et d'étudiants. C'est certain que l'on vise d'aller chercher des recrutées et si c'était toujours à la baisse, on aurait un méchant problème. Mais ce qui nous a racheté, c'était que l'on était capable de ramener de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants. Au total, on a affiché une augmentation de matière lourde. Même si l'on pouvait peut-être perdre une cinquantaine ou une soixantaine d'étudiantes et d'étudiants sur le nombre de recrutées, si au bout du compte, l'on a un meilleur taux de rétention et que l'on a moins d'abandon, je ne pense pas que ceci affectera énormément le total des effectifs à l'Université. Alors, ce n'est pas 10 % ou 5 % de l'ensemble de la population étudiante, c'est le nombre de recrutées. Maintenant, il y a un des premiers points qui a été fait par monsieur Robichaud que j'ai peut-être mal interprété. On n'a pas fixé nos conditions à partir de nos résultats du sondage Maclean's. Ce que l'on a fait, par contre, c'est que, compte tenu de nos résultats du sondage Maclean's depuis quelques années, l'on m'avait demandé de faire une certaine analyse et dans le cadre de cette analyse, j'ai préparé des statistiques que je partage avec vous à différents moments. C'est pour cela que j'ai dit que c'est suite à notre analyse. Ce n'est pas pour vous positionner mieux ou moins bien dans Maclean's, c'est en regardant le profil de réussite de nos étudiantes et étudiants à l'Université. On voit que l'on a notre taux de rétention, il y a un tiers de ces abandons qui sont exclus de leur programme. On regarde nos résultats sur les taux de diplomation et ce n'est pas un taux qui est tellement élevé non

11.2 Nouvelles conditions d'admission à compter de 2008-2009 (suite)

plus, alors si l'on veut améliorer ces résultats, la façon de le faire, c'est de monter la barre un peu plus haute. En dernier lieu, je sais qu'il y a une certaine discussion du côté francophone et le Nouveau-Brunswick semble être unique à cet égard, il exige 55 % au niveau secondaire pour la réussite et du côté anglophone c'est 60 %. J'aimerais préciser que ce n'est pas la moyenne qui détermine si l'étudiante ou l'étudiant va avoir son diplôme, c'est le nombre de crédits dans des cours spécifiques. S'ils sont obligés maintenant d'avoir 24 crédits minimum dans des cours spécifiques, ça prend des crédits, puis pour avoir des crédits, ça prend une note de 55 % dans chacun des cours pour avoir le diplôme. Je ne peux pas expliquer pourquoi il y a une différence entre le régime francophone et le régime anglophone et je suis parfaitement d'accord avec vous que l'on n'est pas moins vaillant. Les anglophones ne sont pas plus vaillants que nous. Je vous dirai par contre, quand on regarde la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et l'Ontario, entre autres, leur note pour obtenir ces crédits est de 50 %. C'est plus bas que nous. C'est plus bas que les anglophones de la province. Ici, on pense que, parce que l'on regardait juste le Nouveau-Brunswick, il y avait une relation directe entre l'écart de la note minimale pour avoir le crédit et notre exigence pour être admis à l'Université et une école qui était peut-être semblable avec les anglophones. Cela avait peut-être l'air de donner quelque chose, mais n'oubliez pas qu'en Nouvelle-Écosse, je vous ai parlé des exigences ce matin.

Caron : Je vais faire ma première intervention et elle rejoint mes trois amis sénateurs du Nord, parce que l'on vit dans ce contexte plus souvent. Je vais débiter en disant que le Conseil de la Faculté a examiné en profondeur les recommandations qui sont devant vous et que dans la plupart des cas, les résultats étaient unanimes sauf pour la question de la moyenne. Voici pourquoi et c'est là que je rejoins le doyen des études du Campus d'Edmundston. C'est une question de réalité de l'Université de Moncton et d'accessibilité aux études et lorsque l'on a regardé lehaussement de la moyenne, on a essayé de comprendre les raisons. La conclusion a été que, à nos yeux, la moyenne, surtout lorsque l'on parle de la moyenne à l'école, ne reflète pas nécessairement toujours le potentiel. Ça rejoint l'intervention de madame LeBlanc qui vient de nous dire que la moyenne de passage varie d'une province à l'autre. Donc la moyenne peut, dans certains cas, nous indiquer le potentiel, mais pas toujours. Les interventions qui ont été faites autour de la table au Conseil de la Faculté n'est pas de relier l'importance de la qualité de la formation, une importance de rentrer à l'université bien préparé, c'est peut-être plus de s'assurer que tout le monde va arriver à l'université avec le même accès à une bonne préparation et aussi de donner la chance aux coureurs parce que, quand on regarde les statistiques, entre autres, de moins en moins de garçons viennent à l'université et lorsque l'on regarde les résultats scolaires actuellement, je suis fier de dire que ce sont les filles qui performant. Que se passe-t-il au niveau des garçons? Est-ce que les garçons sont moins intelligents qu'avant? Je ne pense pas que c'est le cas. Alors ça veut dire qu'il y a un phénomène dans les écoles, c'est-à-dire que la note, dans plusieurs cas, risque de ne pas refléter le potentiel. Alors nos craintes, si l'on pense d'augmenter notre standard, on va passer à côté de tout un segment de population pour qui, pour une raison ou une autre, l'école n'est pas adaptée. Je peux vous dire que j'ai déjà vu des dossiers d'étudiantes et d'étudiants avec une moyenne de 60 %, même en sciences, et qui finalement ont très bien performé parce qu'ils ont réalisé qu'ils étaient capables de faire quelque chose d'intéressant dans le domaine qui les intéressait. Alors la moyenne de 65 % nous préoccupe et la question des mathématiques enrichies, même si l'on est entièrement d'accord qu'actuellement la préparation des étudiantes et étudiants lorsqu'ils entrent à l'université est très variable, il me semble que ce serait peut-être le temps d'avoir une discussion de partenariat un peu plus approfondie avec le système scolaire. Peut-être que, autour de la table, il y a des expertises qui pourraient être partagées. Pouvons-nous trouver des solutions afin que les étudiantes et étudiants qui nous arrivent des écoles soient bien préparés pour que l'on puisse les recevoir. Par rapport à l'accessibilité aux études et la moyenne, personnellement et avec le Conseil de la Faculté, si l'on met une condition d'une moyenne de 65 %, je vais voter contre.

Deguire : J'ai certaines remarques à faire sur ce qui a été dit sur les réserves. Peut-être que je pourrais commencer en faisant la métaphore du prix de l'essence. Le prix de l'essence était à 0,95 \$ il n'y a pas si longtemps, maintenant il est à 1,15 \$. Combien parmi vous se sont mis à marcher? Non, vous allez chercher un peu plus loin dans votre poche. Qu'est-ce que les étudiantes et les étudiants vont faire en onzième et douzième années? On va leur dire que la moyenne d'entrée est 65 % et pas 60 %. Ils vont aller chercher un peu plus loin dans leur réserve. S'ils veulent vraiment venir à l'Université, ils vont le faire.

11.2 Nouvelles conditions d'admission à compter de 2008-2009 (suite)

J'ai l'impression que parmi les 5,7 % qui ont une moyenne entre 60 et 65 %, il y en a plusieurs d'entre eux qui vont réussir lorsque l'on va leur dire ce que ça prend, ils vont réussir à le faire sans que les écoles aient besoin de baisser le niveau. Tout ce que l'on fait, c'est que l'on donne le signal qu'il y a des exigences à l'Université et que l'on vise la qualité et l'on veut une clientèle plus homogène. On ne veut pas une clientèle totalement hétérogène, ce qui rend les cours extrêmement difficiles à donner, extrêmement pénibles et qui rend un très mauvais service à tout le monde. Ceci dit, je suis conscient que les conditions d'entrée deviennent plus strictes et qu'elles manquent de souplesse. Il peut y avoir des conditions d'entrée qui sont strictes avec une façon plus souple de les appliquer. Par exemple, monsieur Couturier a parlé de cours qui servent presque à rien présentement, mais ils pourraient être extrêmement utilisés lors de changements de programme par exemple. Quelqu'un veut changer de programme, venir dans les mathématiques ou les sciences, il n'a pas les préalables, on lui fait suivre un cours comme ça.

Président d'assemblée : Avant de donner la parole à la prochaine personne. Je constate qu'il n'y a pas de proposition sur la table actuellement et que l'on discute des cinq propositions.

P : 10-SAC-060503

Neil Boucher, appuyé par Gilles Bouchard, propose :

« Que le Sénat académique accepte que, à compter de l'année universitaire 2008-2009, les conditions d'admission de l'Université de Moncton soient de cinq cours de 12^e année de niveau régulier (préparatoire à l'Université de Moncton), dont le cours de FRAN 12^e et quatre cours au choix, sous réserve des exigences spécifiques de chaque programme.

Que le Sénat académique accepte que, à compter de l'année universitaire 2008-2009, un critère de moyenne générale soit introduit dans les conditions d'admission. Les conditions d'admission exigeraient une moyenne générale de 65 % sur les cours exigés à l'admission; un minimum de 65 % sur le cours FRAN 12^e et aucune note inférieure à 60 % sur les autres cours.

Que le Sénat académique accepte que l'Université de Moncton adopte les quatre conditions d'admission suivantes pour ce qui est de ses programmes de premier cycle (à l'exclusion des programmes post-baccalauréat). Celles-ci entreront en vigueur à compter de septembre 2008.

- ▶ **La condition « A » : FRAN10411 (ou son équivalent) et quatre autres cours de 12^e année de niveau 1 (régulier).** *[Cette condition s'applique à la plupart des programmes des arts et des humanités dont le B.A. (Anglais, Art dramatique, Arts visuels, Études françaises, Histoire, Info-communication, Linguistique, Littérature, Multidisciplinaire, Musique, Odyssée humaine, Philosophie, Traduction), B.A.-B. Éd (Anglais, Études françaises, Histoire), B. Récréologie, B. appl. intervention touristique. On compte 15 % de nouvelles admissions dans ces programmes à l'automne 2005.]*

11.2 Nouvelles conditions d'admission à compter de 2008-2009 (suite)**P : 10-SAC-060503** (suite)

- ▶ **La condition « B » : FRAN10411 (ou son équivalent), MATH30411 (ou son équivalent de Math 12 régulier) et trois autres cours de 12^e année de niveau 1 (régulier).** [Cette condition s'applique à certains programmes des humanités et la plupart des programmes en sciences sociales, en éducation et en administration dont le B.A.A., B.A. - B. Éd. (Éducation primaire, géographie), B.A. (Économie, Géographie, Science politique, Sociologie), Gestion de l'information, Travail social. On compte **28 %** de nouvelles admissions dans ces programmes à l'automne 2005.]
- ▶ **La condition « C » : FRAN10411 (ou son équivalent), MATH30411 (ou son équivalent de Math 12 régulier), BIOL53421 et CHIM52411 (ou leur équivalent) et un autre cours de 12^e année de niveau 1 (régulier).** [Cette condition s'applique aux programmes de B. Sc. Infirmière, B. Sc. Nutrition et B.A. (Psychologie) lesquels comprennent **14 %** des nouvelles admissions à l'automne 2005.]
- ▶ **La condition « D » : FRAN10411 (ou son équivalent), MATH30411 (ou son équivalent de Math 12 régulier), MATH30421 (ou son équivalent de Math 12 avancée), et deux cours de sciences de 12^e année de disciplines différentes choisies parmi (BIOL, CHIM, PHYS).** [Cette condition s'applique à la plupart des programmes de la voie scientifique, notamment le D.S.S., B. appl. techniques radiologiques, B. appl. sciences de laboratoire médical, B. appl. thérapie respiratoire, B. appl. Agroforesterie, B. Sc. forestières, B. Sc. (Biologie, Biochimie, Chimie, Informatique, Mathématiques, Multidisciplinaire, Physique), B. Sc. Kinésiologie, B.I.A., B. Sc. - B. Éd. (biologie, chimie, mathématiques, physique), B. Ingénierie (génie civil, génie électrique et génie mécanique). On compte **33 %** de nouvelles admissions dans ces programmes à l'automne 2005.] »

Robichaud-Ekstrand : Le programme de science infirmière nécessite des compétences dans des soins qui deviennent de plus en plus complexes et ceci à tous les niveaux des champs d'expertise. Dans la province du Nouveau-Brunswick, il y a deux facultés et une école qui offrent ce programme, soit la University of New-Brunswick et l'Université de Moncton. Si nous regardons attentivement avec des professionnels de la santé, on exige d'avoir les mêmes compétences à travers le Nouveau-Brunswick, on pourra faire un transfert. On leur demande une moyenne de 75 % pour un transfert en science infirmière. On exige de nos infirmières et infirmiers maintenant, à mesure qu'elles ou ils vont soigner, d'avoir un certain jugement clinique et des bases théoriques, scientifiques et pratiques. Ceci étant dit, je trouve qu'une hausse à 65 % est tout à fait justifiée. Je suis contente que la condition C ait été acceptée pour la science infirmière.

Bouchard : J'aimerais appuyer la proposition et appuyer aussi les deux amendements du Comité des programmes. Je pense que c'est important que l'on fasse une certaine simplification des conditions d'admission et je pense que le Comité des programmes propose deux mesures qui y contribuent. En ce qui a trait au pourcentage de 65 %, j'aimerais l'appuyer aussi, mais je pense que nous avons des exemples de gens qui n'avaient pas la moyenne et à qui l'on a donné une chance et qui ont bien réussi. C'est vrai et je le vois à la maîtrise et dans l'administration publique. Par contre, je me mords plus souvent les doigts envers des étudiantes et étudiants qui n'avaient pas la moyenne et à qui j'ai donné une permission que je n'aurais peut-être pas dû donner et qui nous cause un paquet de problèmes. Je pense que les statistiques ont bien démontré que les gens en bas de 65 % causent plus de problèmes que de solutions. Par contre, une chose qui me préoccupe beaucoup, c'est l'histoire du cours de mathématiques par Internet. J'avoue que je ne peux que m'inquiéter en effet que nos jeunes suivent des cours par Internet au niveau

11.2 Nouvelles conditions d'admission à compter de 2008-2009 (suite)

du secondaire. Je pense que c'est la responsabilité du Ministère de voir à ce que ces problèmes soient corrigés. Il y a aussi la responsabilité de nos communautés qui maintiennent des écoles ouvertes avec un très petit nombre d'étudiantes et d'étudiants, ce qui amène ces écoles à n'offrir qu'un nombre très limité de cours. Je pense que c'est aussi aux communautés du Nouveau-Brunswick, des endroits comme Saint-Léonard, Rogersville, Saint-Louis-de-Kent et compagnie, de s'interroger et peut-être de trouver un moyen autre que par Internet pour permettre à leurs jeunes de suivre les cours qui sont requis pour accéder à l'Université.

VRER : Je voudrais tout simplement reprendre les commentaires qui ont été donnés par le sénateur Robichaud et le sénateur Couturier et ça rejoint ce que monsieur Bouchard vient de nous dire. L'Université de Moncton se tirerait dans le pied en essayant d'avancer un tel projet sans avoir un rapprochement, une collaboration étroite avec le Ministère et comme dit le sénateur Couturier, c'est ce que je me propose de faire et soyez assuré que ça ne va pas être une démarche faite à huis clos, mais ça va être une démarche de collaboration. Cela étant dit, je trouverais toutefois déplorable que l'Université de Moncton établisse ses standards d'après ce que le Ministère est en mesure ou n'est pas en mesure de livrer. Nous sommes tous du domaine académique et s'il faut sacrifier la qualité de l'institution à cause d'un manque de ressources à un ministère, je trouve cela vraiment regrettable. Je suis d'accord que dans les petites communautés rurales, la disponibilité du programme est, sûr et certain, aussi élevée à Cap-Pelé, Edmundston ou ici à Mathieu-Martin. Je suis d'accord, mais est-ce que cela est vraiment du ressort de l'Université ou est-ce que c'est une question politique comme monsieur Bouchard vient juste de le souligner? Je me demande s'il n'y a pas autant de ruralité anglophone qu'il y a de ruralité francophone au Nouveau-Brunswick? J'ose croire qu'il y a pas mal de petites écoles sur les périphéries anglaises.

R. Robichaud : Quand j'ai demandé la parole, je voulais fortement appuyer l'intervention de monsieur Deguire. Je crois que l'on entend trop souvent dans le langage, au niveau des écoles secondaires et même à l'Université, une culture de « j'ai passé ». On semble viser la note de passage. On ne semble pas viser plus haut. Je pense qu'il faut absolument, par exemple dans nos programmes professionnels, viser plus haut que la note de passage quand on reçoit des étudiantes et étudiants qui ont la note minimale. Souvent, il y a eu des exceptions, mais souvent on ne leur fait pas une faveur parce qu'en bout de ligne et au niveau de l'accréditation professionnelle, elles et ils ne réussiront pas à atteindre le *statut quo* pour être acceptés. Alors, je pense que l'on a quand même une responsabilité et je suis très favorable à l'augmentation de cette moyenne.

Fortin : Je voulais tout simplement faire un rappel au niveau des mathématiques avancées. Je crois qu'il faudrait dire quand même que l'on demande à l'élève de neuvième année de décider s'il va prendre le cheminement avancé. Donc, il ne peut pas décider en onzième année de faire les mathématiques de dixième année avancées. C'est en neuvième année qu'il prend la décision. Ça peut concerner un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants.

Lakhal : J'aimerais commencer par dire que je suis en faveur de la proposition d'augmenter la moyenne, mais suite aux différentes interventions, il y a une question qui me vient à l'esprit. Je suis aussi sensible à donner des chances aux personnes qui ont 60 % ou 59 %. Est-ce que l'on a exploré la possibilité de créer, par exemple, une période de probation pour ces gens?

S. LeBlanc : C'est notre programme de transition que l'on a implanté au projet pilote quelques années passées. À partir de l'année prochaine on sera en mesure de vérifier les résultats. Cela nous permettra de trouver certaines conclusions à cet égard et l'on sera en mesure de juger si c'est un programme valable.

McKee-Allain : Je ne veux pas nécessairement ajouter au débat sinon de préciser que le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales a voté en faveur de ces propositions. Par contre, j'ai écouté, je ne suis pas intervenue encore et je trouve que l'on a une discussion extrêmement intéressante et qui est extrêmement révélatrice des enjeux de notre institution. Je trouve que ce dossier est très révélateur du rôle que l'on a joué, de notre mission comme Université, mais aussi des changements dans notre société. Certains ont parlé d'une image rurale et urbaine. À Dieppe, par exemple, il y a des parents francophones qui veulent mettre sur pied une école privée et qui sont prêts à payer 8 000 \$

11.2 Nouvelles conditions d'admission à compter de 2008-2009 (suite)

à 9 000 \$ par année. C'est un autre changement qui est en train de se présenter et qui va nous interpeller. Ce que je trouve intéressant dans ceci, c'est que ça confirme que nous avons un devoir et que nous avons une mission. Il faut être à l'écoute de nos partenaires que ce soit le ministère de l'Éducation, nos jeunes, les parents. Je suis ici comme porte-parole de mon Conseil et je vais donc appuyer les propositions, mais je voudrais aussi ajouter un point d'information. J'arrive d'une conférence de l'Association canadienne des doyens et doyennes des arts, des humanités et des sciences sociales et l'une des préoccupations qui s'est dégagée lors de nos discussions, notamment chez mes collègues des universités anglophones des Provinces maritimes, c'est une grande préoccupation par rapport au déclin démographique. J'entends, par exemple, le comité qui est allé chercher des données comparatives et nous nous comparons par rapport à cela, mais cela a changé et ces institutions aussi ont des défis et ont à répondre aux enjeux de leur propre société. Je le donne à titre d'information à cette étape-ci et ce que je souhaiterais, si jamais le Sénat académique votait en faveur de ceci, c'est que je voudrais être rassurée que l'on se donne la possibilité, même un échancier, de réviser notre décision au cas où elle serait catastrophique par rapport au nombre d'inscriptions.

Recteur et vice-chancelier : Je crois que c'est une décision fort importante. D'abord, je crois qu'il y a effectivement un phénomène qui est en train de se développer particulièrement dans les provinces de l'Atlantique parce que l'on fait passer un déclin de population étudiante important et les universités se sont données une capacité en terme d'accueil du nombre d'étudiantes et d'étudiants dans leurs programmes. Je crois que l'on va voir l'abondance ou la moyenne générale à l'admission qui va revenir un peu plus basse que ce qu'elle était depuis quatre ou cinq ans parce qu'il y avait une pression énorme. Il y avait une capacité limitée en Ontario et dans l'Ouest canadien et il y a eu un flot d'étudiantes et d'étudiants du centre du Canada vers les institutions de l'Atlantique qui a fait en sorte qu'ils ont pu élever la moyenne générale à l'admission parce qu'ils avaient une capacité limitée. Je peux vous dire que j'étais à la réunion des recteurs la semaine dernière et l'ensemble des rectrices et recteurs ont dit qu'ils s'attendaient à une diminution du nombre d'étudiantes et d'étudiants dans leur institution à partir de septembre 2006. C'est un phénomène que l'on va observer au cours des prochaines années. Donc, lorsque l'on voit des tableaux comparatifs au niveau des critères d'admission et que certaines universités disent qu'elles attendent au mois de juin avant de considérer les cours qui sont inférieurs à tant de moyenne, je pense qu'ils vont les considérer beaucoup plus rapidement à partir de cette année. En ce qui concerne la moyenne générale à l'admission et je ne suis pas mathématicien et monsieur Deguire va peut-être me dire que je me suis trompé, si l'on regarde l'autre volet de la condition, un minimum de 65 % en français et un minimum de 60 % à 64 % dans les cours, le minimum que l'on pourrait avoir c'est 61 %. Donc, on a une fourchette en quelque part de 61 %. Si l'on n'appliquait pas une moyenne minimale, mais que l'on appliquait seulement l'autre condition qui était de cinq cours dont 65 % en français et 60 % dans les autres cours, en réalité j'ai l'impression que même en considérant uniquement le facteur des cinq cours avec une note minimale dans chacun, on va être pas mal proche de 65 %. Est-ce que sur le plan de la perception de ce que l'on demande, c'est-à-dire de fixer la norme à 65 %, est favorable? Je crois que ça ne va pas nous nuire de façon trop importante. Là où j'ai été honnêtement surpris, c'est la condition de mathématiques avancées. Si je comprends bien, cela représente 33 % de nos admissions en septembre 2005. Là, il y a eu tout un débat à savoir dans quelle mesure les étudiantes et étudiants dans le système public ont la capacité d'atteindre ce niveau. En d'autres mots, est-ce qu'ils ont accès à cette formation dans le système public? Je n'ai pas encore saisi quel pourcentage d'écoles ne l'avait pas en ce moment et où sont situées ces écoles. Concrètement, je pense que c'est un enjeu qui m'apparaît difficile à mesurer en ce moment. Est-ce que c'est un changement dramatique par rapport à ce qu'était le régime actuel? J'ai beaucoup de difficultés à apprécier l'impact de ce nombre d'admissions sur l'avenir de notre population étudiante parce que, d'une part, si l'on n'a pas ce cours qui est accessible à l'ensemble des étudiantes et étudiants dans le système public et d'autre part, quand on regarde que l'on a à peu près un tiers de nos étudiantes et étudiants qui s'inscrivent dans les programmes qui auparavant n'exigeaient pas cela, c'est certain qu'il y en a qui l'ont et tant mieux pour eux, mais ça ne l'exigeait pas et demain matin elle va être exigée. C'est un peu comme le parallèle que l'on a dans notre défi de la formation linguistique. Si dans deux ans on disait que c'est ça que l'on a en linguistique à l'Université et vous devez l'atteindre dans le système public. Est-ce que l'on doit le faire ou pas? J'aimerais voir un tableau beaucoup plus précis de l'impact. En ce sens, et je terminerai là-dessus, je vois très bien ce dialogue qui doit s'engager avec le ministère de l'Éducation et

11.2 Nouvelles conditions d'admission à compter de 2008-2009 (suite)

non pas Éducation postsecondaire, dans un premier temps et deuxièmement, je serais peut-être plus confortable si l'on avait un dialogue ouvert, constructif et positif. Le Sénat académique a regardé cette condition, il considère s'en aller dans cette direction dans les 24 à 36 prochains mois et il a l'intention de revenir en automne, mais entre temps on a besoin d'avoir une meilleure appréciation de la situation dans le système.

S. LeBlanc : Chez les 33 % des étudiantes et étudiants qui étaient dans ce programme, on voulait savoir quel était l'écart. Presque deux tiers de ces étudiantes et étudiants avaient fait les mathématiques avancées. Il reste un tiers. Dans un sondage-maison, le directeur du Département de mathématiques avait demandé, dans ses classes, parmi les étudiantes et étudiants qui n'avaient pas fait de cours de mathématiques avancées et qui étaient dans le cours de mathématiques en question, pourquoi ils ne l'avaient pas. Un bon nombre des étudiantes et étudiants ont répondu qu'ils n'étaient pas obligés de le faire et ils n'étaient pas forcés de le faire, mais probablement qu'un bon nombre de ceux-là aurait pu le réussir. Pour la question à savoir si c'est disponible ou non dans toutes les écoles, le Ministère me confirme que, et ça c'est le genre d'information que l'on voudrait vérifier avec vous, là où un cours n'est pas disponible à être mené par une professeure ou un professeur face à face, il est disponible par Internet. La préoccupation que les conseillers en orientation avaient, c'était l'horaire des étudiantes et étudiants à suivre des cours par Internet. Le sénateur Couturier vous a parlé de 80 %. Ces propos, je les partagerai avec le ministère de l'Éducation et j'ai l'impression que, si l'on adopte maintenant cette condition, ils vont bien voir qu'il y a un tiers de notre programme qui est fréquenté par des étudiantes et étudiants qui ont besoin de suivre ce cours.

R. C. LeBlanc : Étant donné que l'on spéculé sur les conséquences, j'aimerais en souligner deux autres. Ce n'est pas parce que quelqu'un n'a pas fait un deuxième cours de mathématiques à l'école secondaire qu'il est exclus de l'Université. Deuxièmement, c'était déjà deux tiers des transferts que nous recevons en deuxième ou troisième année qui nous viennent du scientifique, alors ils ont peut-être fait un deuxième cours de mathématiques. Il n'a pas aimé ça en génie, en sciences ou en mathématiques alors, il peut même aller aux arts avec la condition A. Deuxièmement, si l'on prend une étudiante ou un étudiant en secondaire qui dit « j'ai ma note de passage pour aller à l'Université », il n'en est pas un qui a de l'ambition et qui va se rendre à Dalhousie ou à St. Francis Xavier où les conditions sont plus élevées. On ajoute aussi, dans le commentaire du recteur et vice-chancelier, que l'on fait la moyenne entre 61 % et 65 %, ce n'est pas une grosse marge de différence, il faut faire un effort supplémentaire. Troisièmement, qu'est-ce qui nous dit que la professeure ou le professeur ne peut pas ajuster ses notes?

Deguire : Un commentaire rapide. C'est l'inquiétude à propos du cours par Internet. Je partage cette inquiétude. Je me pose des questions. Un cours par Internet dans lequel l'étudiante et l'étudiant est livré à lui-même, c'est une chose. Un cours par Internet dans lequel l'étudiante et l'étudiant a un encadrement d'une professeure ou d'un professeur de mathématiques sur place à l'école, c'est autre chose. J'aimerais savoir comment ceci fonctionne. Dans un cas, cela s'est avéré inacceptable et dans l'autre cas, c'est possible. Est-ce que quelqu'un sait comment ça fonctionne?

Couturier : Le cours est offert à distance. Il y a une professeure ou un professeur, les étudiantes et étudiants sont branchés en réseau, donc ils sont là au même moment. C'est un cours où tout le monde est présent dans une salle de classe virtuelle au même moment, donc de ce point de vue, l'élève n'est pas laissé à lui-même et il y a un contact. Dans chacun des cas, il est sensé également y avoir une professeure ou un professeur encadreur présent. Il ne livrera pas la matière, mais il est là pour faire un certain degré d'encadrement. Il reste quand même que, suite à ma conversation avec le professeur qui offre le cours de mathématiques, je lui ai demandé si le ministère de l'Éducation avait évalué le résultat des étudiantes et étudiants qui suivaient le cours par Internet versus le résultat de celles et ceux qui le suivaient en salle de classe. On me dit que le ministère de l'Éducation n'avait pas fait cette évaluation. En d'autres mots, je n'ai pas la réponse à la question. Est-ce que la formation dispensée est de qualité égale?

E. Robichaud : On a parlé tout à l'heure de 5 %, 5,7 % à 10 %. Ceci peut représenter 60 étudiantes et étudiants et là, il y avait une question de rétention qui pourrait faire que ce ne serait pas si pire. Mais 60 étudiantes ou étudiants en première année, on peut faire toute la rétention que l'on veut, ils sont perdus. C'est 60 de moins. C'est peut-être plus que 60

11.2 Nouvelles conditions d'admission à compter de 2008-2009 (suite)

parce qu'il y a peut-être un pourcentage qui avait passé certainement en deuxième. Il n'y a pas vraiment de manière où l'on peut récupérer les perdus. L'autre chiffre que l'on avance est trois quarts ou deux tiers des étudiantes et étudiants actuellement dans les programmes de sciences mathématiques. Cela veut dire que le tiers des étudiantes et étudiants qui sont actuellement à la Faculté des sciences n'aurait plus la condition pour suivre les programmes dans les sciences. C'est très significatif ceci.

Recteur et vice-chancelier : C'était le sens de mon intervention. J'essaie de voir quel est l'objectif que l'on veut poursuivre en disant que, dorénavant, ce qui était facultatif devient obligatoire. J'essaie de voir quel problème on veut adresser par rapport à cet élément en particulier. Est-ce uniquement de se comparer à d'autres universités ou est-ce que c'est un problème interne ici à la Faculté des sciences qui fait que dorénavant, on doit exiger ceci car c'est important. Sur les deux tiers qui n'avaient pas ce cours, est-ce que l'on a des données qui démontrent que ceux-là sont ceux qui ont des échecs dans les programmes que les autres deux tiers ont. J'ai un peu de difficultés à comprendre l'objectif par rapport à cet élément et c'est pour ça que, dans mon intervention, j'aurais souhaité dire que c'est un peu l'intention dans laquelle on souhaiterait aller, que l'on vienne avec une analyse un peu plus détaillée sur cet élément pour la prochaine réunion du Sénat académique. Si l'on a 1 000 étudiantes et étudiants par année et que l'on a un tiers dans cette catégorie, qu'il y en a un tiers de ceux-là qui n'ont pas les mathématiques avancées, cela représente 100 étudiantes ou étudiants. Ce n'est plus les 30, 40 ou 50. C'est de deux à trois fois plus important que le critère général. S'ils ont déjà un cours de 12 (1), c'est déjà de très bonnes étudiantes ou de très bons étudiants qui sont des diplômées et diplômés d'une école secondaire. C'est comme le sénateur LeBlanc a dit, s'ils veulent aller en mathématiques tout d'un coup, ils trouvent ça un peu trop forcé, au moins, ils vont aller en économie plutôt que d'aller en mathématiques pures dans les autres universités. Pourquoi ne sommes-nous pas capables d'avoir un peu plus d'information sur ce volet de la proposition avant que l'on prenne une décision?

Deguire : En réponse au recteur et vice-chancelier, les statistiques n'ont jamais été compilées. On le sent dans les salles de classe qu'il y a une différence très nette de succès. Si l'on voulait les compiler, ce serait fait sur la prochaine session de cours, c'est-à-dire à la session d'automne, mais ça remet cela au Sénat académique de mars prochain, ce qui personnellement ne me dérange pas. On pourrait s'engager à la session prochaine de faire les calculs dans les cours de mathématiques.

P.-E. Bourque : Point de clarification. Mon hypothèse et je n'étais pas présent aux discussions au niveau des sciences que l'on a amené cette exigence ou cette proposition d'exigence. J'avais l'impression que c'était en réaction au problème que l'on a soulevé tantôt quand on a fait l'évaluation du programme de mathématiques. Quand je regardais la liste du taux d'échec, je pense qu'il y avait un taux d'échec important. Je me pose la question si ce n'était peut-être pas en réaction à ça. Alors aux sciences, ils ont pris ça comme peut-être un moyen de régler, mais je crois que le problème n'est pas là. Je pense que c'est peut-être plus dans la solution d'avoir ces deux trajectoires ou ces deux voies. C'était la façon de gérer et de régler ce problème. Je ne connais pas tout à fait l'histoire, mais je soupçonne que c'était un peu en réaction au fameux tableau que vous avez présenté lors de la recommandation 5, et là, on essaie de régler un problème ponctuel avec une autre solution.

E. Robichaud : Je crois que l'on a peut-être des tendances à se questionner. Comment pouvons-nous gérer ces recommandations? Je ne suis pas exactement certain moi-même. Est-ce que l'on doit battre la proposition actuelle et revenir avec une nouvelle ou est-ce que l'on doit prendre la proposition actuelle et aller en consultation avec le Ministère et arriver peut-être avec des statistiques pour revenir avec une nouvelle proposition en mars? Je ne sais pas quelle procédure serait plus acceptable.

Président d'assemblée : En principe, s'il y avait une proposition de dépôt de la proposition avec une échéance, ça réglerait la situation.

S. LeBlanc : Il y a toute la mécanique de la chose. La raison pourquoi on a institué le *statut quo* pour les deux années, la première à l'automne 2006 et ensuite 2007-2008, c'est qu'en l'adoptant aujourd'hui, on serait alors capable d'avertir les étudiantes et étudiants, qui vont être en onzième année à l'automne 2006 et qui seront nos étudiantes et étudiants à

11.2 Nouvelles conditions d'admission à compter de 2008-2009 (suite)

l'automne 2008, des conditions d'admission parce que ça se joue surtout en onzième et douzième années. Alors, ils sauront à l'avance quelles sont les conditions d'admission. On n'arrive pas après les faits pour leur dire, désolé il est trop tard, il faut que tu changes, nous autres on a changé nos conditions d'admission. Donc, si vous décidez de tablez ceci, il faut que l'on prolonge le *statut quo* d'une autre année. Je ne suis pas tout à fait certaine quelle est l'information que l'on va avoir de plus en mars prochain. Est-ce que ce sont des statistiques particulières? Il faut que vous sachiez que pour aviser les écoles, il faut décider maintenant, puis le reporter d'un an, cela va tout reporter l'échéancier d'un an.

Recteur et vice-chancelier : Je sais que c'est très difficile de faire de la rédaction séance tenante, mais je suis sensible à ça. Honnêtement, j'essaie de voir si l'on n'est pas capable d'adopter quelque chose. Évidemment, par rapport à la condition générale, la condition A et la condition B, il me semble qu'il n'y a pas eu de questions là-dessus et entre la condition C et la condition D, vous allez peut-être me dire qu'il y a une différence marquée, mais si l'on considère que l'on ne peut pas exiger 12 (2) ou 12 avancé, alors qu'est-ce qui reste de différent après ça entre C et D? Il y en a un qui a dit deux cours de sciences, soit chimie et biologie et un autre que c'est deux de trois, soit biologie, chimie et physique. Est-ce qu'il y a une grande différence ici?

S. LeBlanc : Dans la condition C que l'on montre ici, c'est que le programme en question voulait des sciences spécifiques. Par exemple, les programmes de sciences voulaient avoir la chimie et la biologie.

Recteur et vice-chancelier : Est-ce que l'on peut faire une modification à la condition D d'abord et de tout simplement dire que ce qui est là en excluant les mathématiques avancées pour cette année et dans un an, après que l'on aura des statistiques, on viendra faire un débat autour de cette condition.

Bouchard : Je pense qu'il serait mieux de faire l'inverse, c'est-à-dire d'adopter le document tel qu'il est, et si l'on enlève le cours de mathématiques obligatoire dans un an, il n'y aura pas de problème.

Recteur et vice-chancelier : On ne l'enlève pas, on ne l'a pas en ce moment.

Bouchard : Mais ils veulent l'avoir. Donc je le mettrais parce que c'est dans deux ans. Alors si l'on change d'idée dans un an et que l'on décide de ne pas le mettre, il n'y aura pas de problème tandis qu'à l'inverse, on va avoir des problèmes.

Président d'assemblée : Est-ce que vous permettez que l'on réfléchisse durant le lunch et que l'on revienne à la proposition à notre retour.

Dîner de 12 h 35 à 13 h 33.

Président d'assemblée : Nous étions en train d'étudier une proposition du Comité des programmes qui traite des nouvelles conditions d'admission et l'on a eu une discussion assez exhaustive sur l'ensemble des propositions.

Lonergan : Je voudrais faire une proposition de dépôt et voir si cela peut justifier un enthousiasme pour certains étant donné qu'il reste beaucoup de points et que peut-être on n'est pas nécessairement très pressé de changer les paramètres d'inscription.

R : 11-SAC-060503

David Lonergan, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« *Que la proposition P : 10-SAC-060503 soit déposée.* »

Président d'assemblée : Sur une proposition de dépôt, il n'y a pas de discussion. Est-ce que l'on peut mettre une date?

11.2 Nouvelles conditions d'admission à compter de 2008-2009 (suite)

Recteur et vice-chancelier : Je ne suis pas certain que, dans une proposition de dépôt, il y a une date de retour. On pourrait peut-être suggérer au Bureau de direction du Sénat académique de revenir sur cette question considérant la discussion qu'il y a eue au préalable. Je ne crois pas que l'on puisse mettre une date.

Vote sur R11

Pour 14

Contre 10

ADOPTÉE

Président d'assemblée : Il est peut-être important de noter ici que l'ensemble des commentaires qui ont été faits devront être tenus en considération même si l'on n'a pas mis de date comme telle.

Couturier : Juste un élément de précision, en guise de considération à l'égard de nos partenaires du système scolaire qui sont en attente d'une décision et ils le sont véritablement. À titre de doyen des études et responsable du Registrariat au Campus d'Edmundston, je suis en lien avec les conseillers en orientation et l'on attend des réponses de notre part. Est-ce que l'on pourra déduire de ce dépôt que ça signifie que nos conditions d'admission actuelles demeureront également en vigueur pour 2008-2009? Dans mon esprit, ça peut vouloir dire que compte tenu du fait que déjà les conseillers en orientation sont en train de conseiller les étudiantes et étudiants de dixième année pour leurs choix de cours de onzième année à l'automne 2006, est-ce qu'il faudrait s'assurer que les gens avec qui on travaille savent où est-ce que l'on s'en va? Est-ce que l'on ne devrait pas, dès maintenant, prolonger d'une année les conditions d'admission actuelles?

Président d'assemblée : Si tu me permets, à mon avis, si la proposition a été déposée, les règles d'admission en vigueur restent.

Recteur et vice-chancelier : Je crois que ce serait important aussi de rassurer les autres ministères que l'on a l'intention d'adapter nos profils d'admission, mais que l'on n'est pas en mesure de leur confirmer à ce moment-ci. Dans le pire des scénarios, ce serait en 2009-2010 ou en 2008-2009. Donc, j'ai l'impression qu'il n'y a pas de raisons pour lesquelles on ne pourrait pas revenir au Sénat académique du mois d'octobre par exemple avec ce dossier pour tenir compte des préoccupations ou des points de vue exprimés pour arriver avec une nouvelle proposition ou la même.

11.3 Abolition du sigle SCAL

VRER : Comme vous pouvez le voir, à la page 31, la directrice de l'ESANEF a écrit une lettre au doyen lui demandant, que devant l'abolition de ce programme qui a été acceptée par le Sénat académique, que l'on abolisse le sigle SCAL et que l'on abolisse les cours qui ont ce sigle. Cela a été accepté au Comité des programmes.

R : 12-SAC-060503

Neil Boucher, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« *Que le Sénat académique accepte l'abolition du sigle SCAL.* »

Vote sur R12

Pour 30

Contre 1

ADOPTÉE

11.4 Résolutions transmises à titre d'information

VRER : Depuis quelque temps, le Comité des programmes prend des décisions finales sur la création et l'abolition de cours. Toutefois, il a été convenu, pour assurer le bon fonctionnement, que tous les cours créés et abolis seront présentés à titre d'information au Sénat académique afin que les sénatrices et les sénateurs soient mis à jour et qu'ils puissent voir quels cours ont été abolis ou créés. Donc je ne ferai pas l'exercice de vous lire la liste, vous avez le don de la lecture autant que moi, alors c'est apporté à titre de renseignement.

R. C. LeBlanc : Juste à titre d'information pour moi, j'aurais bien aimé savoir ce que l'on appelle des « économies numériques »?

11.4 Résolutions transmises à titre d'information (suite)

E. Robichaud : Je ne vais pas prétendre débattre ou répondre à la question de monsieur LeBlanc parce que je ne suis pas un expert dans l'économie numérique ni dans la gestion de l'information, mais ce que je peux faire, c'est m'assurer de faire parvenir le descriptif complet à monsieur LeBlanc dès mon retour à Shippagan.

12. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

VRER : Vous vous rappellerez que, à la dernière réunion du Sénat académique, nous avons eu une discussion autour de ce sujet et qu'il avait été référé au bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour faire les suivis nécessaires afin d'aboutir à un texte retravaillé et complet. Disons que depuis la dernière réunion du Sénat académique, vous vous rappellerez que l'on avait adopté des articles et que les articles adoptés avaient des répercussions sur des articles subséquents, donc il y avait un travail de cuisine et de nettoyage à faire à ce niveau, ce qui a été fait. Le texte avance vers sa version finale. Toutefois, il demeure une petite situation qu'il faut régler avant que nous amenions le document dans sa version finale au Sénat académique. Il y a au moins un article dans les Statuts et règlements qui fait référence à un article conventionné. Plus spécifiquement, on parle que les responsabilités, les fonctions de la directrice ou du directeur d'école sont les mêmes comme celles d'une directrice ou d'un directeur d'un département. Deux choses. Premièrement, c'est que l'on n'explicite pas, dans ce document, c'est quoi ces fonctions, donc on parle de fonctions en référence à d'autres fonctions. Et deuxièmement, c'est que cette deuxième fonction est une fonction conventionnée, donc il y a un texte juridique qui s'impose, vu qu'une convention collective change ou peut changer. Nous nous proposons de revenir au Sénat académique avec ce texte dans sa version finale dans un délai assez court.

Bouchard : En effet, je note que dans le projet qui nous est proposé, les paragraphes (h) et (i) à la page 4 de ce document sont différents de ceux de la convention collective. À mon avis, on devrait tout simplement les supprimer, c'est-à-dire qu'ils sont déjà contenus dans la convention collective qui dit que la directrice ou le directeur prépare la programmation des cours offerts durant l'année universitaire et puis l'autre, répartit des charges académiques des professeures et professeurs du département conformément aux recommandations de l'assemblée départementale. Il me semble que c'est assez clair dans la convention et que les paragraphes (h) et (i) devraient être enlevés parce que la formulation qui nous est proposée est différente de celle de la convention et ça pourrait occasionner toutes sortes de problèmes.

VRER : M. Bouchard a raison.

C. Bourque : J'aurais une question par rapport au paragraphe 4 (j). On indique « procède à l'élaboration des prévisions budgétaires de l'école », « assiste sa doyenne ou son doyen au comité de budget ». Comment est-ce que l'on interprète « assiste sa doyenne ou son doyen au comité de budget »?

Recteur et vice-chancelier : Les doyennes et doyens viennent au Comité de budget élargi au moment du processus budgétaire et là, c'est à la discrétion des doyennes et doyens.

Bouchard : Alors ça va à l'encontre de ce que l'on a fait cette année.

VRER : On ne l'avait pas ce règlement, nous ne l'avons pas adopté.

C. Bourque : Je pose la question parce que, quand on regarde dans les Statuts et règlements l'attribution des doyennes et doyens par rapport au processus budgétaire, l'on indique « soumettre les prévisions budgétaires pour sa faculté et contrôler l'utilisation des budgets approuvés ». C'est presque comme si l'on accordait à la directrice ou au directeur d'école un droit de présence au processus budgétaire que les doyennes et doyens n'ont pas dans les Statuts et règlements.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? Alors si je comprends bien, on reviendra avec les commentaires qui seront pris en considération dans un autre document à une réunion ultérieure du Sénat académique.

13. DÉCLARATION FORMELLE DE REDONDANCE

Voir le Document D, p. 1-50

Recteur et vice-chancelier : Ici, nous avons un dossier portant sur l'étude d'une situation de déclaration de redondance, alors je pense que l'on est toutes et tous au courant que, dans des cas comme ceux-ci, il peut y avoir des personnes qui pourraient être en situation de conflits d'intérêt. J'invite donc les gens qui se sentent en conflits d'intérêt ou qui sont probablement en conflits d'intérêt, et c'est de leur jugement, de voir s'ils doivent participer ou non à cette discussion.

Deguire : Est-ce que l'on peut permettre aux gens qui sont en conflits d'intérêt de prendre la parole avant que le débat commence d'une part et d'autre part, je pense que l'on ne sait pas si je peux faire ça ou non, mais le recteur et vice-chancelier a mis des gants blancs en demandant aux gens qui se sentent en conflits d'intérêt. Il n'y a peut-être pas seulement le professeur en question. Toute personne qui est en conflits d'intérêt devrait, à mon avis, dire ce qu'elle a à dire et ensuite se retirer. Ceci inclut le professeur.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que l'on connaît tous les règles des conflits d'intérêt.

Président d'assemblée : S'il y a des personnes qui se sentent interpellées, qu'elles soient en mesure de prendre la parole et ensuite si elles veulent quitter la salle, on continuera la discussion.

Deguire : Ceux qui ont l'intention de sortir devrait demander la parole avant que le débat commence, ensuite le débat aura lieu.

Dako : Je fais partie des personnes qui subissent la redondance. Je demande de m'exprimer avant de sortir.

R. Robichaud : Comme directrice de l'école dont relève le programme, je ne me considère pas en conflits d'intérêt. S'il y a des questions à répondre, j'aimerais bien pouvoir les répondre. Maintenant, si c'est le désir du Sénat académique que je sorte, je le ferai.

Dako : L'ABPPUM a reçu une lettre qui mentionnait que pendant que le programme était aboli, après une consultation avec le doyen, on ne pouvait pas essayer de donner des charges complètes ou adéquates à ces professeurs concernés. Cette lettre a été envoyée depuis le premier mars, avec une copie conforme à notre doyen et à notre directrice. Ce n'est qu'hier, à notre réunion de l'école, que l'on a vraiment eu l'opportunité d'en parler aux autres membres de l'école étant donné que nos responsables ne nous ont pas informé ou n'ont pas informé l'école. De cette façon, on s'est demandé sur quoi la consultation était basée. J'aimerais lire une lettre et elle est intitulée : Discipline « Sciences des aliments », extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée départementale de l'ÉSANEF tenue le 2 mai 2006. Sénatrices et sénateurs, l'Assemblée départementale ayant été accidentellement saisie, au dernier moment, de l'éventualité d'une déclaration de redondance, n'a pas trouvé d'autres solutions que de mandater une ou un professeur sénateur pour vous lire ceci. En l'occurrence, c'est moi. En conséquence, l'Assemblée départementale s'objecte à la déclaration de redondance avant qu'il n'y ait une consultation en bonne et due forme au niveau de l'École. Par ailleurs, les membres de l'Assemblée départementale tiennent à souligner l'importance fondamentale de la discipline « sciences des aliments » pour la mission de l'École, pour la mission de l'Université et pour celle du Centre de recherche sur les aliments affilié à l'École. Les synergies créées au cours des dernières années entre les trois disciplines permettent de répondre à ces missions. Ces trois disciplines sont complémentaires dans le domaine de l'alimentation et de la santé. Par exemple, plusieurs cours de base en sciences des aliments sont enseignés aux étudiantes et étudiants des trois disciplines. De plus, l'ÉSANEF offre un programme de maîtrise (nutrition - alimentation) qui dessert deux des trois disciplines, soit « sciences des aliments » et « nutrition ». À l'aube de la reconfiguration des programmes et de la volonté d'encourager la multidisciplinarité, est-il réaliste de croire que l'on pourra renforcer nos programmes, les rendre plus compétitifs et augmenter durablement le nombre d'étudiantes et d'étudiants aux premier et deuxième cycles sans mettre à profit les compétences et l'expérience de nos jeunes collègues Ph. D.? Permettez-nous de vous rappeler que plusieurs universités comme Guelph et Laval ont déjà compris les bénéfices de la multidisciplinarité. À l'Université Laval, par exemple, les départements de « Sciences et

13. DÉCLARATION FORMELLE DE REDONDANCE (suite)

technologie des aliments » et celui de « Nutrition » ont été fusionnés pour créer un seul département : « sciences des alimentations et de nutrition » (ALN) (premier, deuxième et troisième cycles). Ce département fait partie des meilleurs départements universitaires qui raflent en ce moment la plus grande part des subventions reçues par l'Université Laval et des inscriptions étudiantes. On vous dira certainement que le programme de « Nutrition » est un programme professionnel et qu'il doit donc rencontrer certaines exigences de la profession. Ces exigences sont définies par l'Association des diététistes du Canada. Du point de vue de la composition du corps professoral, la condition majeure pour que le programme soit crédité est qu'au moins trois professeures ou professeurs soient membres de l'Association. Ce qui permet à des professeures ou professeurs non membres de donner des cours dans ces programmes, comme c'est le cas dans toutes les universités offrant le même type de programme. À l'École, ce nombre minimum de trois professeures ou professeurs membres est déjà rencontré. Il est donc clair pour l'Assemblée départementale que nos collègues peuvent être pleinement intégrés à l'École. Ils connaissent bien le milieu académique et la communauté desservie par l'institution et ils ont établi des collaborations fructueuses avec leurs collègues, en enseignement et en recherche, dans des domaines variés. Ils ont certainement fait preuve de polyvalence depuis le début de leur carrière à l'Université de Moncton. Par conséquent, nous nous objectons uniquement à ce que la redondance soit déclarée. Si jamais il y a des questions, je suis prêt à répondre aux questions.

Boghen : M. Dako, ça me vient un peu comme un choc d'entendre dire qu'il n'y a jamais eu de discussion à propos de cette question à votre École. Est-ce que c'est bien ça que vous avez dit?

Dako : Oui, comme je le disais, la lettre était datée du premier mars 2006 et l'on en a jamais discutée. Ce n'est qu'à la réunion de l'École que l'on a eu l'opportunité de dire à la directrice que l'on était un peu choqué qu'une décision qui nous concerne soit prise et l'on n'a pas eu l'opportunité d'être invité. J'ai insisté sur le caractère information, au moins nous informer comme quoi il y a une décision importante qui peut être prise par l'Université. Elle nous a laissé entendre que la lettre était une copie conforme à elle et qu'il fallait qu'elle appelle la présidente de l'assemblée de l'ABPPUM. Donc, oui, on n'a pas été informé.

Bouchard : M. Dako, est-ce que vous et vos autres collègues qui sont touchés par cette résolution de redondance, est-ce que l'Université vous a approché, soit la directrice, le doyen ou d'autres personnes pour discuter avec vous des avenues qui se présentent à vous pour demeurer à l'Université, c'est-à-dire des cours que vous seriez prêts à donner, de perfectionnement ou autre chose du même genre? Est-ce que l'on vous a approché pour ça? Est-ce que l'on a discuté avec vous?

Dako : La réponse est non. La veille de la rencontre des charges académiques, la directrice a pris rendez-vous avec moi, elle est venue à mon bureau et elle m'a dit que la charge est juste le dégrèvement de recherche, qu'il n'y avait pas de cours attribués. Elle m'a laissé entendre que le processus est suivi à l'Université, alors on va attendre le processus.

Lakal : J'ai une question. Si j'étais à la place du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, je n'aimerais pas avoir des professeures ou professeurs qui n'ont pas de charge. J'aimerais bien voir que tout le monde ait une charge. Est-ce que tu peux nous dire comment, suite aux circonstances actuelles et qu'il n'y a pas d'inscriptions, vous voyez que vous allez avoir une charge?

Dako : À cette rencontre, quand les charges ont été discutées, chacun a reçu sa feuille et la directrice a donné la charge de chaque professeure et professeur, à l'exception de nous, les deux professeurs concernés. Elle a pris une autre feuille qui contenait 34 crédits. Ces 34 crédits non attribués plus quatre autres crédits qui seraient affectés au Centre de recherche comme directeur du Centre de recherche sur les aliments. Donc, au total 38 crédits non attribués qui restent de côté et qui pourraient éventuellement être attribués. Donc, on estime qu'il y a suffisamment de matières pour les professeures et professeurs qui sont dans cette discipline. Je n'ai presque jamais vu où nutrition et alimentation ne se complétaient pas. Je pense que c'est tout de même concrètement intégré et les professeures ou professeurs qui ont la compétence devraient enseigner cette matière. Donc, on estime que notre profession, en tant que technologie alimentaire, fait partie intégrante de la nutrition et que ces deux programmes se complètent royalement. J'ai déjà

13. DÉCLARATION FORMELLE DE REDONDANCE (suite)

enseigné certains cours de ce programme. Comprenez que vous avez certainement eu le document de l'ABPPUM. Ça fait six ans que je suis ici et chaque année, j'ai trois nouveaux cours sinon quatre nouveaux cours que j'enseigne en plus de faire de la recherche. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question. Je vais prendre l'exemple de l'Université Laval où même des médecins enseignent en nutrition et alimentation à tel point qu'ils ont créé la Société québécoise de nutrition et de métabolisme qui renferment à peu près un tiers de professeurs et professeurs en santé et technologie des aliments et un tiers des professeurs et professeurs en nutrition. En fait, ce que je dis ici, c'est que nutrition et alimentation sont des disciplines que l'on ne devrait même pas séparer. Ce sont des disciplines qui se complètent. J'ai essayé de mettre une petite définition sur papier, si vous me le permettez. Nutrition : aide à produire ou à choisir des aliments sains et nutritifs. Elle examine la fonction des différents nutriments dans l'organisme qui est de voir à l'équation entre besoin nutritionnel et apport nutritionnel. Sciences des aliments : aide à passer, à voir et à produire des aliments qui remplissent les fonctions demandées par le manger moderne, des produits sains, attrayants, savoureux, pratiques qui se conservent longtemps, qui se préparent rapidement, etc. pour compléter certaines fonctions.

VRER : Point d'ordre. Je suis très heureux de recevoir l'opinion de M. Dako, opinion que je respecte. Je me demande si la conversation n'est pas en train d'aller dans le sens que l'on s'attendrait d'avoir en l'absence de monsieur Dako. C'est lui-même qui est en conflit d'intérêts. Je sais, par exemple, que la directrice et le doyen auraient des répliques à plusieurs interventions comme moi j'en aurai, mais je ne sais pas si c'est le moment de le faire bien que je suis d'accord que l'individu ait eu l'occasion de pouvoir se prononcer. Je me demande si le sens de la discussion ne va pas un peu trop loin.

Président d'assemblée : Alors, je prendrai quelques autres questions si vous le permettez et ensuite on passera au document de monsieur Deguire.

Deguire : Une question simple et peut-être personnelle. Vous répondrez si vous voulez ou non. La question c'est pour savoir le nombre de crédits qui doit vous être attribué. Ce serait bien si l'on savait le nombre de crédits de dégrèvement qui ont été accordés aux deux professeurs. Est-ce que ce chiffre est connu ou pas encore connu?

R. Robichaud : Du côté nutrition, il y avait 15 crédits à être attribués, du côté des études familiales, il y en avait quatre, et du côté études en nutrition, les laboratoires des sciences des aliments, il y en a 12. Je suis d'accord qu'il y a une trentaine de crédits à être attribués. Parmi ceux-ci, il y a le cours *Orientation professionnelle*, c'est spécifié qu'il faut être membre de l'Association pour enseigner ce cours; *Introduction à la nutrition* en est un qui pourrait être partagé par l'un ou l'autre de ces professeurs; *Éthique professionnelle*, c'est un cours de la profession qui doit être enseigné par quelqu'un de la profession; *Alimentation*, même chose; *Nutrition communautaire*, ça relève d'un domaine spécifique. Du côté des études familiales, *Orientation professionnelle*, là encore, ça relève de l'Association; *Séminaire en études familiales* aussi; *Sciences de l'alimentation*, c'est un cours qui a déjà été attribué à monsieur Dako.

Bouchard : Monsieur le président, on est encore en train d'entrer dans la matière.

Président d'assemblée : Point d'ordre. J'aimerais demander à monsieur Deguire si c'était une question adressée à monsieur Dako.

Deguire : C'était à monsieur Dako et ce n'était pas la question à laquelle madame répond présentement.

Président d'assemblée : Je demanderai à monsieur Dako de répondre à cette question et ensuite je prendrai une autre question, commentaire et ensuite on lui demandera de s'excuser parce que c'est ça qu'il a choisi de faire.

Dako : J'ai trois crédits de dégrèvement et mon collègue a trois crédits de dégrèvement plus un autre trois crédits de recherche.

Étienne Dako se retire.

13. DÉCLARATION FORMELLE DE REDONDANCE (suite)

Président d'assemblée : Alors je redonne la parole au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. On n'a pas de proposition sur la table, alors j'attends une proposition pour que l'on puisse en discuter.

VRER : Vous me permettez de faire la mise en contexte au cas où il y aurait des questions sur la procédure. C'est entre 1996 et 1998 qu'il y a une préparation du programme qui se fait, y compris des dépôts de demande de subventions à l'appui pour financer la recherche et pour financer les infrastructures du programme des sciences de technologie des aliments. L'année 1998, on voit l'arrivée de la première cohorte d'étudiantes et d'étudiants. En 1998, quatre étudiantes ou étudiants se sont présentés. En 2000-2001, on a embauché deux professeures ou professeurs. Vous allez dire pourquoi les étudiantes et étudiants étaient ici deux ans avant l'embauche des professeures ou professeurs? C'est bien simple, c'est que les deux premières années, c'était un tronc commun que l'on faisait à la Faculté des sciences. Par la suite, en 2002-2003, on s'est aperçu qu'il n'y avait que deux nouvelles inscriptions à ce programme et qu'il y avait en 2002-2003 un diplômé et ce, après cinq ans suivant l'arrivée de la première cohorte. Donc en mai 2003, le Sénat académique a suspendu les inscriptions. En mars 2005, il y a eu un rapport des évaluateurs externes, un individu de la profession académique et un individu du secteur publique. Le rapport final des évaluateurs indique que le programme ne répondait pas aux besoins du marché, mais pour le rendre ainsi, ça nécessiterait une restructuration majeure. En août 2005, le Sénat académique accepte à l'unanimité la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soit « que le programme de sciences des technologies des aliments soit aboli à compter du premier janvier 2006 ». En septembre 2005, le Conseil des gouverneurs entérine cette décision et procède à la fermeture du programme. En mars de cette année et vu ce qui précède, j'ai informé le recteur et vice-chancelier dans une lettre datée du 6 mars que, après consultation du doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et de la directrice de l'École des sciences des aliments de nutrition et d'études familiales, il s'avérait que l'abolition du programme de baccalauréat en sciences et technologies des aliments (biotechnologie) faisait en sorte que l'Université ne pouvait plus assurer une charge adéquate de travail pour deux membres du corps professoral et qu'il était de mise que le Conseil des gouverneurs considère la possibilité de déclarer la redondance. Aujourd'hui, en mai 2006, avant que le Conseil des gouverneurs puisse déterminer s'il va ou ne va pas procéder à une déclaration de redondance, il y a deux étapes qui doivent être franchies afin d'assister le Conseil des gouverneurs dans la prise de cette décision. La première étape, c'est d'obtenir une recommandation circonstanciée du Sénat académique sur le sujet. La deuxième étape a été franchie, c'est un rapport de l'ABPPUM qui fait état de son point de vue sur le dossier, ce qui a été fait et ce que vous avez reçu dans votre envoi. Le document préparé par l'ABPPUM doit être rendu accessible à toutes les sénatrices et tous les sénateurs, mais le document préparé par l'ABPPUM n'est pas pour être accepté ou rejeté au Sénat académique. Il est déposé au Sénat académique pour que les sénatrices et sénateurs puissent saisir le point de vue de l'ABPPUM. Les deux documents, soit celui de l'ABPPUM que vous avez devant vous tel quel et la recommandation circonstanciée du Sénat académique seront tous les deux acheminés au Conseil des gouverneurs pour que le Conseil procède à déclarer ou procède à ne pas déclarer la redondance. Alors, voilà pourquoi ceci est devant le Sénat académique aujourd'hui.

P : 13-SAC-060503

Normand Gionet, appuyé par Régina Robichaud, fait la recommandation suivante :

« Que le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs de déclarer une redondance. »

Villard : Il y a différentes informations qui ont été circulées et je pense que l'on n'est pas très nombreux à être des experts de la question des sciences des aliments versus nutrition et des exigences par rapport à l'ordre professionnel qui est relié à ces programmes. D'un côté, on a un parti qui nous dit qu'il y a amplement de cours pour former des charges pour les deux professeurs en question. D'un autre côté, il y a un autre parti qui nous dit que plusieurs de ces cours doivent être attribués à des diététistes, membres de l'Association. Est-ce qu'il y a une personne dans la salle qui peut nous éclairer, une personne qui n'est pas en conflit d'intérêts, sur la véritable situation par rapport à l'ordre professionnel parce que c'est un élément clé de la décision aujourd'hui. Évidemment, madame Robichaud peut

13. DÉCLARATION FORMELLE DE REDONDANCE (suite)

nous éclairer, mais elle est aussi impliquée dans le dossier et j'aimerais que quelqu'un d'autre puisse nous éclairer sur cette question parce que c'est une information objective et je ne la vois pas dans les documents.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a quelqu'un en mesure de commenter à ce sujet?

Gionet : Pas nécessairement pour répondre à la question. Je veux tout simplement savoir à quelle étape, par exemple, que l'on commence à aller chercher de l'information? Si je regarde par exemple le commentaire de monsieur Dako qui dit qu'ils ont été informés hier, ce n'était pas à la directrice d'informer son Assemblée. Je me suis dit que, aussitôt que le Conseil des gouverneurs va déclarer la redondance, c'est là que la machine va commencer à fonctionner et si vous me le permettez, la convention collective, à l'article 33.12.03, précise qu'il devrait y avoir un comité de formé et c'est à ce moment que l'on va chercher toute l'information qui nous manque. On ne peut pas le faire à l'heure actuelle. Alors lorsque le comité doit aviser, après son travail, on pourra inclure, sans s'y limiter, les points suivants : la possibilité d'utiliser des moyens tel que la retraite normale, la semi-retraite ou la retraite anticipée, la réaffectation à l'intérieur de l'Université, le recyclage et la mise à pied, etc. Cela veut dire que ce comité sera mis de l'avant, que l'on va aller, par exemple, collecter les données et peut-être répondre plus objectivement. Je me suis dit que, aussi longtemps que l'on n'a pas déclaré la redondance, l'on est pris et l'on ne sait pas quoi faire.

Villard : Pour moi, on est en train d'enclencher un processus, effectivement on ne prend pas la décision aujourd'hui de mettre à pied deux professeurs. On est en train d'enclencher un processus qui est assez long, complexe et difficile. Il y a deux personnes qui vont être dans une situation de je ne sais quoi, pendant peut-être six mois à un an. Ça c'est une information objective de base que l'on devrait avoir dans le dossier. Si vous avez la réponse, si vous avez des documents que vous pouvez fournir au Sénat académique, fournissez-les pour que l'on sauve du temps et que l'on sauve des énergies et peut-être que l'on évite de prendre une décision qui ne devrait pas être prise. Alors je répète le fait que c'est une information objective qui devrait être disponible.

Bouchard : Ce n'est pas le premier programme que l'on abolit. Tout dernièrement, on a aboli le programme de génie industriel. Il n'y a pas eu de déclaration de redondance et j'aimerais poser quelques questions à monsieur Boucher. Je ne sais pas s'il pourra y répondre. Est-ce que le doyen de la Faculté d'ingénierie a rencontré les professeurs et professeurs de génie industriel pour discuter de la situation? Est-ce qu'ils ont examiné quelles étaient les alternatives? Manifestement, puisqu'il n'y a pas eu de déclaration de redondance, je suppose que tout s'est déroulé à l'intérieur? Pourquoi, dans le cas de la nutrition et des études familiales, on procède d'une façon différente? La directrice n'a pas rencontré les professeurs pour pouvoir discuter des enjeux en tout cas, c'est ce que monsieur Dako nous a dit avant de partir, et puis là, on est poigné au Sénat académique avec des problèmes internes. Ensuite, à ce que l'on me dit, le mandat de madame Robichaud se termine dans quelques mois. Il y a un nouveau directeur qui va être nommé. Quand monsieur Deguire a parlé de conflit d'intérêts et lorsqu'on lit le document de l'ABPPUM, j'ai l'impression que les relations entre la directrice et les deux professeurs étaient peut-être difficiles. Je me dis que l'on devrait tabler cette résolution et l'on devrait regarder ceci au mois d'août avec une nouvelle direction. En tout cas, je vous pose une question quand même monsieur Boucher, qu'est-il arrivé en génie industriel? Comment a-t-on procédé?

VRER : En génie industriel, il n'y a pas eu de consultation au préalable. D'ailleurs, si vous regardez bien votre convention collective monsieur Bouchard, à cette étape-ci, il n'y a absolument aucune référence à l'Assemblée départementale et deuxièmement, la raison pourquoi il n'y a pas eu de déclaration de redondance, c'est qu'une fois le programme aboli, les individus nous ont démontré comment les professeurs et professeurs pouvaient s'intégrer aux autres programmes de génie, ce qui n'est pas le cas ici.

Deguire : Je ne vais pas appuyer la demande de redondance, c'est assez clair. Je pense que premièrement on ne déclare pas la redondance lorsque c'est inutile. Je crois que le document de l'ABPPUM, sur certains détails, montre que c'est inutile. Deuxièmement, on ne déclare pas la redondance non plus prématurément. Dans le cas présent, ce serait prématuré. J'aurais tendance à appuyer ce que monsieur Bouchard a dit et d'attendre, mais pas au mois d'août, on devrait attendre au printemps prochain. Ce n'est pas un an de plus

13. DÉCLARATION FORMELLE DE REDONDANCE (suite)

qui va entraîner une faillite à l'Université parce qu'elle paie deux professeurs apparemment qui n'ont pas de charge. On pourrait trouver des charges assez facilement à ces professeurs si l'on se décide rapidement, parce que les différentes unités académiques sont en train de faire leur charge. Il va y avoir une nouvelle direction à l'École et d'après les informations que l'on a, c'est assez clair que les rapports entre la nouvelle direction et ces deux professeurs visés par la redondance seront bien meilleurs.

Recteur et vice-chancelier : Point d'ordre monsieur le président. La personne qui a écrit au président du Sénat académique pour demander la déclaration de la redondance, je vous le rappelle, c'est le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, ce n'est pas la directrice de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales. Ça fait trois ou quatre propos qui semblent indiquer que la motivation ou la déclaration de la redondance est basée sur un problème de conflits de personnalité à l'École. Je pense que ce n'est pas le fond de la question qui est posée au Sénat académique aujourd'hui.

Président d'assemblée : Je vous demande de vous en tenir à des propos généraux sans viser les personnes concernées.

Deguire : Donc, on devrait donner la chance au nouveau directeur de fonctionner pendant un an et de démontrer si c'est possible. Si ce n'est pas possible, on reviendra le printemps prochain afin de démontrer si c'est possible, si la redondance n'est pas nécessaire dans le cas actuel, que l'on puisse trouver une charge en grande partie à l'intérieur de l'École puis en partie aussi à l'extérieur. Il y a un certain nombre de cours que ces professeurs peuvent donner. Je ne passerai pas à travers du document de l'ABPPUM au complet. Vous l'avez lu, vous l'avez regardé, il y a un très grand nombre de cours qui peuvent être donnés par ces professeurs et professeuses, donc je pense que la redondance est inutile et certainement prématurée. D'autre part, l'article 13.06 de la convention collective dit que, avant tout, l'Université doit donner des cours à des professeurs et professeuses réguliers. Dans cette École, il y a des cours présentement qui sont donnés à des chargés de cours et à des professeurs temporaires. Donc, la redondance est inutile.

R. Robichaud : D'abord au niveau des énoncés de monsieur Dako, quand il dit qu'il n'y a pas eu d'information, suite au Sénat académique du mois d'août dernier, lorsque le Sénat académique a voté l'abolition du programme à compter de janvier et à la réunion du Conseil des gouverneurs, à la réunion de l'École, j'ai bel et bien avisé les professeurs et professeuses de ce qui était sur la table. Suite à cela, j'ai demandé à l'administration quel était mon rôle à partir de ce moment et l'on m'a référé à la convention collective en me disant que ça ne relevait pas de l'École de faire ces démarches et qu'il y avait des procédures. D'autre part, pour ce qui est de la référence que monsieur Boucher fait en disant qu'il n'y avait pas de charge à donner aux professeurs et professeuses lors de l'exercice du budget pour l'année 2006-2007, j'ai fait une syndication provisoire d'une charge attribuée. Avec les cours à être enseignés, en respectant les exigences et les domaines, il n'y avait effectivement pas de cours à enseigner dans le secteur. Je dois vous dire que depuis la suspension du programme, en mars 2003, étant donné que le programme était suspendu, ces professeurs demeuraient notre responsabilité, alors j'ai fait des contacts à la Faculté des sciences, à la Faculté d'environnement, au Département de chimie et de biochimie et l'on a trouvé des cours à attribuer à ces professeurs. Dans l'un des cas, la charge académique était de 17 crédits, il y a deux ans, et de 14 crédits l'an dernier. Dans l'autre cas, la charge n'était pas complète non plus. Cette année, étant donné que le programme était aboli, j'ai regardé uniquement les cours qui s'attribuaient à notre École. Je dois vous dire que dans un des secteurs, les crédits d'enseignement donnés n'étaient pas remboursés à l'École et il nous fallait se baser sur des chargés de cours pour enseigner les autres cours. Par exemple, on dit que l'on peut enseigner à peu près tous les cours. J'ai commencé l'énumération tantôt et vous avez vu que c'était des cours du domaine avec des exigences. Du côté des laboratoires en sciences d'alimentation, j'ai attribué à monsieur Dako un laboratoire en 2003, mais il y a une partie pratique dans le laboratoire et il y a un accommodement de la partie théorique. Du côté théorique, il n'y avait pas de problème, monsieur Dako pouvait combler les besoins et répondre aux questions et une autre personne pour donner la partie pratique. J'ai enseigné ces laboratoires pendant 25 ans à l'École et il n'y a jamais eu deux personnes pour enseigner les laboratoires. La deuxième année, je le lui ai réattribué en pensant qu'il pourrait faire le travail par lui-même, ce qui n'a pas été le cas. Alors je pense que, comme directrice de l'École, je suis responsable de la qualité de l'enseignement, mais je suis responsable aussi

13. DÉCLARATION FORMELLE DE REDONDANCE (suite)

de la gestion des ressources humaines et financières. Je ne peux pas voir que l'École va continuer, pendant que l'on a deux programmes où il manque des ressources, à subventionner les autres départements en leur donnant les professeurs attribués à notre secteur. Je ne dis pas qu'ils ne peuvent pas enseigner dans d'autres départements, ce n'est pas ce que je dis. Je dis que, pour le moment, l'École manque de ressources dans ces deux programmes pendant que l'on a des professeurs à qui l'on donne des charges dans d'autres départements. Alors, que l'on regarde les prévisions de la convention collective et après, que l'on procède.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que la dernière intervention est une question très importante et justement c'était le type question que je voulais apporter. Je pense que monsieur Dako a fait une certaine analyse des complémentarités, comme il le voyait entre le programme actuel de nutrition et dans les sciences des aliments. C'est possiblement le cas et c'est possiblement vrai, je ne suis pas un expert dans la matière. Il y a une chose qui m'apparaît quand même évidente. Le programme de nutrition et évidemment le programme des sciences et technologies des aliments ont été évalués au cours des dernières années. Ni les évaluateurs externes et ni les autoévaluations ont suggéré de changer, de façon importante, le programme de nutrition pour en avoir une vision intégrant de façon importante les sciences et technologies des aliments pour faire de ce programme un programme qui est entièrement différent de ce qu'il est aujourd'hui. D'ailleurs, on a devant le Comité conjoint de la planification encore une proposition relativement à un programme de nutrition avec des modifications sur ces programmes. Donc, depuis 2002-2003, lorsque l'on a fait une proposition au Sénat académique de suspendre des admissions et certainement la décision unanime du Sénat académique d'abolir le programme en 2005, il n'a pas été question de changer, de façon importante, le programme de nutrition pour récupérer une bonne partie de la formation qui s'enseignait dans le programme aboli. Par la suite, et je n'ai pas de raisons de questionner ces tableaux, mais si vous allez voir dans le document de l'ABPPUM, c'est une question que l'on connaissait bien. Les tableaux, aux pages 12 et 13, font l'historique des charges des professeurs et professeures de cette discipline, on voit bien que, au moment de leur embauche, leurs spécialités sont les sigles de cours SCAL. Ces gens enseignent uniquement dans cette discipline. Alors, je crois qu'il faut quand même conclure ici, en bonne partie, que ce sont des experts dans une discipline qui dorénavant n'existe plus à l'Université. Je dis qu'elle n'existe plus à l'Université parce que tous les cours ont été abolis par le Sénat académique. Alors même si nous voudrions suggérer demain matin que l'on devrait peut-être réintroduire cette discipline dans la nutrition, on aurait peut-être dû le considérer au moment de l'abolition du programme et des sigles de cours et de la discipline. Regardons ce qui se passe à partir de 2003-2004. Il y a des charges de cours qui sont attribuées à ces gens. J'ai beaucoup de difficulté à m'expliquer si, à l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales, il y avait un besoin de ressources humaines et que l'on avait des professeurs et professeures qui avaient les qualifications nécessaires pour enseigner dans les disciplines restantes, que l'on aurait tout simplement accepté de leur donner des charges d'autres disciplines alors que c'est bien connu qu'ils sont en pénurie de ressources. Il me semble que ce qui est devant le Sénat académique aujourd'hui, ce n'est pas demain matin que se fera le licenciement de ces professeurs. Il y a une procédure au moment de la déclaration de la redondance qui va durer pendant un certain nombre de mois, pour ne pas dire d'années, pour déterminer ceci et je pense que la convention collective fait croire qu'il faut déterminer si ces professeurs sont en mesure de faire une contribution aux disciplines et aux programmes. Il me semble que c'est tout à fait dans l'ordre de permettre à cette institution de procéder pour y arriver. Alors, je crois qu'il faut faire une nuance importante entre les séquences qui sont nécessaires pour rediriger la question. Je vois bien qu'il y en a de ces professeurs qui ont beaucoup enseigné dans le domaine de la biologie ou de la biochimie. Je n'ai aucune idée, est-ce que ces deux personnes ont le profil professionnel pour y arriver? Il me semble que c'est exactement ce que la convention collective prévoit. C'est dans les cas où les disciplines disparaissent dans cette Université et que l'on ne peut plus assurer une charge dans la discipline de leur embauche, que l'on est en devoir de faire un exercice qui nous permette de déterminer dans quelles mesures ces personnes sont capables de continuer à contribuer au développement de l'institution et ses disciplines académiques. Je pense que c'est une question fondamentale à laquelle je souhaite que le Sénat académique va permettre que l'on puisse regarder.

13. DÉCLARATION FORMELLE DE REDONDANCE (suite)

R. C. LeBlanc : J'avais un commentaire au niveau des cours. On a un processus pour la reconfiguration des programmes. On parle d'intermultidisciplinarité, d'élargir les horizons sur les disciplines connexes, etc. Je présume de la discussion que tous les cours SCAL n'étaient pas disponibles à des étudiantes et étudiants en nutrition. Deuxièmement, je vois qu'ils enseignent à partir des cours d'autres disciplines. Je me rappellerai qu'il y a la moitié d'une charge d'un professeur au Département d'économie qui enseigne pour d'autres disciplines. Troisièmement et toujours dans le contexte des cours et des charges des professeures ou professeurs, je présume que, dans le cadre des programmes surtout de l'alimentation et nutrition, ce n'est pas possible pour ces professeures ou professeurs de créer de nouveaux cours à option, sinon obligatoires, pour sa profession pour que les étudiantes et étudiants de ce programme aient une plus grande variété de choix de cours avec des contenus qui sont différents de ce qu'ils avaient d'une professeure ou d'un professeur qui avait un Ph. D. en nutrition.

Lakhal : J'ai deux remarques. La première concerne les tableaux 12, 13 et 14 qui ont été commentés. Nos deux collègues ont accepté d'enseigner en dehors de leur unité académique, ce qui demande une flexibilité. Je ne pense pas qu'ils vont refuser de le faire et il vont continuer de le faire. Il y a des problèmes d'après madame la directrice. Elle disait qu'elle n'a pas été remboursée. Elle vient de le dire. Donc, si c'est un problème administratif, je pense que la direction de l'Université peut régler ce problème. Vous avez entendu aussi que le collègue, avant de sortir, dit qu'il peut avoir des charges. Donc la charge est aussi disponible à enseigner dans d'autres unités. Je pense que c'est prématuré de déclarer la redondance. Je me rappelle très bien d'avoir vu dans une lettre du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche où il disait une fois dans une autre unité, laissons le nouveau doyen regarder la situation.

R. Robichaud : Pour ce qui est de nos rencontres pour discuter des charges académiques avec les deux professeurs, j'ai dit à toutes les professeures et tous les professeurs qu'il était évident que je devais rencontrer toutes les professeures et tous les professeurs à qui je devais donner une charge régulière pour voir les possibilités avant de pouvoir attribuer une charge aux autres.

C. Bourque : Je voudrais ajouter quelques éléments d'explication surtout par rapport aux cours qui ont été offerts depuis 2003-2004 à la Faculté des sciences. Je dirais qu'en premier, c'est important de bien comprendre que ces cours ont été offerts dans un sens de collaboration et que les départements en question, soit le Département de biologie et le Département de chimie et biochimie, avaient acceptés d'accorder un certain nombre de crédits à ces professeurs pour tenter de compléter leur charge le mieux possible. Il y a eu des lettres qui ont été écrites au doyen Gionet et à la directrice Robichaud qui expliquaient que l'offre de ces cours étaient dans cet esprit de collaboration. Un deuxième commentaire que je ferais, c'est que depuis quelques années, le Département de biologie a embauché deux ressources professorales. Donc, je ne connais pas le résultat pour cette année, il y a eu des charges académiques au Département de biologie, mais je devine que le besoin qui était là, un certain temps, n'est plus là. Le troisième commentaire que je ferai, c'est qu'il y a deux cours de biochimie qui sont offerts et qui ont été offerts depuis 2002-2003, parfois en alternance, à des professeures ou professeurs A et B, qui sont des cours de services offerts par le Département de chimie et biochimie pour la nutrition et pour science infirmière.

Couturier : Un élément de clarification. La question qui est devant nous cet après-midi, c'est une question qui est dans de bonnes relations avec la convention collective au Campus de Moncton. Je ne sais pas encore si je me prononcerai parce que c'est aussi une question académique. De ce point de vue, je me sens très interpellé puisque j'aurai besoin d'avoir comme précision et comme clarification, j'ai cru deviner à travers les interventions des différents sénateurs, mais ce qui est en cause ici cet après-midi, ce n'est pas, si je comprends bien, un avis de congédiement, mais c'est plutôt la mise en branle d'un processus. J'aimerais juste pour clarification que l'on explique ce qu'est la redondance et ce que la convention collective dit à ce sujet.

VRER : Il y a seulement le Conseil des gouverneurs qui déclare la redondance. Pour ce faire, le Conseil des gouverneurs reçoit de l'information et des renseignements pertinents pour sa décision. Cette information vient de deux instances principales, l'ABPPUM et le

13. DÉCLARATION FORMELLE DE REDONDANCE (suite)

Sénat académique. La proposition est que l'on vote pour recommander ou non la redondance au Conseil des gouverneurs. Si le Sénat académique recommande la redondance, ça ne veut pas dire que le Conseil des gouverneurs l'acceptera. Le Conseil des gouverneurs pourrait s'aligner avec le point qui a été avancé par l'ABPPUM. Si le Sénat académique, cet après midi, vote en faveur de ne pas recommander la redondance, le Conseil des gouverneurs va encore l'étudier et va se déclarer en fonction du fait qu'il y a deux instances universitaires qui ne recommandent pas la redondance, mais la décision de la déclarer ou pas revient au Conseil des gouverneurs. Après quoi, une fois que cela est déterminé, il y a un comité à être formé, il y a des études à faire, il y a des possibilités à examiner.

Deguire : En réponse à monsieur Couturier et ensuite une question à madame Robichaud. En réponse à monsieur Couturier, ça ne congédie pas les gens, ça fait simplement ouvrir la porte et tout est possible à partir de ce moment. Est-ce que l'on connaît le nombre de crédits en nutrition et en études familiales qui sont actuellement donnés à des chargés de cours ou à des professeures et professeurs temporaires?

R. Robichaud : On attend de voir les dégrèvements de recherche pour que ce soit final. Ce sont 30 crédits.

Deguire : Donc, on a ici une feuille sur laquelle il y a 34 crédits, un certain nombre n'est pas accessible à ces professeurs, et vous en avez parlé, et un certain nombre l'est. On parle d'un autre 30 crédits supplémentaires plus un certain nombre de crédits possibles à la Faculté des sciences. On redemande ce que monsieur Bouchard a demandé plus tôt, donc tabler cela et que l'on y revienne lorsque l'on aura vraiment vérifier si c'est possible de donner des charges à ces gens et donner la chance au nouveau directeur.

R. Robichaud : Entre-temps, il faut arrêter les charges académiques selon la convention collective.

Président d'assemblée : Alors, messieurs, dames j'ai besoin de votre aide. Que souhaitez-vous que l'on fasse?

Bouchard : C'est prématuré. Il y a une nouvelle direction. J'aimerais donner la chance au nouveau directeur de rencontrer les professeures et professeurs, d'avoir une conversation parce que la redondance est un processus long et lourd. Madame Robichaud devra trouver des charges académiques pour ses professeures et professeurs pour l'an prochain parce que ce ne sera pas réglé tout de suite. Alors, c'est le recteur et vice-chancelier qui est sur ça, le vice-recteur, trois représentantes ou représentants de l'ABPPUM, d'autres membres de la direction. C'est un processus très long et qui va être coûteux en temps et en énergie. Je me dis que l'on ne perd rien en donnant la chance à la nouvelle direction de voir s'il n'y a pas un moyen civilisé de trouver une solution interne à ce problème. Donc, c'est pourquoi je propose de tabler la proposition et d'y revenir soit au mois d'août ou au mois d'octobre. Je n'irais pas jusqu'au mois de mars parce que je pense qu'en mars on se trouverait dans la même situation où l'on est actuellement.

R : 14-SAC-060503

Gilles Bouchard, appuyé par Cheick Tidiane Konaté, propose :

« *Que la proposition P : 13-SAC-060503 soit déposée.* »

Vote sur R14

Pour 14

Contre 7

ADOPTÉE

14. NOMINATIONS

Voir le Document E, p. 1-9

14.1 Bureau de direction du Sénat académique

R : 15-SAC-060503

Mise en candidature :

Luc Roy

Proposé par Cheick Tidiane Konaté

Luc Roy est élu membre du Bureau de direction du Sénat académique.

14.2 Comité conjoint de la planification

R : 16-SAC-060503

Mise en candidature :

Luc Roy

Proposé par Cheick Tidiane Konaté

Luc Roy est élu membre du Comité conjoint de la planification.

14.3 Comité d'appel du Sénat académique

R : 17-SAC-060503

Mises en candidature :

Guillot Diotte

Proposé par Cheick Tidiane Konaté

Richard Thériault

Proposé par Cheick Tidiane Konaté

Guillot Diotte et **Richard Thériault** sont élus membres du Comité d'appel du Sénat académique.

Membres suppléants

R : 18-SAC-060503

Mises en candidature :

Luc Roy

Proposé par Cheick Tidiane Konaté

Cheick Tidiane Konaté

Proposé par Richard Thériault

Luc Roy et **Cheick Tidiane Konaté** sont élus membres suppléants du Comité d'appel du Sénat académique.

14.4 Comité d'attestation d'études

R : 19-SAC-060503

Mises en candidature :

Cheick Tidiane Konaté

Proposé par Richard Thériault

Sylvie Desjardins

Proposée par Richard Thériault

Cheick Tidiane Konaté et **Sylvie Desjardins** sont élus membres du Comité d'attestation d'études.

R : 20-SAC-060503

Mise en candidature :

Émérentienne Richardson

Proposée par Denise Merkle

Émérentienne Richardson est élue membre du Comité d'attestation d'études.

14.5 **Comité de sélection des grades honorifiques**

R : 21-SAC-060503

Mise en candidature :

Richard Thériault

Proposé par Cheick Tidiane Konaté

Richard Thériault est élu membre du Comité de sélection des grades honorifiques.

14.6 **Comité des programmes**

R : 22-SAC-060503

Mises en candidature :

Sylvie Desjardins

Proposée par Richard Thériault

Cheick Tidiane Konaté

Proposé par Richard Thériault

Sylvie Desjardins et **Cheick Tidiane Konaté** sont élus membres du Comité des programmes.

14.7 **Conseil de la langue française**

R : 23-SAC-060503

Mise en candidature :

Guillot Diotte

Proposé par Cheick Tidiane Konaté

Guillot Diotte est élu membre du Conseil de la langue française.

15. **STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE RÉSEAU DE SCIENCE INFIRMIÈRE**

Voir le Document F, p. 1-8

Robichaud-Ekstrand : Ce document que vous avez présentement avait été adopté bien avant que j'arrive en fonction à l'Université de Moncton. En fait, il a été adopté par l'Assemblée de l'École réseau de science infirmière le 18 août 2004. Par la suite, il a été présenté et adopté par le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Ceci étant dit, ce document a été adopté, c'est un document qui a été travaillé depuis 10 ans. L'École réseau est entrée en fonction le 9 novembre 1995. Vous comprenez que c'est un document qui a été travaillé, retravaillé plusieurs fois. C'était tellement retravaillé qu'il a fallu le redactylographier car on était rendu avec Microsoft Word et l'on ne pouvait récupérer les anciens documents. C'est un travail qui a passé entre les mains de trois directrices avant moi. J'aimerais souligner une certaine évolution face à ce document. Si vous tournez à la page 3, au point 1.16, vous remarquez que la directrice est membre du Sénat académique. Ceci a été modifié. Maintenant, la directrice peut être membre du Sénat académique. À la page 6, avec le temps, vous allez voir qu'un comité a été ajouté. C'est un comité d'échange interculturelle et internationale qui s'est ajouté depuis ce temps. En fait, je tiens à souligner que l'École travaille en réseau depuis 10 ans. C'est pour ça qu'on le dépose pour décision aujourd'hui.

VRER : J'ai une question, peut-être deux. À la page 4, dans les attributions du Conseil de l'École, au premier point, à l'instar du Conseil de l'Assemblée de l'École réseau de science infirmière, je placerais la composition du comité avant ses attributions pour essayer de maintenir la même présentation. Deuxièmement, dans la question des attributions, au point 20, si l'on formule des conseils, c'est pour conseiller quelqu'un ou quelque chose, alors c'est formuler des conseils pour qui? Ceci n'est pas spécifié. Cela étant dit, je trouve qu'il y a une structure très lourde autour de ceci. Si le comité voulait proposer un nouveau programme en science infirmière, ça viendrait du Comité des programmes de premier cycle au Comité de l'École réseau. Le Comité de l'École réseau l'enverrait au Conseil de l'École réseau. Le Conseil de l'École réseau l'enverrait au Conseil de la Faculté des sciences de

15. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE RÉSEAU DE SCIENCE INFIRMIÈRE (suite)

la santé et des services communautaires. La Faculté des sciences de la santé et des services communautaires l'enverrait au Comité des programmes. Le Comité des programmes l'enverrait au Comité conjoint de la planification. Le Comité conjoint de la planification l'enverrait au Sénat académique et le Sénat académique l'enverrait au Conseil des gouverneurs. Je trouve ceci lourd. C'est mon seul commentaire.

Couturier : J'ai deux commentaires. Le premier commentaire est de l'ordre du détail concernant le Conseil de l'École réseau. Bien entendu, les conseils sont formulés à l'intention de la directrice. Ceci est précisé à la première ligne « que le Conseil de l'École réseau assiste la directrice ou le directeur de l'école ». Mon deuxième commentaire est sur un mode un peu plus sérieux quand même. Oui, d'apparence il peut y avoir dans ce document des éléments qui peuvent paraître lourds et ce que je peux vous dire par contre, à titre de doyen des études et à titre de personne impliquée de près, de concert avec le doyen de la Faculté et de concert aussi avec la directrice de l'École réseau de science infirmière et les chefs de secteur, donc ce que vous avez entre les mains, c'est le résultat d'une pratique. Une pratique qui est fondée sur dix années de travail en commun, dix années de construction collective et je peux vous assurer, de ce point de vue, que nous avons entre les mains, avec l'École réseau de science infirmière, un très beau résultat, un très beau produit de collaboration entre les différents campus. Cette année, nous célébrons les dix années de ce travail en commun et je pense qu'il serait tout à fait approprié que l'on puisse adopter ce document qui vient en quelque sorte formaliser un ensemble de pratiques qui existent déjà. Vous constaterez, à la toute première page, que l'on se réfère aux Statuts et règlements de l'Université. On dit que le Sénat académique va définir les modalités de fonctionnement de l'École réseau. Je pense que l'on est rendu, après dix ans, à avoir le besoin et le goût d'avoir cette sanction aujourd'hui. Donc, pour le fonctionnement de l'École réseau, que l'on puisse adopter ce document aujourd'hui, je pense que ce serait peut-être important. Je vous encourage à voter en faveur de l'adoption de ce document.

R : 24-SAC-060503

Paul-Émile Bourque, appuyé par Andrew Boghen, propose :

« Que le Sénat académique accepte la structure et le mode de fonctionnement de l'École réseau de science infirmière de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires en tenant compte des corrections apportées au document intitulé Structure et fonctionnement. »

Gionet : Si je pouvais parler aussi bien que le sénateur Couturier, je veux tout simplement dire qu'il a pris un peu les mots que je voulais dire et je ne vais certainement pas les répéter. Il reste quand même que vous avez un exemple parfait de ce que peut exiger ou demander lorsque l'on demande, par exemple, à des unités de fonctionner en réseau dans la plus classique des exemples. On s'est dit que l'on pourrait finalement avoir ce beau projet dans le contexte du dixième anniversaire, mais indépendamment, je pense que le cas est arrivé de donner ou de formaliser le mode de fonctionnement qui a été plus ou moins fait depuis le début. J'aimerais tout simplement lever mon chapeau aux personnes qui ont oeuvré depuis bien longtemps. J'espère que les membres du Sénat académique vont entériner ce document.

C. Bourque : Je ne voudrais pas que l'on perçoive ou que l'on interprète que mes commentaires vont contre le document, mais j'ai un peu d'inquiétude. On est en train d'approuver ou l'on demande au Sénat académique d'approuver un document qui est essentiellement un document de fonctionnement interne.

Deguire : Je ne suis pas contre le document, ce n'est pas un document officiel de l'Université. La convention collective prévaut. Est-ce qu'il y a une assemblée syndicale de prévue?

Robichaud-Ekstrand : Nous avons une assemblée départementale. Chacun suit sa convention collective.

15. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE RÉSEAU DE SCIENCE INFIRMIÈRE
(suite)

Gionet : Suite aux commentaires de monsieur Bourque, comment définit-on l'article de la *Loi sur l'Université de Moncton* quand on dit : « ...dont les modalités de fonctionnement sont définies par le Sénat académique »?

Bouchard : On nomme les comités de l'École réseau de science infirmière. Chaque fois que l'on voudra créer un comité, il faudra revenir au Sénat académique. En adoptant un document aussi détaillé, vous vous attachez les mains. Concernant le point sur les directrices ou directeurs adjoints, il y a en a un par campus?

Robichaud-Ekstrand : C'est la ou le chef du secteur au Campus d'Edmundston et au Campus de Shippagan et une personne avec dégrèvement à Moncton.

Bouchard : Cela doit être adapté aux conventions collectives.

McKee-Allain : Je suis mal à l'aise. Je veux appuyer mes collègues, je voudrais manifester une forme de reconnaissance. Par contre, je ne voudrais pas que l'on soit lié. Est-ce que l'on pourrait accepter le document en principe afin de ne pas être lié au Sénat académique?

Marquis : En réponse à monsieur Bouchard, les comités sont là depuis le début. Ils sont essentiels au fonctionnement. On ne va pas en soustraire ou en ajouter.

Deguire : On devrait recevoir le document et féliciter l'École réseau de science infirmière. Si la tâche du Sénat académique est d'adopter le document, il peut le faire.

Gionet : On veut que le document soit adopté.

Président d'assemblée : Est-ce que les membres du Sénat académique accepteraient ceci comme la proposition principale présentée par la directrice? À moins qu'il y ait quelqu'un qui s'objecte.

VRER : Peut-être préciser les modifications. Il y a trois modifications, c'est ça? Le nouveau comité, les directeurs adjoints, c'est selon la convention collective et le troisième c'est « peut être membre du Sénat académique ».

Président d'assemblée : Alors la proposition est présentée avec ces trois modifications.

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

Applaudissements.

16. CALENDRIERS UNIVERSITAIRES 2008-2013

Voir le Document G, p. 1-10

S. LeBlanc : Je vous présente les calendriers universitaires 2008 à 2013. Ceux-ci ont été développés conformément aux principes directeurs que vous avez en main. Il faut savoir que lorsque l'on procède à la préparation du calendrier universitaire, on le fait à la lumière des paramètres qui ont été fixés par le Sénat académique. Au fil des années, le Sénat académique a posé des questions sur les principes directeurs et il a proposé des ajouts et des modifications. Les derniers calendriers universitaires ont été adoptés en fonction des principes directeurs. Si l'on commence d'abord par les dates de début de la session d'automne, vous constaterez que, à chacune des années, l'on a indiqué les trois journées d'accueil dans la semaine et les cours débutent le mardi suivant la longue fin de semaine. À la session d'hiver, il y a quelques possibilités dans la date de début de la session d'hiver. En janvier 2009, le début des cours se fait le 5 janvier et en janvier 2010, le début des cours se fait le mardi 5 janvier, exactement comme on l'a écrit, le premier lundi tombe le 4 janvier alors à ce moment, les cours débutent le mardi suivant et finalement en janvier 2011, 2012 et 2013, le début des cours se fait le second lundi de janvier. C'est également à la demande du Sénat académique que l'on ne commence pas les cours tard dans la semaine, un changement qui avait été adopté la dernière fois que l'on avait modifié les principes directeurs. Pour les dates limites d'abandon, c'est un principe qui n'a pas changé. La semaine d'études, là aussi on parle d'une période de cinq journées consécutives à la

16. CALENDRIERS UNIVERSITAIRES 2008-2013 (suite)

session d'automne, la semaine d'études était toujours le dernier lundi d'octobre et à la session d'hiver toujours le premier lundi de mars. La dernière fois que l'on a apporté des modifications aux principes directeurs, on a introduit la notion de la reprise d'un des lundis dans la session d'automne et si nécessaire dans la session d'hiver. Alors dans le cas de la reprise du lundi de l'Action de grâce, on a toujours à faire une reprise à la session d'automne. À la session d'hiver, lorsque l'on avait fait le calendrier, il n'y avait pas de reprise à faire. Cette fois, il y a une session qui s'avère nécessaire, soit à l'hiver 2010 où, en raison de la date du congé de Pâques, il faut rééquilibrer les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis. On doit reprendre le congé du lundi. Alors vous remarquerez à la fin du calendrier qu'il y a un tableau qui vous résume un peu le nombre de lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis par session et ceci reflète les lundis qui sont repris la dernière journée de cours de la session. Un point à noter pour la session d'automne 2009, vous remarquerez que la journée de reprise des cours précède la dernière journée régulière de cours. Les journées d'études aussi c'était une décision prise la dernière fois que l'on a discuté des calendriers universitaires. Toujours deux journées d'études sont prévues à la fin des cours et au début des examens. On a des sessions d'examens d'une durée de 11 jours. L'objectif est d'avoir une session de 80 jours. Il y a une session qui tombe nettement en-dessous des autres, c'est la session d'hiver 2011. Elle compte 77 jours et ce qu'il y a de particulier, c'est que la date limite où l'on pouvait déterminer la session pour avoir suffisamment de jours pour avoir une période d'examens était le 11 avril qui est un lundi. Et le 11 avril, si l'on comptait après ça, on tombait dans la fin de semaine de Pâques qui était à la fin du mois. Juste en gagnant ce lundi, on était obligé d'inclure notre congé de Pâques et ensuite ça nous ramenait jusqu'au 29 avril. En éliminant le lundi, on a une session qui est parfaitement équilibrée. C'est que l'on réussit à finir la session d'examens le jeudi Saint avant le congé de Pâques.

R : 25-SAC-060503

Normand Gionet, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique adopte les calendriers universitaires 2008 à 2013. »

Villard : Juste une petite question par rapport à la durée des sessions d'examens. En 2011, la session d'examens se termine le 21 avril. Je me demandais pourquoi on ne pouvait pas étaler les examens sur une plus longue période.

S. LeBlanc : Ça, c'est la session de Pâques. Si j'avais décidé de terminer les cours le lundi, évidemment, on aurait juste deux jours d'études et là on aurait tout dépassé. C'est à cause de ça. Je vous dirais que cette session, je l'ai poussée d'une journée. Elle est de 11 jours. Alors, si vous voulez que l'on revienne, c'est à vous à voir à ça.

Villard : Les étudiantes et étudiants veulent finir le plus tôt possible, tout le monde veut finir le plus tôt possible, mais en principe, s'il y a plusieurs examens le même jour, ils vont peut-être changer.

Deguire : Ce n'est pas tellement les périodes d'examens qui m'interpellaient, c'est la différence assez importante dans le nombre de journées de cours d'une session par rapport à l'autre. Je comprends assez bien toutes les contraintes qui sont à la deuxième page et je sais qu'il n'y a pas beaucoup de latitude à faire ça. À l'hiver 2009, il y a 64 jours; à l'automne 2009, il y a 58 jours, mais les programmes n'auront pas changé, les cours n'auront pas changé, les professeurs et professeures à l'automne 2009 vont faire en 58 jours ce que les autres vont faire en 64 jours. À l'intérieur de certaines sessions précises, il y a des jours où l'on a des treize et où l'on a des onze dans la même session, deux jours de plus. En mathématiques, ça ne me dérange pas trop parce que la plupart du temps nos cours sont étalés sur deux rencontres par semaine, donc en général, ça s'équilibre.

Président d'assemblée : Donc vous suggérez que l'on ajoute une journée?

Villard : Que l'on enlève une journée à 13 et l'on en ajoute une à 11.

16. CALENDRIERS UNIVERSITAIRES 2008-2013 (suite)

S. LeBlanc : La seule chose, c'est que dans le moment il y a des principes directeurs qui ont été adoptés au Sénat académique. On peut certainement se pencher sur ceux-ci, mais pour le moment, les principes directeurs ont été adoptés par le Sénat académique.

Villard : C'est juste un commentaire supplémentaire. Les deux sessions où ceci arrive, c'est l'hiver 2010 et l'automne 2012. Donc, ce n'est pas la même année. Les sessions sont équilibrés jusqu'à l'automne 2009. Une autre question aussi c'est dans les principes directeurs, est-ce que l'on pourrait prévoir un nombre minimal de cours par session? On dit que les sessions ont 15 semaines. Ce n'est pas évident d'avoir les 15 semaines quand c'est 58 ou 59 jours à certaines reprises, ce n'est même pas douze semaines de cours.

S. LeBlanc : Aux sessions d'automne 2009, 2010 et 2011, vous verrez quand elles débutent, ce sont les dates de début les plus tardives. Alors, c'est certain que lorsque l'on a une session qui débute au quart au mois de septembre, Noël va venir le 25 décembre quand même. C'est le défi qui se présente à chaque fois que l'on donne une session qui commence tard.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a d'autres commentaires, d'autres observations? Alors, est-ce que vous êtes prêts à passer à la proposition. Les principes directeurs restent les mêmes à moins qu'on les change.

Villard : On pourrait spécifier la longueur de la session d'examen.

Président d'assemblée : Oui, alors à ce moment, je pense qu'il y aurait possibilité de faire des ajustements.

S. LeBlanc : Si le Sénat académique est d'accord d'adopter les modifications aux principes directeurs, c'est vrai qu'il n'y a pas un principe directeur sur ce point. Par contre, on procède par processus d'élimination. Pour la session d'hiver 2011, comme je vous l'ai expliqué, le congé de Pâques arrive le plus tard qu'il peut arriver, alors à ce moment, je n'ai pas d'objections à ajouter une journée après le congé de Pâques, si le Sénat académique le veut. La seule chose, par exemple, c'est que à onze jours, ça finit le jeudi Saint. Sinon, ce serait le mardi suivant le congé de Pâques.

Deguire : Est-ce que l'on doit attendre 2013? Justement, si l'on adopte ceci aujourd'hui et que le Sénat académique s'entend dans trois ans pour modifier les principes directeurs, est-ce que l'on peut revenir et faire un amendement? J'aimerais faire une suggestion aussi en plus de celles qui ont déjà été faites. Une suggestion pour modifier les principes directeurs. On devrait toujours commencer dans la première semaine de septembre, si possible le mardi, et quand ce n'est pas possible parce que le lundi de la fête du travail c'est le lundi suivant, on commence tout simplement avant la fête du travail, le mercredi ou le jeudi. Ça règle le problème.

Président d'assemblée : Il y aura éventuellement du temps pour discuter des principes directeurs. Alors sur le calendrier en tenant compte que l'on a quand même eu des suggestions qui pourront être considérées.

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

17. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-060422

Recteur et vice-chancelier : Essentiellement, vous comprendrez qu'il y a seulement une dizaine de jours que nous avons eu la réunion du Conseil des gouverneurs du mois d'avril, donc il n'y a pas de procès-verbal qui a circulé, ni à moi ni aux autres, mais c'est tout simplement pour vous dire que la réunion d'avril, c'est principalement la réunion du budget. Donc le budget de l'Université a été adopté. Le budget prévoit un déficit de 127 000 \$ avec des projections de revenus supplémentaires de 3,9 M\$ avancés principalement en raison de la subvention provinciale et des droits de scolarité de 4,8 %. Évidemment, on a parlé tout à l'heure du déclin des populations et l'on a prévu un début de déclin des inscriptions, des diminutions des inscriptions, donc généralement autour de 55 étudiantes ou étudiants sur l'ensemble des trois campus. Donc, un budget qui nous permettrait une certaine flexibilité, pas une énorme flexibilité, avec le prix de l'énergie en particulier qui est venu

17. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-060422 (suite)

prendre à peu près 700 000 \$ à 800 000 \$ du 3,9 M\$ additionnels du revenu pour l'année 2006-2007. Somme toute, un budget presque équilibré. Je dis que c'est pratiquement équilibré, mais c'est certain que l'on ne peut pas non plus penser que le Conseil des gouverneurs nous permettrait de faire des déficits importants. Par ailleurs, on a procédé à un certain nombre de nominations de cadres comme prévu, un certain nombre d'entre vous ont eu des mandats de renouvellement. Au risque d'en oublier, je vois la doyenne, madame McKee-Allain, félicitations pour votre nouveau mandat à la Faculté des arts et des sciences sociales. Finalement le Conseil des gouverneurs a approuvé l'ensemble des propositions qui avaient été approuvées par le Sénat académique du mois de mars relativement aux propositions du Comité conjoint de la planification. Je voudrais vous remercier à l'avance pour votre disponibilité au Sénat académique.

18. ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

SG : Vous avez reçu l'évaluation. Il faut procéder à l'évaluation du travail du président d'assemblée, monsieur Gérard Snow. Vous pouvez le faire immédiatement si vous le voulez et remettre votre copie à madame Marie-Paule Martin ou vous pouvez aussi les envoyer au Secrétariat général.

19. AFFAIRES NOUVELLES

19.1 Procès-verbaux du Sénat académique

Lonergan : C'est à propos du procès-verbal du Sénat académique parce qu'il s'agit d'un verbatim qui est extrêmement lourd à manœuvrer et demande un temps absolument fou pour en arriver à un résultat qui, je ne suis pas certain, rend tout à fait service au Sénat académique pour différentes raisons. Il serait peut-être prudent d'avoir une synthèse détaillée plutôt que d'avoir systématiquement le verbatim. Il faut comprendre que, quand on fait le verbatim, l'on travaille sur une langue orale, c'est-à-dire que vous n'êtes pas tout à fait sans faute. Ce qu'il faut, c'est évidemment quelques délicats problèmes d'interprétations, quand on veut s'amuser à rétablir la syntaxe et des fois rétablir des phrases qui ne sont pas tout à fait complètes au niveau d'une saine syntaxe. Si vous lisez le procès-verbal que vous avez, je ne suis pas certain que chez mes étudiantes et étudiants, je donnerais un B parce qu'il a employé une langue qui n'est pas faite pour être écrite. Si l'on veut maintenir le verbatim, il faudrait vraiment aller vers un travail stylistique pour que ces textures soient plus invitantes et qu'elles ne trahissent pas une réalité qui est un peu plus fragile. Il semble que c'est juste une perte de temps total d'aller chercher des petits détails, toutes les répétitions, les redondances, mais tout ce qui fait une conversation orale. La suggestion que je ferais, je l'ai beaucoup réfléchi avec madame Marie-Paule Martin parce que j'ai le plaisir de revisiter vos textes pour essayer d'établir toute une conformité, c'est que cette réflexion soit apportée au Bureau de direction du Sénat académique pour qu'il essaie peut-être de trouver un autre moyen. Si le BDS pouvait réfléchir à ça et vous présenter une alternative qui soit à la fois complète, mais en même temps pas nécessairement aussi exhaustive, je pense que ça rendrait service à tout le monde et en particulier au personnel.

Président d'assemblée : Alors est-ce que la suggestion qui est faite reçoit un assentiment des sénatrices et sénateurs?

Villard : Je suis très sensible aux préoccupations de mon collègue sénateur qui doit effectivement travailler très fort. Je dirais que je peux imaginer que les discussions sur les comptes-rendus qui se font, les interprétations de nos interventions seraient extrêmement longues à chaque réunion. J'ai certaines craintes par rapport à ce qui est proposé. Cela étant dit, je pense que c'est toujours sain de réfléchir sur nos procédures, donc j'encourage le BDS à entamer cet exercice, mais je voulais juste mentionner que les paroles s'envolent, les écrits restent et que les interprétations des paroles risquent d'être très complexes, aussi complexes peut-être que le verbatim.

19.1 Procès-verbaux du Sénat académique (suite)

Bouchard : Je partage entièrement les préoccupations de monsieur Villard. Je trouve que le fait d'avoir le verbatim, avec ses défauts je le reconnais entièrement, et comme je parle souvent, probablement qu'il y a beaucoup de mes propos qui sont désordonnés, mais je trouve ça très utile d'y référer pour me souvenir de ce que j'ai dit.

Lakhal : J'aimerais savoir, parce que c'est mon dernier Sénat académique aujourd'hui, quelle est la procédure? Est-ce qu'il y a des gens qui écoutent et qui transcrivent? De la voix, ils passent au texte, comment ça se fait?

SG : On envoie l'enregistrement pour une transcription. C'est environ une semaine de travail et quand on la reçoit, c'est du texte de A à Z. Il n'y pas de titres, il n'y a pas de noms de sénatrices ou sénateurs. C'est là où l'on sent que l'on perd un peu de temps, ou bien le temps n'est pas mis au bon endroit.

Deguire : Je sympathise avec la secrétaire générale et son équipe, je sympathise avec mon collègue Lonergan, mais je crois que pour protéger l'intégrité de ce que les gens disent, il est difficile de commencer à modifier le verbatim. Ceci étant dit, d'établir le verbatim, dans ma mémoire ce n'est pas exactement ce que j'avais dit, donc finalement il y a peut-être un problème dans les deux sens, mais je parle un petit peu vite, il faut croire que c'était ça le problème. Mais je pense que l'on devrait conserver le verbatim tel qu'il est, quitte à faire un espèce de résumé qui va un peu plus loin qu'un simple résumé. Ça vous demandera encore une quinzaine d'heures de travail de plus. Je vous sympathise d'avance, mais ce serait peut-être la solution idéale.

Lonergan : N'oubliez pas que les bandes sont toujours préservées néanmoins, quelle que soit l'option choisie, les bandes existent. Elles ne sont pas détruites. On a quand même la mémoire de la chose. Si vous êtes prêts à contacter Marie-Paule et son équipe à faire son 150 heures d'ouvrage, moi, c'est des *peanuts* par rapport à ça.

Villard : Nous avons bien mentionné qu'un moyen qui pourrait sauver beaucoup de temps, c'est qu'il y a plusieurs interventions qui sont prévues à l'ordre du jour. C'est certain que ces présentations vont être faites et pourraient très bien être écrites à l'avance et les remettre à la secrétaire générale la journée du Sénat académique, cela sauverait au moins du temps de travail.

Président d'assemblée : Si je comprends bien, on mandate le Bureau de direction du Sénat académique de se pencher sur ça et de revenir à une prochaine réunion du Sénat académique avec des solutions.

20. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 25 août 2006 à 8 h 30.

Remerciements

J'aimerais vous donner les noms des personnes qui ont terminé ou qui terminent leur mandat au Sénat académique aujourd'hui et certainement les remercier pour leur participation. Alors les membres qui ont terminé leur mandat qui ne sont pas ici aujourd'hui, Marie-Christine Émond, étudiante au Campus d'Edmundston et Frances LeBlanc, étudiante au Campus de Moncton. Les autres membres du Sénat académique qui terminent aujourd'hui sont Nasser Baccouche, directeur de l'École de travail social, Samira Belyazid, professeure au Campus d'Edmundston, Paul Deguire, professeur au Campus de Moncton, Ronald C. LeBlanc, professeur au Campus de Moncton, France Marquis, professeure au Campus d'Edmundston, Denise Merkle, professeure au Campus de Moncton, Émérentienne Richardson, professeure au Campus de Moncton, Régina Robichaud, directrice de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales, Jacques Saindon, professeur au Campus de Moncton, Normand Gionet, doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et Salem Lakhal, professeur au Campus de Moncton. Alors, merci beaucoup pour votre participation.

21. CLÔTURE

La séance est levée à 16 heures.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale